

**ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'APPLICATION
DU SCOT DU PAYS DES COMBRAILLES
2016-2022**

BILAN DE MISE EN ŒUVRE 2010-20

VERSION DÉTAILLÉE

Edito du Président du SMADC - Boris SOUCHAL

Préparer l'avenir, avoir une ambition pour le territoire. C'était l'idée fédératrice de nos prédécesseurs en approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Combrailles, il y a maintenant 12 ans. La ligne était claire et les objectifs ambitieux. Malheureusement, les collectivités se sont peu appropriées cette stratégie de développement, souvent décriée et peu expliquée.

Le temps est venu de prendre du recul. Regarder l'évolution du territoire, comprendre ce qui a fonctionné et analyser ce qui a failli. Faire un bilan global de la mise en œuvre de la stratégie depuis son application, c'est l'idée de l'évaluation qui vous est présentée dans ce document.

Préparer l'avenir, avoir une ambition pour le territoire. C'est la volonté affirmée le 26 octobre 2022 par les élus du comité syndical qui ont voté à l'unanimité la révision du SCOT des Combrailles.

Comment préparer les transitions de notre territoire ? Quel modèle d'aménagement souhaitons-nous pour les Combrailles ? Comment coordonner nos politiques locales ? Autant de questions auxquelles nous aurons à répondre afin de définir ensemble la stratégie que portera le SCOT pour les 20 prochaines années.

L'élaboration de cette nouvelle stratégie prendra du temps et si la révision du SCOT est encadrée par un environnement réglementaire exigeant, sa réussite repose exclusivement sur l'implication forte de tous, élus, habitants, acteurs économiques, associatifs... Je compte sur vous.

Le territoire nous attend,

Les Combrailles le méritent !



SOMMAIRE



00

RAPPELS INTRODUCTIFS

Rappel de la stratégie
Contexte et enjeux de l'évaluation
p5

01

ASSURER DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

p9

03

RENDRE DURABLEMENT ACCESSIBLE LE TERRITOIRE

p51

02

MENER UNE POLITIQUE RESIDENTIELLE DIFFERENCIEE

p33

04

TOURISME, NATURE, ENVIRONNEMENT

p57

05

CONCLUSIONS

p71

ACRONYMES

ADEME : Agende De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

AEP : Alimentation en Eau Potable

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

AOM : Autorité Organisatrice de Mobilité

APAMAR : Association pour l'Aménagement et le Maintien de l'Activité Rurale

AU : A Urbaniser

CBPS : Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles

CC CSM : Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

CC CCV : Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans

CC PSE : Communauté de communes du Pays de Saint Eloy

CD63 : Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

CET : Centre d'Enfouissement Technique

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CLS : Contrat Local de Santé

COT : Contrat d'Objectif Territorial

CRPF : Centre Régional de la Propriété Foncière

CSP : Catégories Socio-Professionnelles

DMLA : Dégénérescence Maculaire Liée à l'Âge

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

ESA : Equipe Spécialisée Alzheimer

ENR : Energie renouvelable

ENAF : Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

MAM : Maison d'Assistantes Maternelles

MSP : Maison de Santé Pluridisciplinaire

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PAT : Projet Alimentaire Territorial **OTC** : Office de Tourisme des Combrailles

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières

PFAR : Plateforme d'Accompagnement et de Répit

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNRVA : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

PPRM : Plan de Prévention des Risques Miniers

PSG : Plan Simple de Gestion

PVD : Petite Ville de Demain

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAU : Surface Agricole Utile

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SMTC : Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération Clermontoise

SPPEH : Service Public de la rénovation de l'habitat

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

SRC : Schéma Régional des Carrières

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile

UTN : Unité Touristique Nouvelle

ZA : Zone d'Activités

00

RAPPELS INTRODUCTIFS

Rappel de la stratégie

Contexte et enjeux de l'évaluation

Quelques dates, quelques chiffres

98 communes des Combrailles se sont associées en 2005 pour réfléchir et organiser ensemble le développement futur du territoire, afin de le rendre attractif et solidaire.

La maîtrise de l'urbanisation, la protection des espaces agricoles et des richesses naturelles, l'accompagnement du développement économique, l'évolution de l'habitat... sont autant de sujets dont les élus des Combrailles ont souhaité débattre dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

10 septembre 2010 - approbation du SCOT

Le SCOT en 2010 c'est :

- 98 communes
- 9 communautés de communes
- 194 800 hectares
- 47 000 habitants



Objectifs recherchés

- Mieux maîtriser et anticiper le développement du territoire,
- Contrecarrer la tendance observée d'un territoire à 2 vitesses,
- Relever le défi de construire pour demain un Pays actif, équilibré et solidaire

Choix d'une stratégie combinant 2 approches

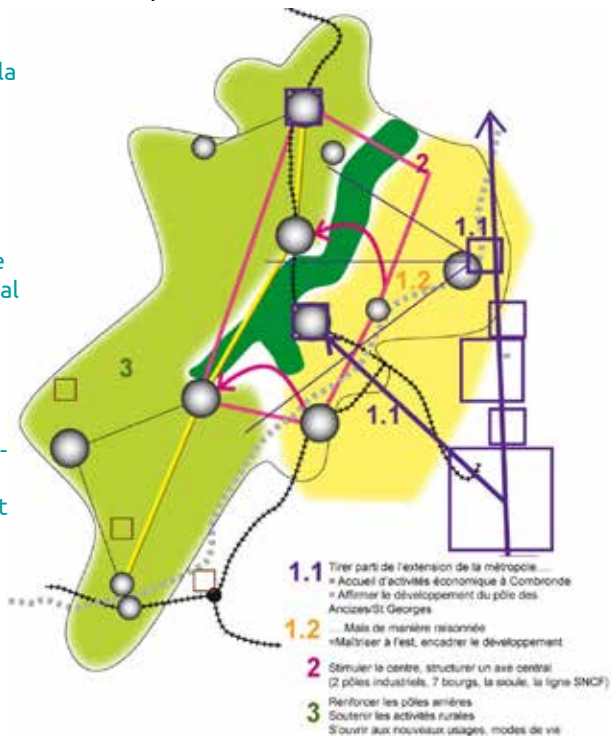
- Une approche spatiale pour prendre en compte les problématiques des différents secteurs géographiques,
- Une approche thématique correspondant aux grandes politiques publiques à mener.

3 axes La solidarité entre les territoires est le fil conducteur qui a guidé l'élaboration de la stratégie spatiale retenue, qui s'articule autour de 3 axes :

1/ Tirer parti du dynamisme de la métropole clermontoise et de la récente mise en service de l'A89, mais de manière raisonnée.

2/ Renforcer le cœur des Combrailles, interface entre le monde périurbain à l'Est et le monde rural à l'Ouest et au Sud en valorisant ses atouts.

3/ Dynamiser les activités liées aux ressources locales en particulier à l'ouest et au Sud en complément des activités agricoles et forestières à conforter.

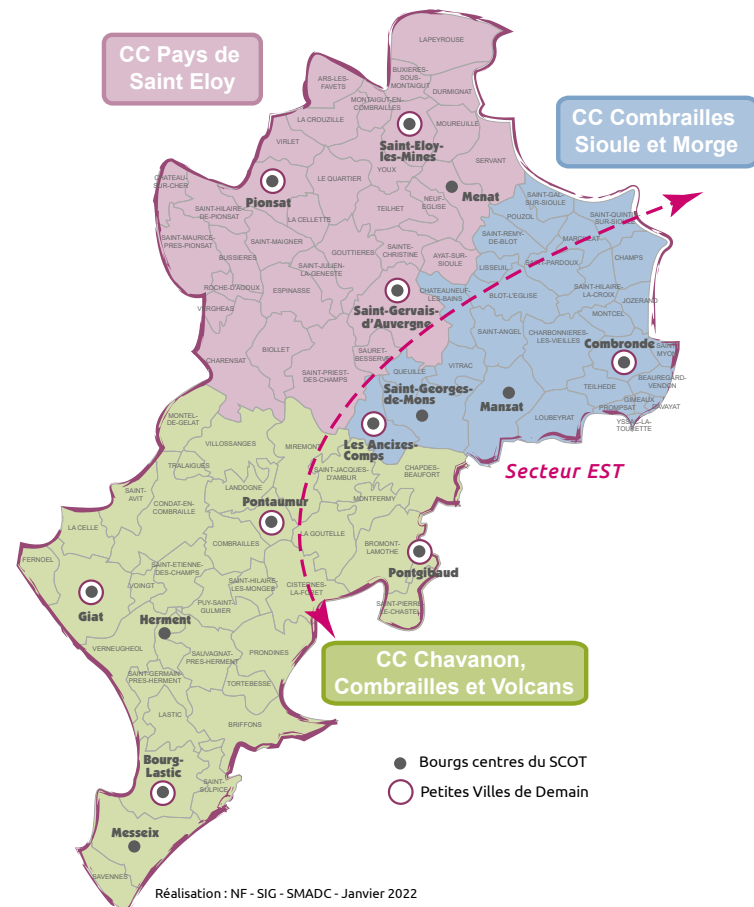


Une stratégie qui s'appuie sur les particularités des Combrailles

- Un réseau de 12 bourgs centres
- Un tissu de communes rurales

Et une qualité paysagère et architecturale qui participe à la notoriété du territoire et le rend attractif.

Aujourd'hui, le territoire couvert par le SCOT du Pays des Combrailles comprend **99 communes** (la commune de Virlet ayant rejoint la communauté de communes du Pays de Saint Eloy en 2018) réparties sur **3 EPCI**.



00

Contexte de la seconde évaluation du SCOT

6 ans

Le code de l'urbanisme (art L143-28) prévoit que les SCOT fassent l'objet d'une analyse des résultats de leur application tous les 6 ans à l'issue de laquelle il est décidé de leur avenir : maintien du SCOT en vigueur, révision partielle ou totale, voire SCOT caduc si aucune délibération n'est prise.

2016

Concernant le SCOT du Pays des Combrailles, une 1ère analyse a eu lieu en 2016, et les élus lors du comité syndical du 27/10/2016 avaient délibéré sur la nécessité d'engager une révision partielle du SCOT pour le mettre en compatibilité avec les évolutions législatives, faire quelques ajustements et intégrer la commune de Virlet.

Aucune démarche n'a cependant été engagée par la suite.

2022

Six ans ont passé, l'organisation territoriale a fortement évolué suite à la réforme initiée par la loi Notre, et aujourd'hui il est indispensable de réaliser la seconde évaluation du SCOT qui constituera à la fois une analyse de son application sur la période 2016-2022 mais également un bilan de sa mise en œuvre depuis 2010, en vue de cadrer sa future révision rendue encore plus nécessaire aujourd'hui.

Enjeu de la révision

Depuis son approbation, le SCOT du Pays des Combrailles n'a pas évolué et n'a fait l'objet d'aucune modification pour intégrer les différents textes de lois qui ont vu le jour, ni pour se mettre en compatibilité avec les différents documents de rang supérieur qui ont émergé ou ont été révisés (SDAGE, SRC, SRADDET...). Il est donc aujourd'hui en **complet décalage avec ces textes** qui s'imposent aux territoires, avec certains enjeux que ces territoires rencontrent déjà, et **avec les nouveaux défis** qu'ils vont devoir relever.

C'est pourquoi il est nécessaire et urgent de rattraper ce retard et d'intégrer tous ces textes au SCOT, et pour ce faire une révision complète du document est nécessaire. En outre, il est indispensable d'adapter le SCOT aux évolutions constatées ces dernières années sur le territoire.

2050

L'échéance de 2050 apparaît en ligne de mire de nombreux textes ou documents réglementaires, et **le territoire des Combrailles aura à se positionner pour engager sa transition vers un nouveau modèle d'aménagement du territoire.**

Aussi, en vue de cadrer cette révision et engager le chantier, il est nécessaire de revenir sur ce qui s'est passé sur le territoire depuis 2016, voire depuis 2010, pour prendre le temps d'analyser la mise en œuvre de la stratégie retenue par les élus et comprendre les résultats, qu'ils soient positifs ou négatifs.

La présentation des résultats de l'analyse s'articule autour des 4 grandes orientations du SCOT qui synthétisent la stratégie adoptée :

- 1- Assurer du développement économique et de l'emploi
- 2- Mener une politique résidentielle différenciée
- 3- Rendre durablement accessible le territoire
- 4- Tourisme, nature, environnement

01

ASSURER DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Rappel des objectifs

- >> Permettre d'accueillir 3000 emplois supplémentaires pour obtenir l'équilibre entre actifs et emplois sur place dans les 10 ans à venir
- >> Passer de 2 pôles économiques majeurs à 3 : montée en puissance de Combronde et renforcement des 2 pôles existants des Ancizes et de St Eloy
- >> Renforcer l'accueil d'activités dans les bourgs
- >> Développer l'économie locale reposant sur toutes les ressources du territoire : agriculture, forêt, éolien...

1/ PERMETTRE D'ACCUEILLIR 3 000 EMPLOIS SUPPLÉMENTAIRES POUR OBTENIR L'ÉQUILIBRE ENTRE ACTIFS ET EMPLOIS SUR PLACE DANS LES 10 ANS À VENIR

Les emplois et leur répartition territoriale

en bref

577 emplois supplémentaires entre 2008-2018

-17 emplois par rapport à 2016 (2016-18)

40%

de ces emplois sont concentrés aujourd'hui sur la CC Combrailles Sioule et Morge (CC CSM), 34% sur celle du Pays de St Eloy (CC PSE) et 26% sur Chavanon Combrailles et Volcans (CC CCV).

64%

des emplois situés dans les 12 bourgs centres en 2018 (64% en 2016 et 62% en 2008)

44%

des emplois situés dans les communes de la frange Est contre 41% en 2008 (44% en 2016)

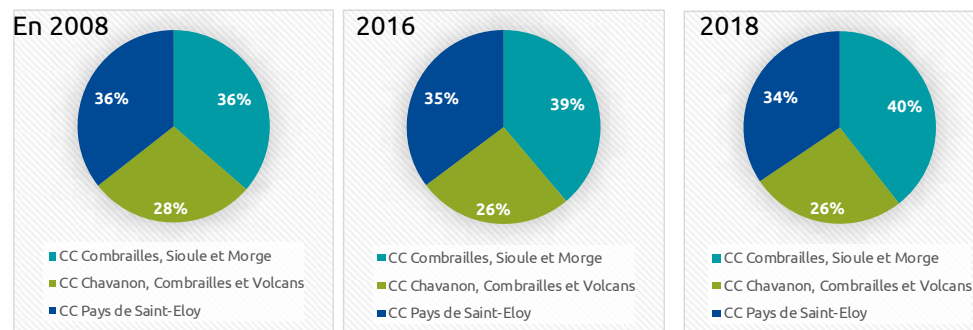
73%

des nouveaux emplois se situent sur les 3 pôles industriels majeurs

Les emplois sont globalement plus nombreux sur le territoire mais tendent à baisser depuis 2016. On est encore loin de l'objectif du SCOT et des 3 000 emplois qu'il fallait créer pour rétablir l'équilibre entre actifs et emplois sur place, mais la dynamique est engagée.

Ces 10 dernières années, le poids de la CC Combrailles Sioule et Morge (CC CSM) s'est renforcé, celui de la CC Chavanon Combrailles et Volcans (CC CCV) a diminué puis s'est stabilisé, alors que sur la CC du Pays de Saint Eloy (CC PSE) la diminution est continue depuis 2008.

Répartition géographique de l'emploi (insee)



En effet, sur la période 2008-18, la CC CSM a gagné 658 emplois alors que la CC CCV en a perdu 117 et que la CC PSE en a gagné 37. Mais depuis 2016, la CC CCV a regagné 21 emplois aux côtés de la CC CSM qui en a elle-même gagné 85 alors que la CC PSE en a perdu 122 sur la même période.

Cette augmentation des emplois a également légèrement profité aux bourgs centres du SCOT et aux communes de la frange Est. Depuis 2016, on remarque que le poids des bourgs centres et de la frange Est s'est stabilisé.

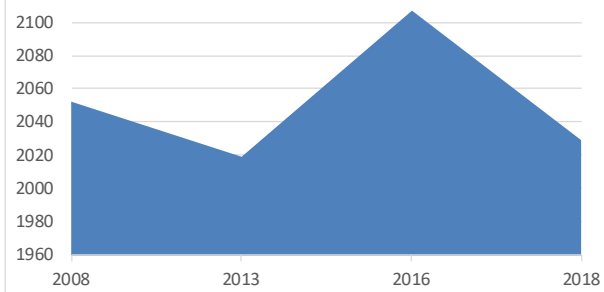
Néanmoins 5 bourgs centres ont perdu des emplois sur la période : Saint-Georges-de-Mons, Giat, Pontaumur, Messeix et Saint-Eloy-les-Mines (-157 emplois).

Et concernant les 2 bourgs qui devaient relayer le développement de la frange Est vers l'Ouest et le Sud du territoire, la situation est très variable entre 2008-18 : St Gervais d'Auvergne a gagné 67 emplois alors que Pontaumur en a perdu 30 sur la même période. Depuis 2016, ils ont perdu à eux deux un peu plus de 100 emplois. Leur rôle est donc mis à mal.

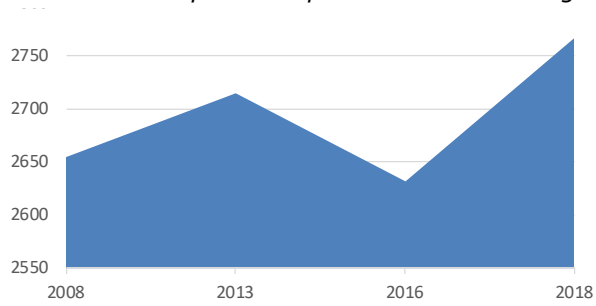
Concernant les 3 pôles industriels majeurs, ils concentrent quant à eux 73% des nouveaux emplois créés entre 2008 et 2018.

En effet, ces 3 pôles ont globalement gagné 423 emplois sur la période 2008-18, mais leur poids est resté malgré tout constant (38 à 39% des emplois), et leurs évolutions sont très différentes : Saint-Eloy-les-Mines a perdu 23 emplois (-1%), Les Ancizes/St Georges en ont gagné 113 (+4%) et Combronde en a gagné 333 sur la période (+64%).

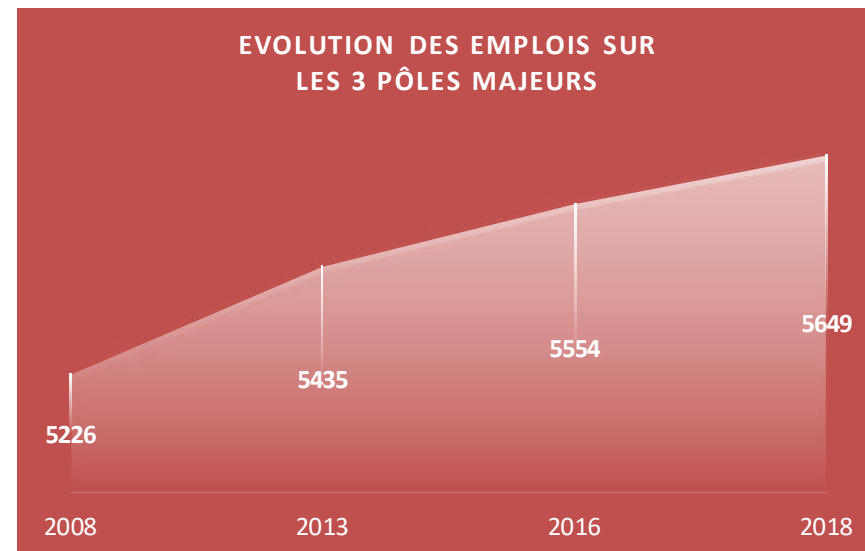
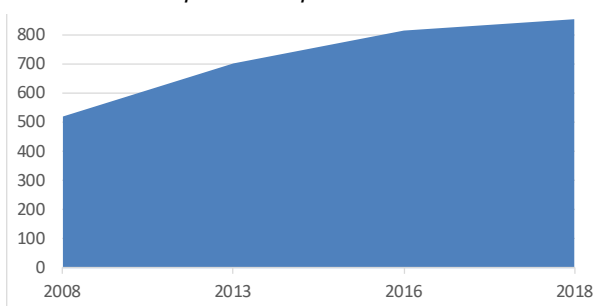
Evolution des emplois sur le pôle de St Eloy les Mines



Evolution des emplois sur le pôle des Ancizes-St Georges



Evolution des emplois sur le pôle de Combronde



à retenir

Globalement sur la période 2008-2018, le dynamisme de la frange Est n'a donc pas été relayé vers le Sud et l'Ouest du territoire, mais depuis 2016 les choses semblent évoluer positivement pour le Sud du territoire, même si cela est encore très léger.

Evolution des emplois par secteur d'activité, et des Catégories Socio-Professionnelles (CSP)

en bref

Tendance 2008-18

2
secteurs d'activité
ont gagné plus de 1000
emplois à eux deux



l'administration/
enseignement/
santé/social
(+521 emplois)



les commerces/
transports/services
(+523 emplois)

3
secteurs d'activité ont
perdu du poids



l'agriculture
(-247 emplois)



l'industrie
(-161)



la construction
(-59)



Renforcement des
cadres, professions
intermédiaires et
employés



Diminution du poids
des ouvriers et
agriculteurs



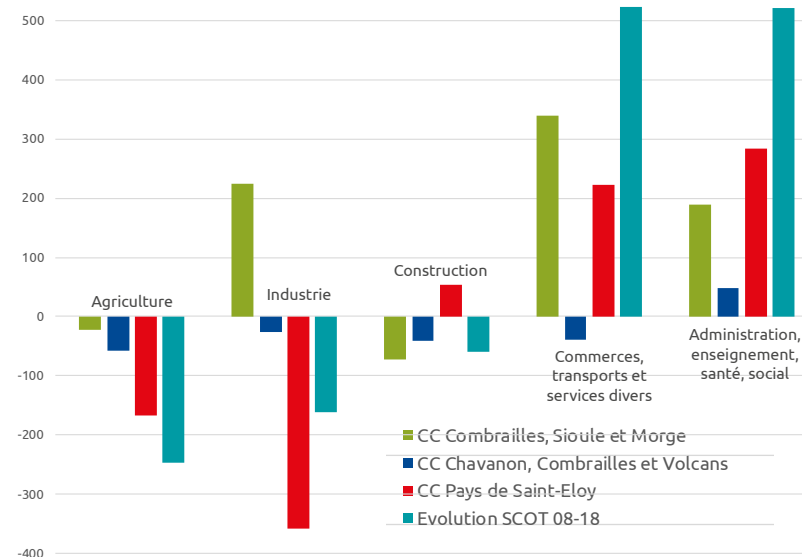
Maintien des artisans/
commerçants

Entre 2008 et 2018, la répartition des emplois par secteur d'activité a peu évolué mais 3 secteurs se sont néanmoins affaiblis : la construction, l'industrie et surtout l'agriculture.

Les 3 communautés de communes suivent ce mouvement à quelques exceptions près :

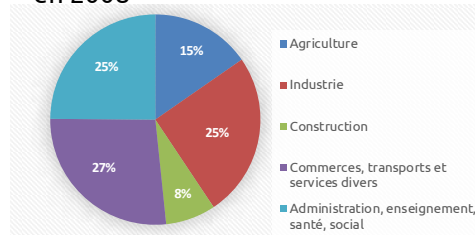
- la CC CSM pour l'industrie qui gagne 224 emplois
- la CC PSE pour la construction qui a gagné 54 emplois
- la CC CCV qui perd des emplois également dans le secteur du commerce/trans-
port/et services (-40 emplois).

Evolution des secteurs d'activité sur les Combrailles entre 2008-18 (Source : INSEE)

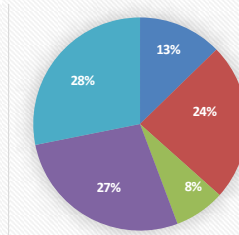


Emplois selon les secteurs d'activités - source INSEE

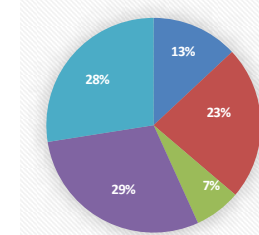
en 2008



en 2016



en 2018



en bref

Tendance 2016-18



Le secteur agricole résiste (il a regagné 50 emplois notamment sur la CC CSM)



Augmentation des emplois liés au commerce/transports/services

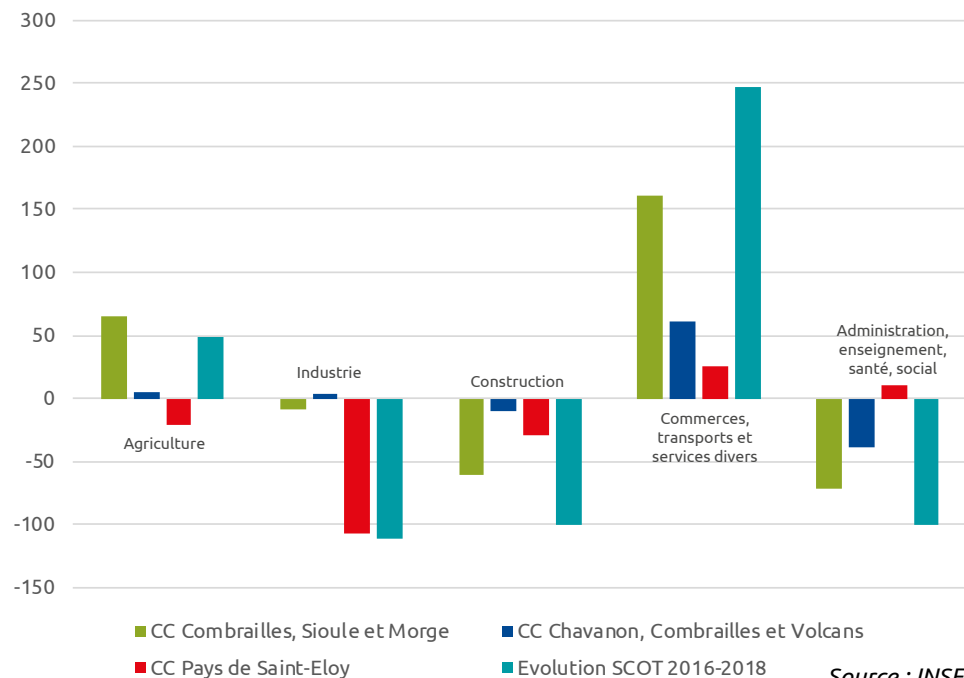


Poursuite de la baisse des emplois dans les secteurs liés à l'industrie et la construction.

Après une augmentation continue on assiste depuis 2016 à une perte d'emplois dans les secteurs de l'administration/enseignement/santé

Peu d'évolution des Catégories Socio-Professionnelles

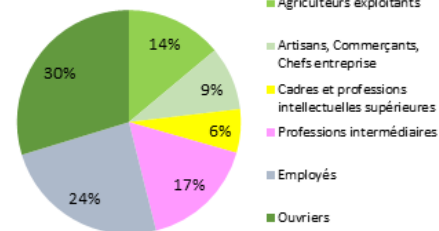
Evolution des emplois par secteur d'activité depuis 2016



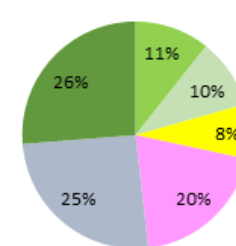
Source : INSEE

Répartition des emplois par catégorie socio-professionnelle - source INSEE

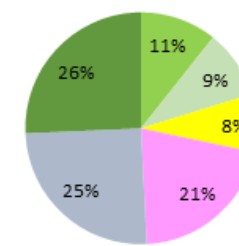
en 2008



en 2016



en 2018



Evolution des actifs

en bref

339

actifs supplémentaires
entre 2008-2018

+65

actifs par rapport
à 2016 (2016-18)

767

actifs supplémentaires
sur la frange Est entre
2008-2018

-323

actifs sur les 12 bourgs
centres entre 2008-2018

44%

des actifs occupés sont concentrés aujourd'hui sur la
CC Combrailles Sioule et Morge (CC CSM) contre 40% en 2008

8

bourgs centres
remplissent la fonction
de pôle d'emploi

La progression des actifs occupés est moins nette que celle des emplois : on compte 19 285 actifs occupés en 2018 contre 18 946 en 2008 soit 339 de plus (+65 par rapport à 2016).

Entre 2008-2018 le nombre d'emplois a augmenté presque 2 fois plus vite que le nombre d'actifs occupés, néanmoins le nombre d'actifs est toujours plus élevé (4700 actifs de plus que les emplois en 2018 contre 5000 en 2008 et 3000 en 1999).

Si la frange Est a accueilli 767 actifs supplémentaires sur la période, le reste du territoire en a perdu 428 dont 323 sur les bourgs centres : la faible progression des actifs sur le territoire est liée à ces pertes importantes sur l'ensemble du territoire.



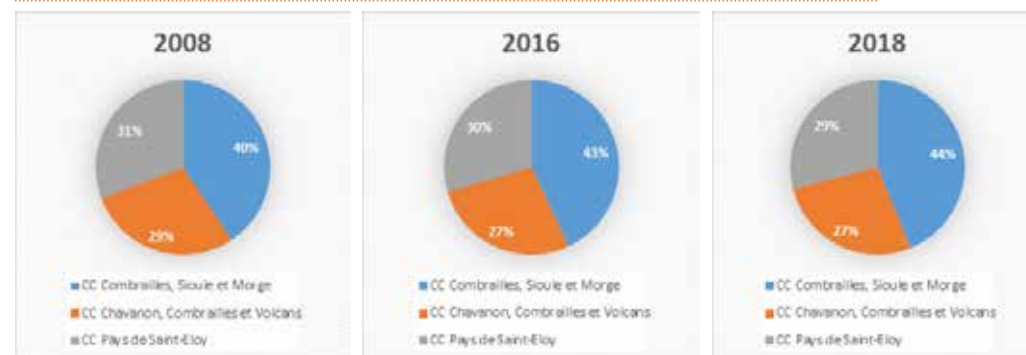
Renforcement du poids de la frange Est et affaiblissement de celui des bourgs centres

En effet, si en 2008 les bourgs centres regroupaient 37% des actifs occupés, en 2018, ce n'est plus que 35% (même taux qu'en 2016) : seuls 3 bourgs ont gagné des actifs sur la période (Combronde, Manzat et Pontgibaud). Et depuis 2016, la situation ne s'arrange pas puisque les bourgs centres ont perdu 133 actifs.

Concernant plus particulièrement les pôles industriels majeurs : seul Combronde a gagné des actifs occupés (+81) sur la période 2008-18, les 2 pôles historiques ont quant à eux perdu un peu plus de 200 actifs sur la période. Mais depuis 2016, la tendance est à la baisse pour les 3 pôles : -50 actifs occupés environ entre 2016-18.

L'évolution géographique des actifs occupés depuis 2008 montre un renforcement du poids de la CC CSM qui passe de 40 à 44% des actifs occupés entre 2008-18, une baisse continue du poids de la CC PSE, et un maintien depuis 2016 du poids de CC CCV autour de 27%.

Evolution de la répartition géographique des actifs occupés - source INSEE



Si on regarde l'indice de concentration de l'emploi qui mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident, et permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace, on note que sur le territoire aucune des 3 communautés de communes ne remplit le rôle de pôle d'emploi.

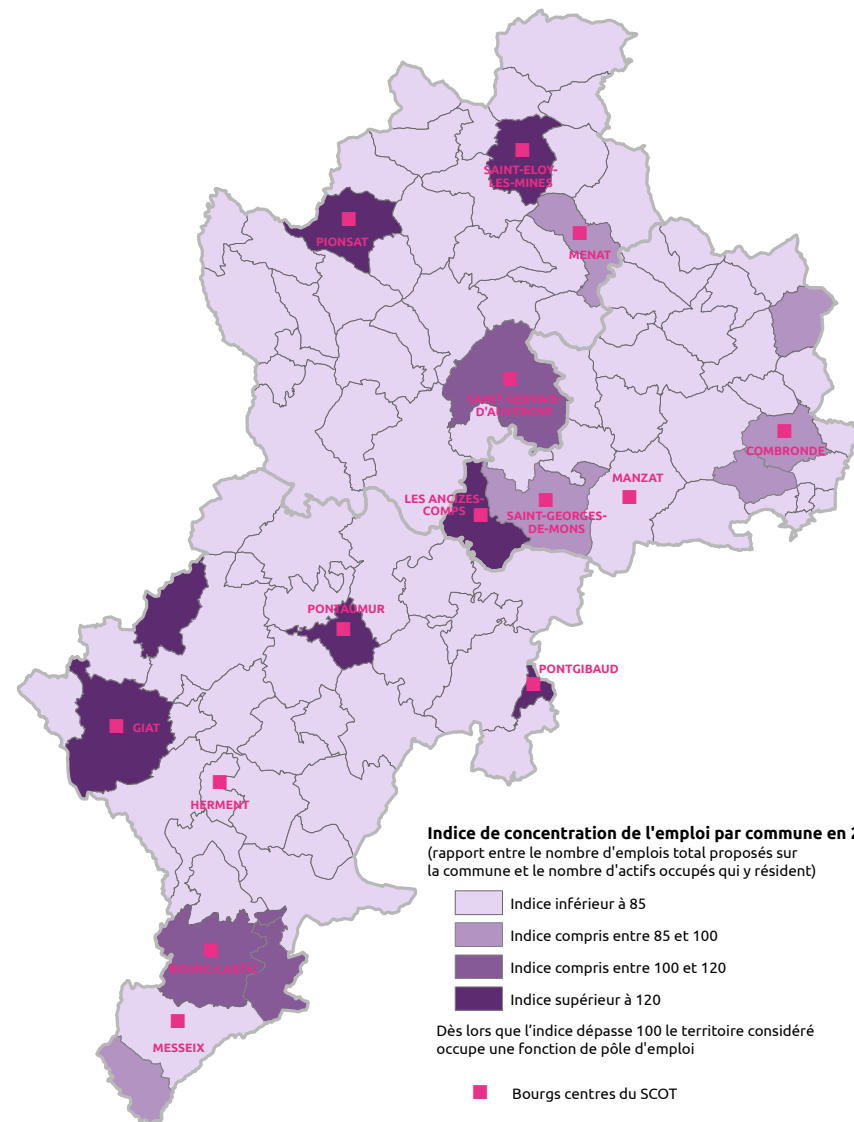
Par contre, parmi les bourgs centres, 8 d'entre eux remplissent cette fonction aujourd'hui, donc quasi tous, et 2 des 3 pôles industriels majeurs (Combronde étant sur le point de le devenir).

On observe néanmoins **peu d'évolution marquante depuis 2008 ou 2016** :

- les 8 mêmes bourgs remplissent cette fonction de pôle d'emploi,
- cette fonction de pôle d'emploi des bourgs s'est globalement renforcée entre 2008-18 sauf pour Manzat, Messeix et St Eloy, mais depuis 2016 cette situation a tendance à stagner pour la moitié des bourgs.
- le pôle de Combronde monte en puissance, celui des Ancizes/St Georges se renforce, mais celui de St-Eloy perd un peu de vitesse.



Stabilisation de la fonction de pôle d'emploi pour les bourgs centres depuis 2016



Sources : INSEE, IGN
Réalisation : NF - SIG - SMADC - Janvier 2023

2/ PASSER DE 2 PÔLES ÉCONOMIQUES MAJEURS À 3 ET RENFORCER L'ACCUEIL D'ACTIVITÉS DANS LES BOURGS

Développement des pôles industriels majeurs

415 ha prévus sur les 3 pôles industriels majeurs

Pôles	Nom de la zone	Phase 1	Phase 2	*
Combronde	Parc de l'Aize	60ha	120ha	
Les Ancizes/ Saint-Georges	à proximité d'Aubert et Duval	24ha		
	les Ancizes, face au centre électrique EDF: réserve PLU		26ha	20ha
Saint-Eloy-Les-Mines	sur Queuille	14ha	7ha	
	près de Rockwool	10ha	60ha	
	Parc de la Bouble zone d'intérêt intercommunal	10ha	14ha	
TOTAL		118ha	277ha	20ha

* réserve prévue en complément de la phase 2 sur du plus long terme

Pôle de Combronde

en bref

180 ha
prévus au SCOT
dont 60ha à court terme
et 120ha à long terme

20 ha
commercialisés depuis 2016,
autant qu'entre 2010-16

6 entreprises
installées

220 emplois créés

12%
de l'offre de court terme
reste à commercialiser

Site labellisé
«site industriel clé en main»
en septembre 2021

Le SCOT prévoyait 60ha à court terme et 120ha complémentaires à plus long terme.

En 2016 : 50ha de la phase 1 étaient aménagés et 21 étaient effectivement commercialisés, et 14 autres étaient en passe de le devenir. Depuis 2016, 5 ha supplémentaires ont été commercialisés (DACHSER, ENGIE Bioz, SBA et SPL63) et 16.4ha de plus sont aujourd'hui en cours de compromis de vente/négociation. **Il resterait donc autour de 6 ha en phase 1 à commercialiser sur les 50ha aménagés (12%).**

Depuis 2016, une entreprise supplémentaire (ENGIE Bioz - méthaniseur) s'est installée créant 3 emplois supplémentaires, et DACHSER s'est agrandi (parking). Le SBA doit ouvrir une végétation d'ici avril 2023 sur 9700m² (pôle de revalorisation des déchets avec boutique basée sur le troc) qui emploiera à terme 5 à 6 personnes, et une dernière entreprise vient d'acheter des terrains pour installer un garage poids lourds (SPL63) et prévoit la création de 12 emplois. Une installation est prévue sur les terrains restants de la phase 1 (compromis signé) : il s'agit d'une entreprise de recyclage de plastique dur (Environnement Massif Central) sur 9.4ha (20 à 50 emplois pour la 1ère tranche du projet).



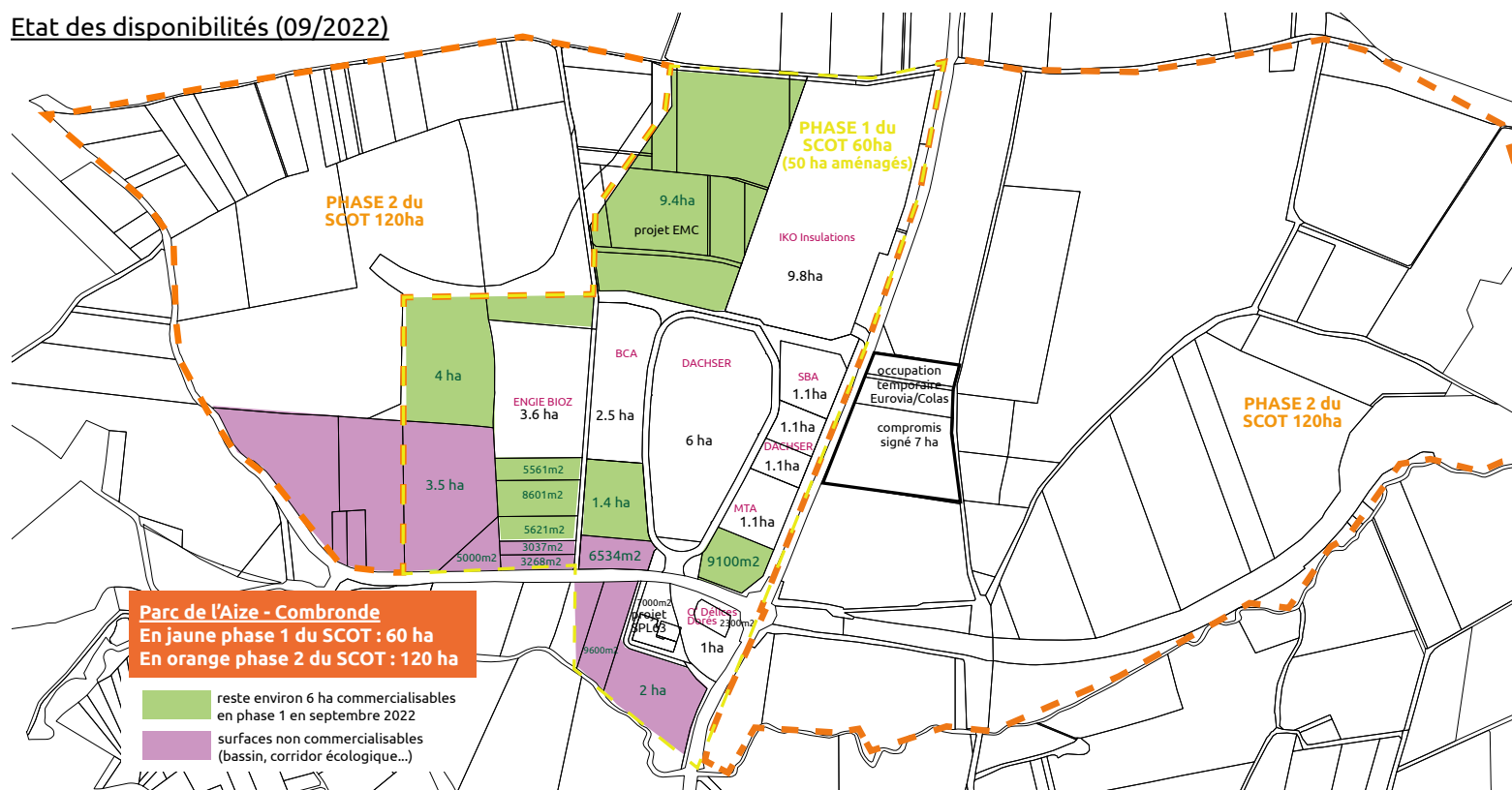
Et concernant les terrains classés en phase 2 au SCOT, 7 ha font également l'objet d'un compromis de vente avec un investisseur immobilier industriel (Factor'Industry Real Estate) : il s'agit de la partie occupée temporairement par Eurovia pour un chantier sur l'A89 jusque fin mars 2022 (installation de centrales d'enrobage), puis par COLAS jusque fin mai 2022.

Six entreprises sont donc aujourd'hui installées sur le parc de l'Aize (MTA, DACHSER, BCA, Les délices de l'Aize, IKO insulation et ENGIE BIOZ) et ont créé au total un peu plus de 220 emplois. Les installations prochaines devraient en créer entre 40 et 70.

Le pôle de Combronde monte donc petit à petit en puissance. Une vingtaine d'hectares ont été commercialisés depuis 2016 soit autant qu'entre 2010-16. Depuis la labellisation du Parc de l'Aize comme site industriel Clé en main en septembre 2021, on observe une reprise de la commercialisation.



Etat des disponibilités (09/2022)



Précisions :

La cartographie du foncier à vocation économique prévu sur les pôles industriels majeurs n'a pas été dressée dans le SCOT à l'échelle parcellaire, et ne distingue par toujours le phasage, ce qui rend particulièrement compliqué le suivi de la commercialisation.

Ce travail a été fait à posteriori, avec l'aide des EPCI, dans le cadre de l'évaluation à partir des photos aériennes de 2019, du cadastre et des documents d'urbanisme quand ils existent, et permet de cartographier les parcelles semblant encore disponibles.

en bref

91 ha

prévus au SCOT
dont 38ha à court terme
et 53ha à long terme

Plus de 150

emplois créés
(20 à 45 emplois en plus
à venir)

6.4 ha

de l'offre de court terme
encore disponibles
et

14 ha

de l'offre de long terme
(32ha ont été déclassés
dans le PLU des Ancizes)

Le SCOT prévoyait 38 ha à court terme et 53 ha à plus long terme composés de la façon suivante :

Court terme :

- 24 ha à proximité d'Aubert et Duval : 13ha pour Ukad (50 emplois) et Ecotitanium (50 emplois) + 11ha sur la plaine du Champs aux Ancizes (50 emplois créés) dont il reste 6.4ha --> Pas de changement depuis 2016

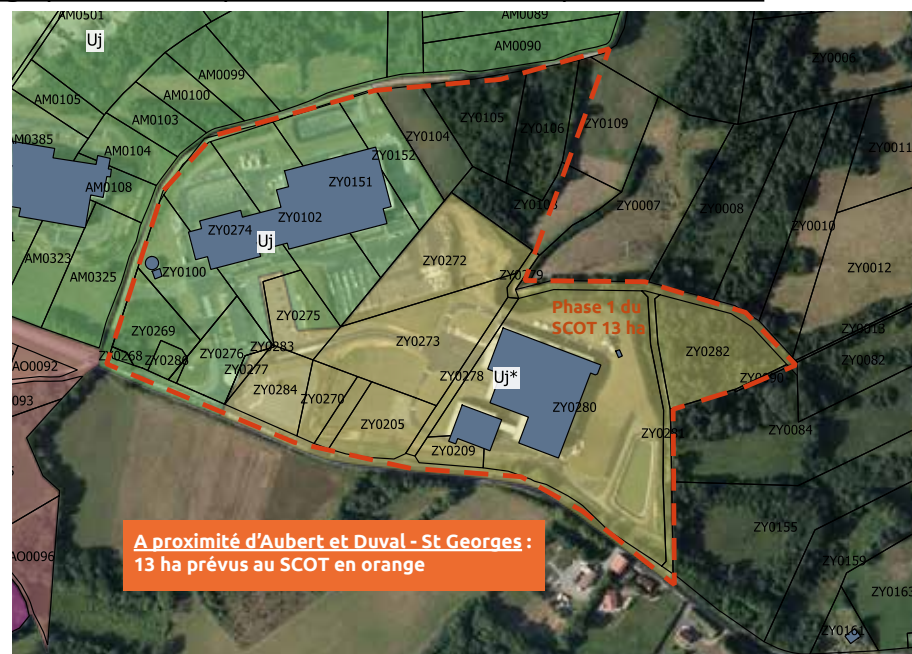
- 14 ha sur Queuille : 2ha occupés par EBE (Energie Bois Environnement – broyage de bois en plaquettes) depuis 2018 ; 5.9ha doivent accueillir un projet de centrale photovoltaïque et environ 11 ha sont prévus pour le projet Chimirec. 19ha seront donc utilisés à termes (l'équivalent des 2 phases) : 20 à 45 emplois prévus

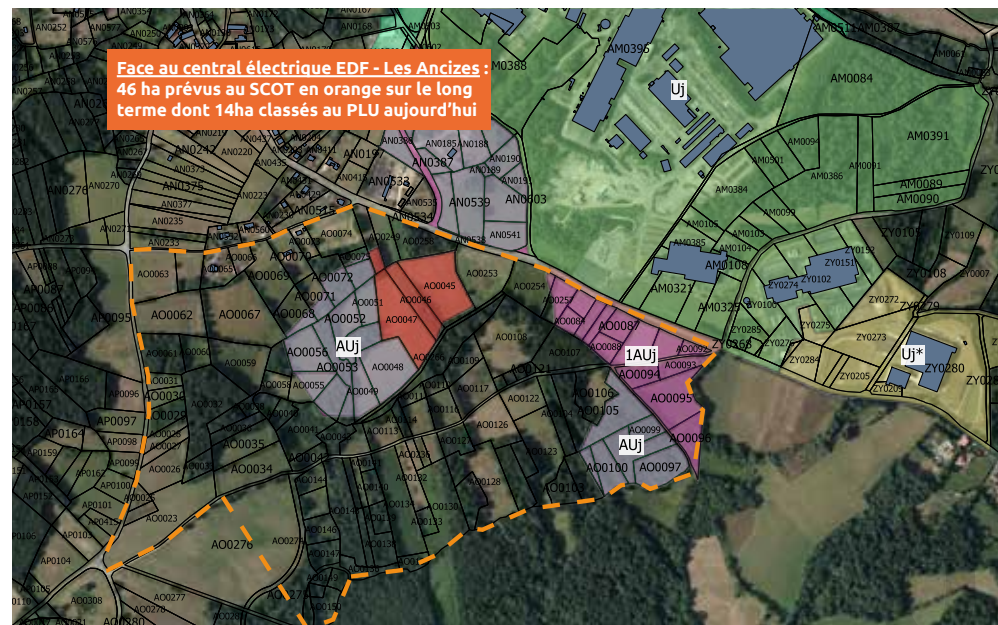
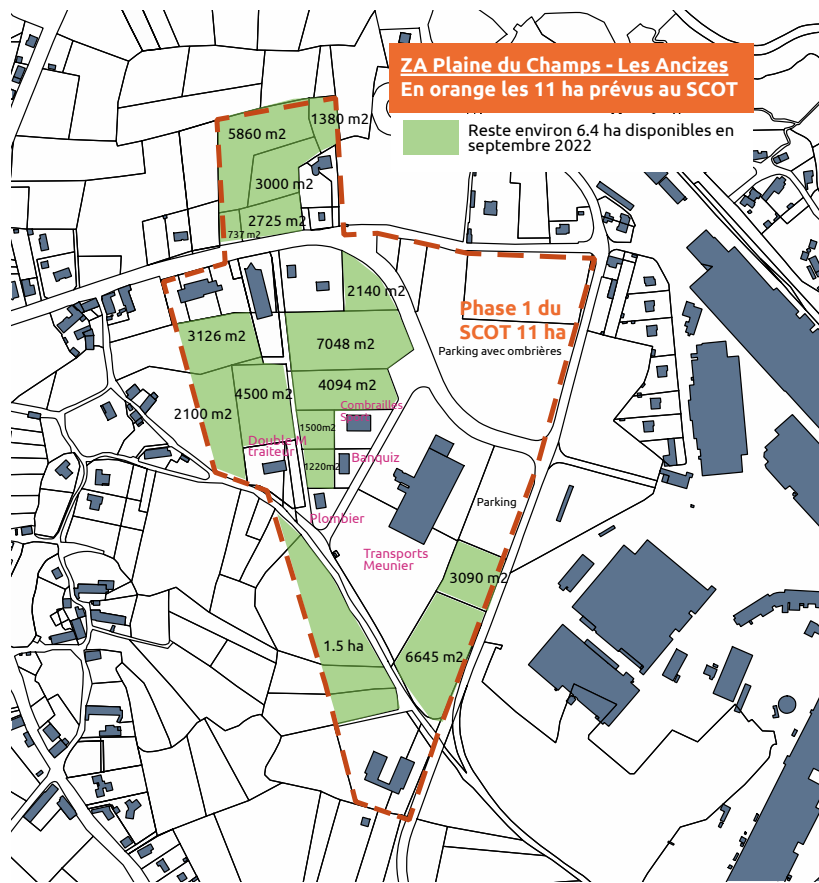
--> Reste 6.4 ha disponibles sur l'ensemble de la phase 1

Long terme :

Sur les 53 ha prévus, seuls 7 ha sur Queuille ne sont plus disponibles. Il resterait donc encore 46 ha à long terme sur le pôle des Ancizes/St Georges mais seulement 14 ha ont été classés au PLU (32ha ont en effet été déclassés).

Cartographies de l'occupation des zones d'activités prévues au SCOT





en bref

144 ha
prévus au SCOT
dont 20ha à court terme
et 124ha à long terme

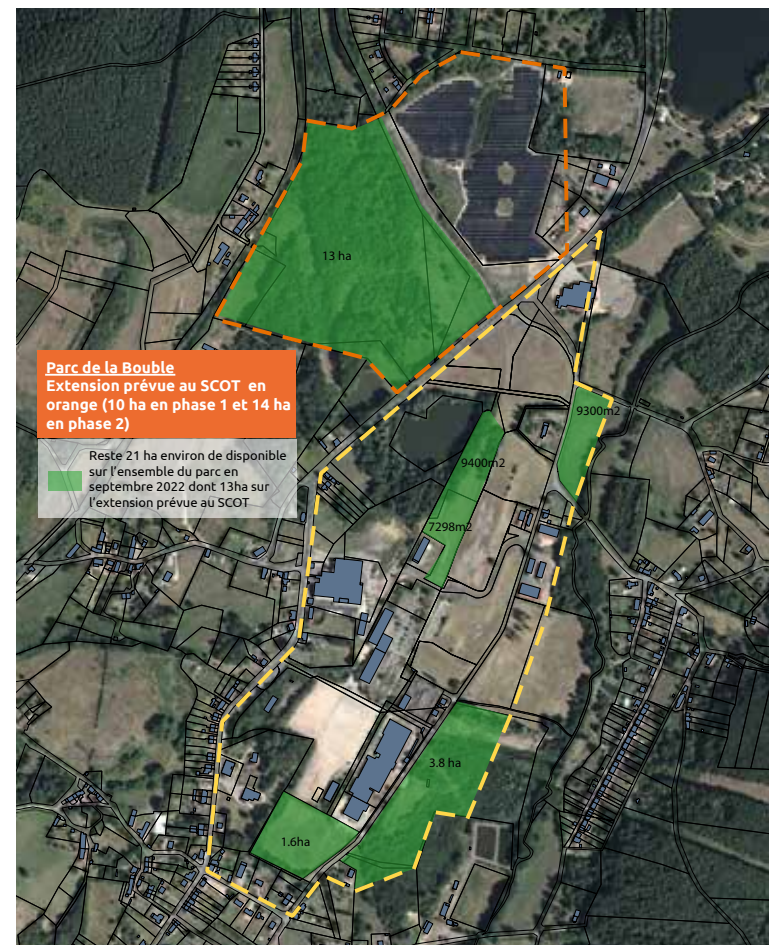
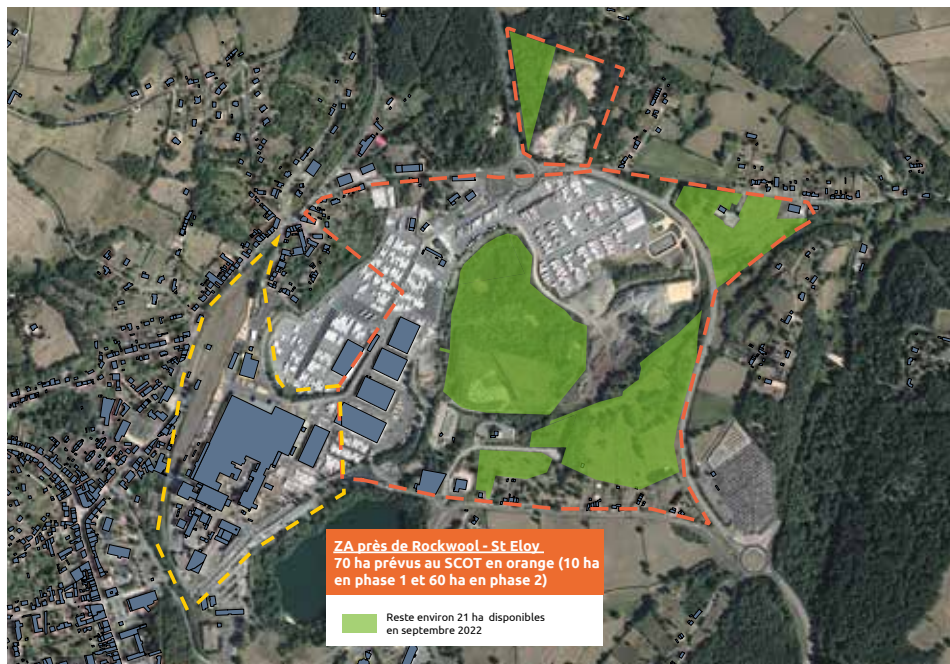
122 ha
encore disponibles
dont 50 ha non localisés

En 2022 sur ces 144 ha prévus, près de 122 ha seraient encore disponibles :

- 21.7ha autour de Rockwool (mais beaucoup de terrains ne sont pas utilisables car inscrits au Plan de Prévention des Risques Miniers)
- 21ha sur le parc de la Bouble
- 50ha prévus en phase 2 mais non localisés.

22ha ont donc été consommés depuis 2010 sur le pôle de St Eloy : essentiellement à destination de parcs photovoltaïques sur le parc de la bouble mais créant peu d'emplois.

Cartographies de l'occupation des zones d'activités prévues au SCOT



En synthèse

	Prévu à court terme	Prévu à long terme	Réalisé entre 2016-2020	Réalisé entre 2010-2020
Combronde	60 ha	120 ha	4.9 ha commercialisés 16.4 ha en compromis	25.4 ha commercialisés 16.4 ha en compromis
Les Ancizes/St Georges	38 ha	53 ha	19 ha commercialisés	39 ha commercialisés
Saint-Eloy-les-Mines	20 ha	124 ha	11 ha commercialisés	22 ha commercialisés
Total 3 pôles	118 ha	297 ha	35 ha commercialisés (reste 312ha sur 415ha)	103 ha ont été commercialisés ou sont en passe de l'être (25%)

87%
de l'offre foncière de court terme à vocation économique a été commercialisée depuis 2010 sur les 3 pôles industriels (103 Ha)

ce qui représente **25%** de l'offre foncière à vocation économique globale (court et long terme)

Le pôle de Combronde a ainsi pris ses marques et s'affirme comme 3ème pôle économique des Combrailles ; celui des Ancizes/St Georges s'est renforcé et spécialisé autour de la filière du titane, et celui de St Eloy a tenté de se maintenir en s'orientant vers le développement de parcs photovoltaïques.

Situation des 12 bourgs centres

en bref

135 ha
prévus initialement au SCOT
à vocation économique dans
les 12 bourgs centres

48%
de cette offre foncière
semble avoir été consommé
depuis 2010

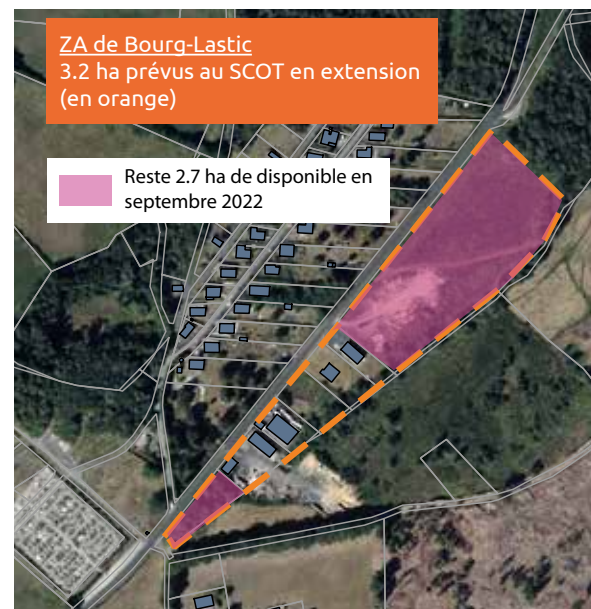
**Des capacités débloquées dans le tissu existant
pour développer des activités tertiaires et des services**

135ha étaient prévus initialement sur les 12 bourgs centres en 2010 dans le SCOT mais aucun tableau détaillé ni aucune cartographie précise n'avait été établi, ce qui rend particulièrement compliqué le suivi.

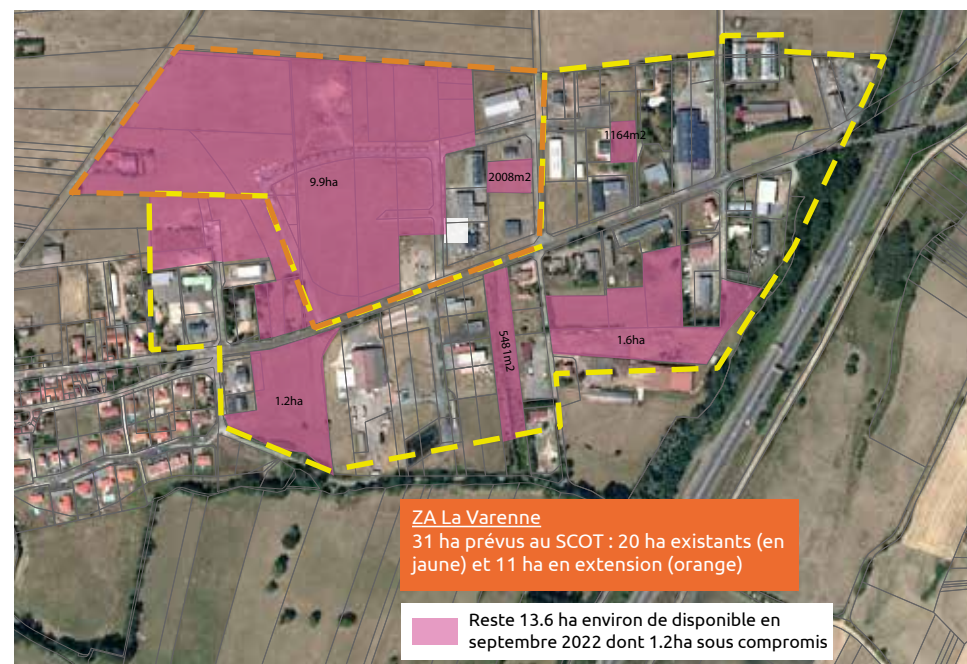
Ce travail de suivi a donc été fait à posteriori, avec l'aide des EPCI, dans le cadre de l'évaluation à partir des photos aériennes de 2019, du cadastre et des documents d'urbanisme quand ils existent, et permet de cartographier les parcelles semblant encore disponibles.

Ainsi sur la période 2010-16, 30% de l'offre a été consommé (40ha) et 19% sur la période 2016-20 (25ha).

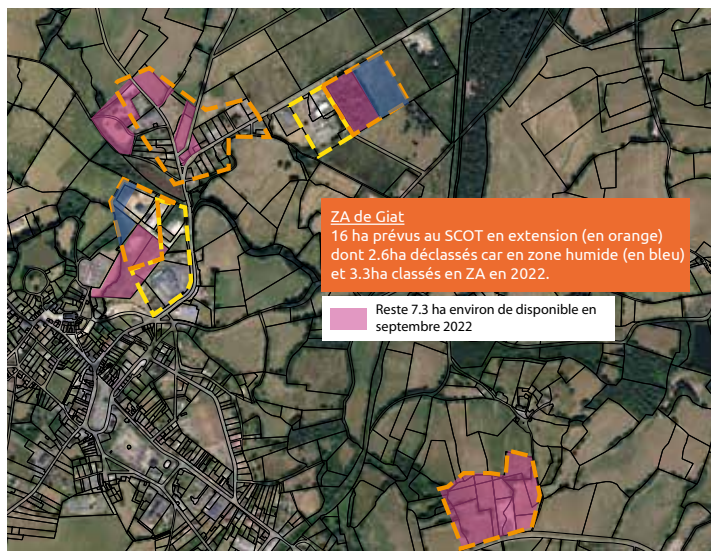
Bourg-Lastic- ZA de 3.2ha



Combronde - ZA de 31ha



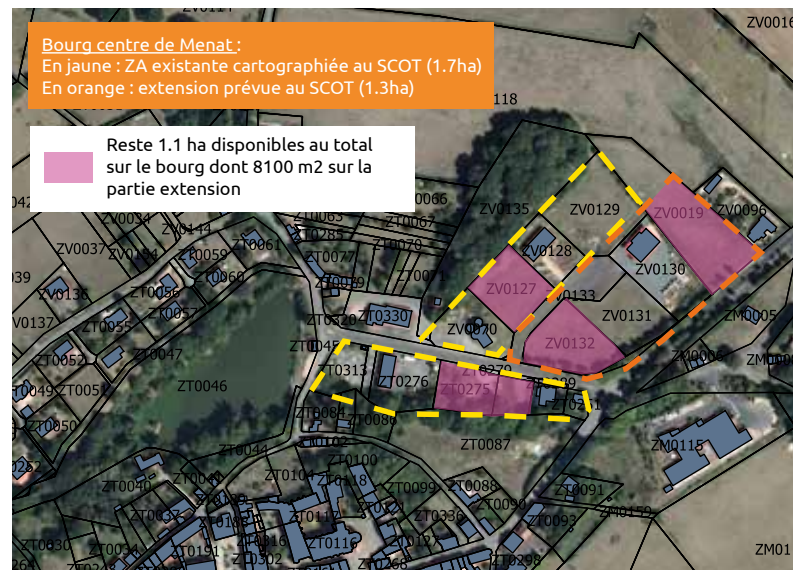
Giat- ZA de 17ha



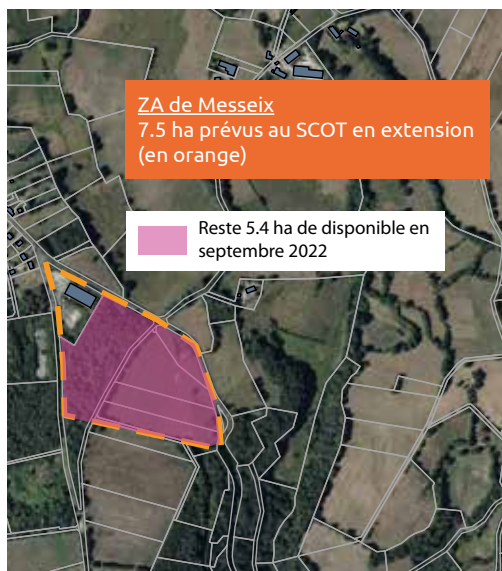
Herment/St Germain-près-Herment - ZA de 5ha



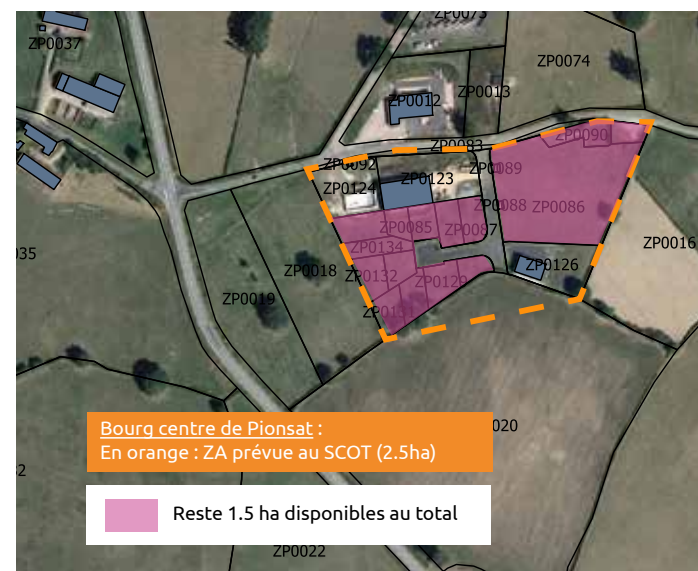
Menat - ZA de 3ha



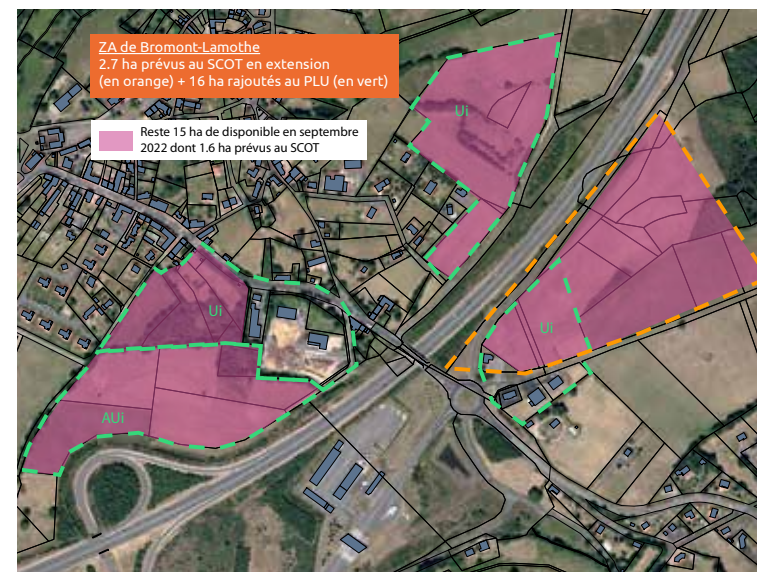
Messeix - ZA initiale de 8ha



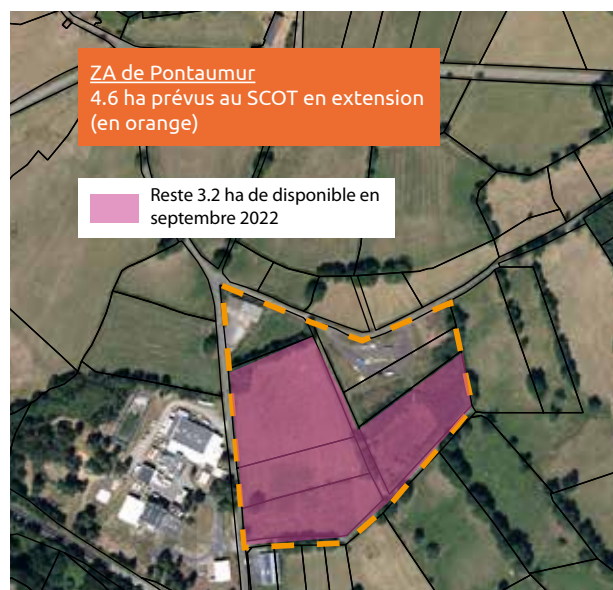
Pionsat - ZA de 2.5ha



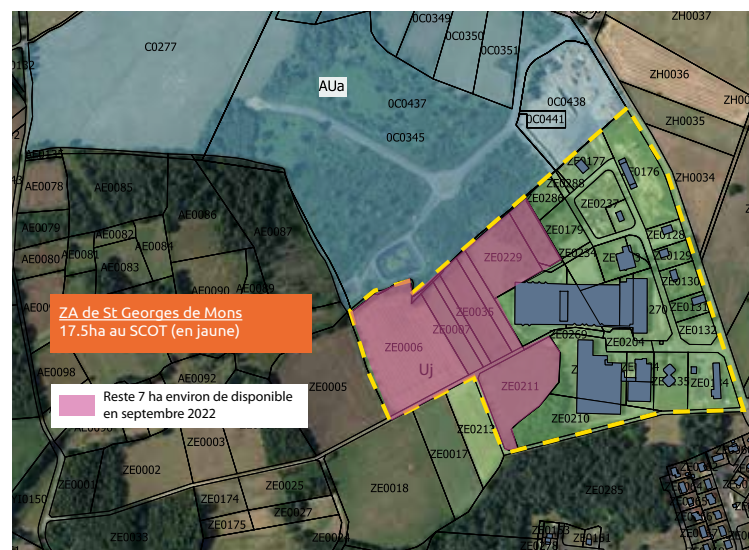
Pontgibaud/Bromont - ZA initiale de 5ha



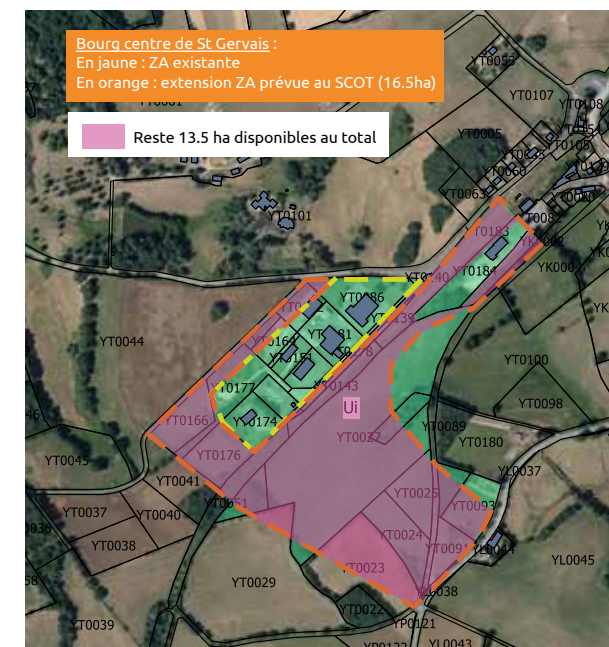
Pontaumur - ZA de 4.5ha



St Georges de Mons - ZA de 17.5ha

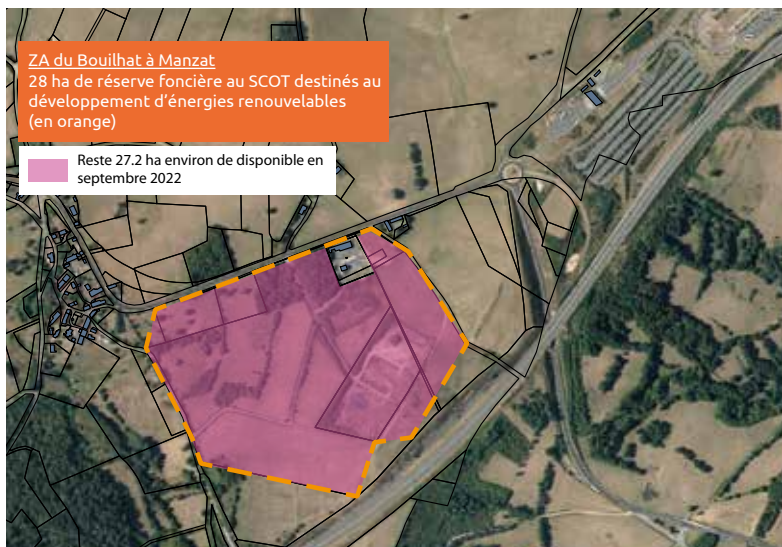


St Gervais d'Auvergne - ZA de 21ha



Cas spécifique de la zone du Bouilhat à Manzat - réserve foncière dédiée uniquement au développement d'énergies renouvelables

Lors de l'approbation du SCOT, le projet de zone d'activités au Bouilhat a dû être réorienté vers une zone de développement des énergies renouvelables, du fait de son incompatibilité avec la charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA). Cette réserve foncière cartographiée dans le SCOT était conditionnée à la révision de la charte du PNRVA ou à la sortie de la commune de Manzat du périmètre du PNRVA.



En synthèse

31%
des 550 ha à vocation économique prévus au SCOT ont été commercialisés depuis 2010 (168ha)

382 ha
sont encore disponibles (70% de l'offre)

ZOOM sur les chiffres de l'observatoire national de l'artificialisation

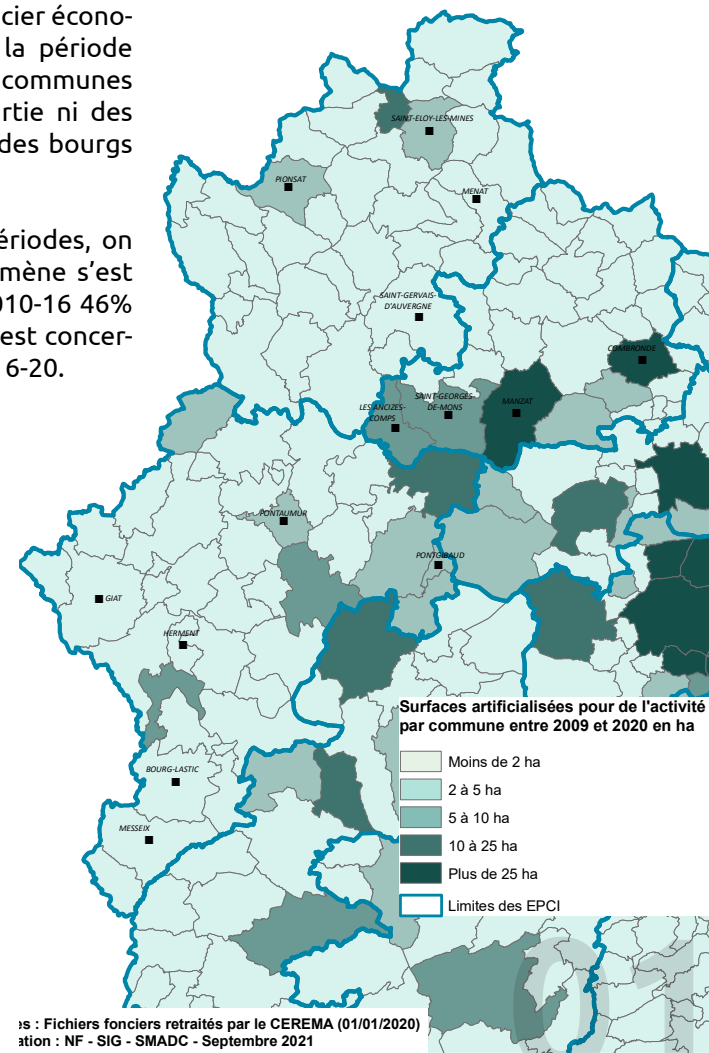
136 ha
d'espaces naturels agricoles et forestiers consommés sur 2010-20 pour des activités économiques

103ha sur 2010-16 (moyenne de 17ha/an)
32ha sur 2016-20 (moyenne de 8ha/an)

Le rythme aurait donc été divisé par 2 sur 2010-20.

Sur ces 136 ha consommés, 51ha concerneraient les 3 pôles économiques (soit plus d'1/3) et 13 ha concerneraient les autres bourgs centres, ce qui signifie qu'un peu plus de la moitié du foncier économique consommé sur la période (53%) concerne des communes rurales qui ne font partie ni des pôles économiques ni des bourgs centres.

Si on compare les 2 périodes, on observe que ce phénomène s'est aggravé puisque sur 2010-16 46% de l'offre économique est concernée contre 77% sur 2016-20.



Concernant les bourgs centres, le SCOT préconisait également de dégager dans le tissu existant, des capacités pour accueillir des activités tertiaires et de services liés aux besoins des évolutions démographiques (accueil de nouveaux habitants, vieillissement de la population...)

Entre 2010 et 2016, plusieurs communautés de communes avaient lancé des **opérations immobilières alliant commerce et habitat, mais pas toujours dans les bourgs centres** : ces réhabilitations avaient néanmoins permis de remettre sur le marché des bâtiments vacants au coeur des communes concernées. Cela s'est poursuivi depuis 2016.

Concernant les services, on a assisté entre 2010-16 à un **rattrapage du territoire en matière, plus particulièrement de services à la petite enfance, à l'enfance/jeunesse, de services de santé ou encore de services culturels** par notamment, la création, l'extension ou la rénovation d'équipements en matière de lecture publique et de pratique musicale.

Depuis 2016, ce sont plutôt les **activités et les actions de ces services qui se sont renforcées, et leur rayonnement qui s'est élargi** :

- Création d'un nouveau pôle ou local ados à Pontgibaud et Manzat
- Développement de l'offre d'activités des accueils de loisirs (Bourg-Lastic, Pontaumur..)
- Développement des ateliers et activités des Relais Petite Enfance ou des Relais d'Assistantes Maternelles
- Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à Manzat et Combronde
- Création d'une 4ème médiathèque intercommunale tête de réseau sur Pontgibaud



Médiathèque de Pontgibaud



MAM de Manzat

En matière de lecture publique, les équipements ont évolué et se sont réorganisés. On compte en 2022 : 4 médiathèques intercommunales têtes de réseau (St Eloy, Manzat, Combronde et Pontgibaud), 2 médiathèques municipales (St Gervais et Messeix), 22 points lecture et 20 dépôts.

Par ailleurs, en termes d'offre culturelle, le territoire des Combrailles dispose également de quatre écoles de musique intercommunales situées au cœur de 4 bourgs centres, dont deux mises en réseau lors de la fusion des communautés de communes, et plusieurs salles polyvalentes mieux équipées ont vu le jour (sur Pionsat, St Gervais d'Auvergne, Herment..).



Ecole de musique des Ancizes



Salle Arobase de Pionsat

Les CC CSM et PSE disposent d'une **saison culturelle intercommunale** qui offre une programmation variée accessible à tous, tout au long de l'année.

Enfin l'ensemble des établissements accueillant des jeunes et des seniors ont chaque année la possibilité de participer à des rencontres et des ateliers de pratiques artistiques dans le cadre du dispositif **Comb'image** du SMADC émanant des Conventions Territoriales d'Éducation Artistiques signées avec l'État, la Région et le Département depuis 2013.



Près de **7 000 jeunes**
(277 établissements)
et **400 seniors**
(45 établissements)

ont ainsi **bénéficié d'ateliers de pratiques artistiques, organisés au sein de leur établissement.**

Concernant les services de santé, il faut souligner le **développement de l'offre de santé dans les bourgs centres depuis 2010** grâce à la mise en œuvre du 1er Contrat Local de Santé (CLS) qui a favorisé notamment le regroupement et l'installation de médecins dans le cadre de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) comme à Pontgibaud, St Eloy, Pionsat/Marcillat en Combrailles, Giat/Montel-de-Gelat/Pontaurmur, Bourg-Lastic, les Ancizes.

Néanmoins, certains secteurs restent encore très tendus en matière d'offre de soins, notamment le nord des Combrailles.

On peut noter également depuis 2016, l'installation de nouvelles disciplines médicales étoffant l'offre sur le territoire (sophrologue, sage-femme, diététicienne, ostéopathe, orthophoniste, orthoptiste...), ainsi que la restructuration/rénovation/extension de certaines structures d'hébergement des personnes âgées dans plusieurs bourgs centres (St Gervais, Bourg-Lastic, Loubeyrat, Pionsat), et la construction de nouvelles autres structures sur les communes de Pionsat, Beauregard-Vendon, Messeix, St Gervais ou encore Les Ancizes.

Ce besoin de prioriser le développement sur les centralités a été de nouveau mis en avant avec le programme Petites Villes de Demain auquel 9 des 12 bourgs centres ont été lauréats.



Chantier du nouvel EHPAD des Ancizes



Les lodges de Pionsat

3/ DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE REPOSANT SUR TOUTES LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : AGRICULTURE, FORÊT, EOLIEN...

Agriculture

en bref

-1800 ha de SAU
entre 2010-20

-20% d'exploitations
entre 2010-20

33 communes ont mené
des restructurations foncières
à l'amiable

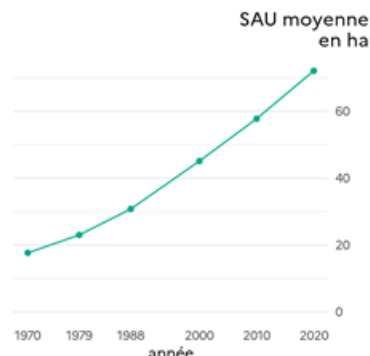
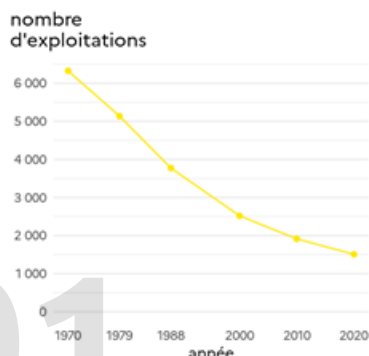
2 communes ont fait
l'objet de remembrements
depuis 2016

Un territoire dynamique
en matière d'installation
agricole

Un secteur qui diversifie
ses activités
(installation de maraichers,
développement de la vente directe..)

54 réglementations de
boisement à renouveler

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne SCOT du Pays des Combrailles



source : Agreste - recensements agricoles 1970-2020p

Un des objectifs du SCOT en matière agricole était de maintenir les activités agricoles en pérennisant les espaces agricoles et en assurant le maintien de la fonctionnalité des exploitations.

Concernant la pérennité des espaces agricoles, on observe que malgré les différents efforts qui ont pu être entrepris, **entre 2010 et 2020 la SAU a diminué de 1800 ha soit de 1.6%** (baisse identique à celle observée à l'échelle départementale dont une partie est sûrement liée à l'évolution des systèmes de traitement informatique) **et le nombre d'exploitations s'est réduit de 20%**.

Les efforts entrepris pour regrouper l'urbanisation dans les enveloppes urbaines existantes ou en périphérie immédiate de celles-ci, ou pour travailler sur des restructurations foncières et ainsi permettre de conserver des espaces agricoles fonctionnels n'ont semble-t-il pas été suffisants.

Concernant le regroupement de l'urbanisation et la lutte contre le mitage agricole, sur les 32 communes dotées d'un document d'urbanisme dans les Combrailles, 24 communes seulement les ont révisés et ont ainsi pu travailler dans ce sens. Sur ces 24 communes, la révision des documents d'urbanisme a permis de classer les espaces agricoles à forte valeur agronomique en zone A, ainsi que **8737 ha en zone agricole inconstructible dont 29% depuis 2016**. Elle a aussi permis de faciliter la cohabitation entre les exploitants et les habitants en instaurant des périmètres inconstructibles (100m) autour des exploitations. Néanmoins, les spécificités d'installations agricoles rendent compliqué la nécessaire anticipation des possibilités de constructions agricoles.

D'autre part, depuis 2010, 33 communes différentes ont travaillé dans le cadre du réseau agricole, sur des **restructurations foncières** au travers d'échanges amiables (262ha concernés soit 151 personnes, dont 133ha depuis 2016), et depuis 2016, 2 nouvelles communes ont fait l'objet de remembrements (St Priest des Champs et Condat-en-Combraille).

Une **collaboration étroite entre les services du SMADC et la Chambre d'Agriculture** s'est instaurée depuis l'approbation du SCOT, que ce soit en matière d'urbanisme ou de transmission agricole, et s'est concrétisée au travers d'une convention signée le 12/02/2015, aujourd'hui en cours de renouvellement. La gestion du foncier reste néanmoins encore trop souvent un domaine litigieux et sur lequel il est nécessaire de poursuivre un travail partenarial.

Concernant la dynamique d'installation de nouveaux agriculteurs, le territoire des Combrailles ressort comme un des territoires les plus dynamiques du département, mais néanmoins fragile du fait des sécheresses répétitives/assèchements prolongés des sols et de la baisse constante et significative du cheptel bovin dans ce territoire historiquement allaitant.

C'est également un secteur qui a commencé à diversifier ses activités depuis 2016, cherchant ainsi à permettre la création de plus-values, mais malheureusement celles-ci ne sont pas toujours à la hauteur des espérances et extrêmement tributaires d'événements extérieurs comme l'augmentation des charges. On peut ainsi noter :

l'installation de 36 maraichers ces 5 dernières années dont 24 en bio

Petites structures de 1000m² à 2ha :
5 sur CCV, 12 sur CSM et 19 sur PSE

le développement de la vente directe

Une soixantaine d'exploitants pratiquaient la vente directe en 2016 (soit 47 exploitations) alors qu'aujourd'hui on compte 171 exploitants (soit 136 exploitations) --> plus que le double. *Source Réseau Agricole Combrailles*

Parmi ces 171 exploitants, 80 font des colis viande. Il y a une volonté de se réappropriier les circuits de commercialisation en pratiquant la vente directe, soit sur leur exploitation, soit par le biais de «magasins» ou encore sur les marchés.

En 2021, le territoire des Combrailles a été labellisé «Projet Alimentaire Territorial en Emergence». Cette démarche, en agissant sur l'ensemble des maillons de l'économie alimentaire, et en cohérence avec les besoins exprimés par les acteurs du territoire, permettra de venir en soutien au développement de l'économie locale.

Enfin, pour préserver l'équilibre entre les espaces agricoles et les espaces forestiers, 25 communes avaient renouvelé leur réglementation de boisements entre 2010-16, mais depuis 2016 aucune autre n'a pu le faire, le département privilégiant le renouvellement par territoire intercommunal. Aujourd'hui 8 communes ne disposent toujours pas de cette réglementation, et 54 communes ont une réglementation qui a dépassé les 10 ans d'existence et nécessiterait d'être renouvelée.



Valorisation du patrimoine forestier et développement de la filière bois

Depuis 2010, plusieurs actions ont été menées dans le cadre de la [Charte Forestière de Territoire pour optimiser la gestion des espaces forestiers](#) : information aux élus sur la création de syndicat mixte de gestion forestière, actions avec les communes forestières sur les biens de sections forestiers non soumis, actions de regroupement organisées par le CRPF dans le cadre des Plans de Développement de Massif, création d'une association de propriétaires forestiers dans les Combrailles.

Plus récemment, un important travail de conseil aux propriétaires a été mené dans le sud des Combrailles en lien avec le Conseil Départemental. Cela a permis de relancer en 2022 la question de la [desserte forestière](#) avec le lancement d'un schéma de desserte par la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans afin de compléter celui réalisé sur l'ancienne communauté de communes Sioulet-Chavanon.

Les anciennes Communautés de communes de Pionsat et Cœur de Combrailles ayant réalisé en 2015 un schéma de desserte forestière, les communes de ce secteur ont ainsi pu porter ces dernières années des opérations d'amélioration d'accès aux massifs.

La diversification et la modernisation des scieries locales engagées entre 2010 et 2016 se sont poursuivies, notamment vers la finition des produits (séchage, rabotage) et la valorisation des bois locaux et des sous-produits issus de la production (granulés bois, buchettes compressées, écorces..).

Au niveau des chaufferies bois, le constat dressé en 2016 reste le même : il y a eu des installations de chaudières individuelles, mais aucun réseau collectif autre que celui de Pontaugur.

La filière bois continue de se développer grâce à l'initiative privée et parfois publique, mais cela reste timide.

Renouvellement ou extension des carrières existantes

Depuis 2010, il n'y a pas eu de nouvelle exploitation de carrière sur le territoire des Combrailles, mais seulement des projets envisagés comme celui sur St-Georges-de-Mons, et des [demandes de renouvellement ou d'extension sur 6 communes](#) : 4 entre 2010-2016 (Blot-l'Eglise, Saint-Pierre-le-Chastel, Chapdes-Beaufort, Miremont), et 2 autres entre 2016-2020 (St Sulpice et Combronde).



Au total, on compte sur les Combrailles 8 carrières en fonctionnement et des installations spécialisées dans la gestion des déchets du BTP (St Eloy, Chapdes-Beaufort et Tralaigues) et 5 points fixes pour le traitement des granulats (Pontaugur, Combronde, Briffons, Blot l'Eglise et St Eloy les Mines).

Le nouveau Schéma Régional des Carrières adopté en décembre 2021 a retenu un scénario ambitieux visant à réduire les besoins en matériaux neufs, dans la mesure où la rénovation du bâti existant va fortement progresser. Néanmoins, pour pallier la fermeture de certaines carrières et la disparition des capacités de production à venir, il va falloir trouver de nouveaux gisements, et dans le cadre de ce nouveau document, le territoire des Combrailles apparaît comme un territoire particulièrement à enjeu (notamment pour l'aire urbaine de Clermont-Ferrand) puisque 30% du territoire serait concerné par des gisements potentiellement exploitables.

Un gros travail sera donc à engager pour décliner localement ce schéma et se mettre d'accord entre bassins de production et de consommation pour déterminer les besoins précis pour les années à venir et prévoir les gisements de report nécessaires et acceptables par tous.

Une production d'énergie renouvelable qui reste faible

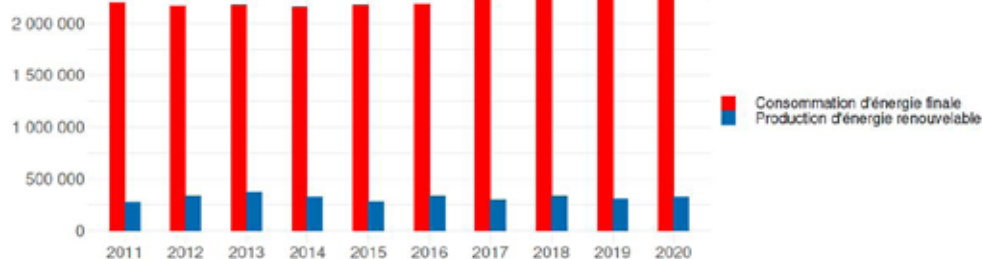
+20% de production
d'énergie renouvelable entre
2011-20

325 838 MWh
Production d'énergie
renouvelable en 2020
(15% de la consommation
d'énergie finale)

La production d'énergie renouvelable a augmenté depuis 2011 de 55 160 MWh (20%) et atteint en 2020 325 838 MWh, mais reste très variable d'une année sur l'autre. Ainsi entre 2016 et 2020 elle a baissé de 5 135 MWh. La répartition entre énergie renouvelable électrique et thermique est sensiblement la même depuis 2011, et n'a pas vraiment bougé depuis 2016 non plus : 60% thermique, 40% électrique.

Comparée à la consommation d'énergie finale sur le territoire, cette part reste faible même si elle progresse légèrement : 15% en 2016 et 2020, 13% en 2011.

Evolution comparée de la consommation d'énergie finale et de la production d'énergie renouvelable locale (en MWh)

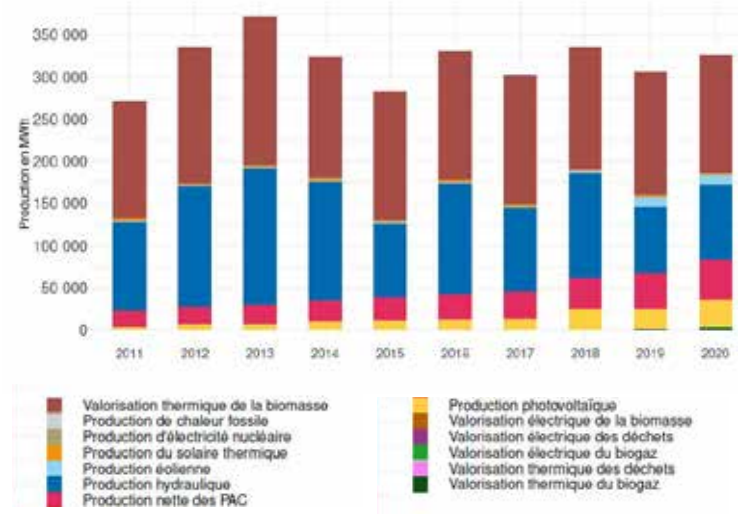


Source : Observatoire Régional Climat Air Energie AURA 2022





L'évolution de la production d'énergies renouvelables (ENR) constatée depuis 2011 s'explique par une évolution différenciée des différents types d'énergies renouvelables, à savoir :

- **Une baisse de la production d'hydroélectricité :**
105 334 MWh en 2011 à 89 121 en 2020
- **Une forte augmentation de la production éolienne :**
1 343 MWh en 2011 à 10 986 en 2020
- **Le démarrage de la production de biogaz depuis 2019 :**
2064 MWh en 2020
- **Une forte progression de la production photovoltaïque :**
4 675 MWh en 2011 à 32 182 en 2020
- **Une stagnation de la valorisation thermique du bois énergie**
autour de 145 000 MWh/an
- **Une forte croissance de la production des pompes à chaleur :**
18 809 MWh en 2011 à 47 335 en 2020

Evolution de la production d'énergie sur le territoire (en MWh)



Source : Observatoire Régional Climat Air Energie AURA 2022

Objectifs du SCOT	Bilan depuis l'approbation du SCOT	
<p>Permettre d'accueillir 3000 emplois supplémentaires</p>	<p>+577 emplois entre 2008-18</p> <p>Concentration de ces nouveaux emplois sur la CC CSM (40%) et sur les 3 pôles industriels (73%) mais situation difficile pour les bourgs relais de St Gervais d'Auvergne et Pontaurmur, et plus globalement pour les bourgs centres or frange Est.</p> <p>Déséquilibre toujours présent entre le nombre d'actifs et le nombre d'emplois : un territoire toujours plutôt à fonction résidentielle, mais des bourgs centres qui jouent toujours leur rôle de pôles d'emploi.</p> <p>→ une dynamique de création d'emplois engagée grâce notamment aux pôles industriels et aux bourgs centres de la frange Est, mais qui n'a pas permis à tout le territoire d'en profiter.</p>	
<p>Passer de 2 pôles économiques majeurs à 3</p>	<p>Trois pôles économiques désormais bien affirmés : le pôle de Combronde est monté petit à petit en puissance et a créé depuis 2010 environ 220 emplois. Celui des Ancizes/St Georges s'est renforcé, mais celui de St Eloy a plus de mal notamment en termes d'accueil d'entreprises et de création d'emplois.</p> <p>87% de l'offre foncière à vocation économique sur le court terme a été commercialisée et 25% de l'offre globale. Il reste un peu plus de 300ha encore disponibles sur le papier mais sur le terrain cette offre n'est pas toujours bien identifiée ni maîtrisée.</p>	
<p>Renforcer l'accueil d'activités dans les bourgs</p>	<p>48% de l'offre foncière disponible dans les zones d'activités des 12 bourgs semble avoir été consommé depuis 2010.</p> <p>Des espaces naturels agricoles et forestiers consommés pour développer de l'activité économique mais pas seulement sur les pôles économiques ou bourgs centres du territoire.</p> <p>De multiples interventions foncières des collectivités sur le tissu existant au cœur des communes pour installer ou développer des services et commerces mais qui ne concernent pas toujours les bourgs centres. Ce besoin de prioriser le développement sur les centralités est néanmoins au cœur du programme Petites Villes de Demain et devrait donc aider à sa mise en œuvre effective sur le territoire dans les années à venir.</p>	
<p>Développer l'économie locale reposant sur toutes les ressources du territoire</p>	<p>Des espaces agricoles qui malgré les efforts réalisés dans les documents d'urbanisme ou le développement des échanges amiables ont du mal à se maintenir et à être pérennisés (baisse de 1.6% de la SAU et perte de 20% du nombre d'exploitations entre 2010-20).</p> <p>Le territoire des Combrailles ressort comme un des territoires les plus dynamiques du Puy-de-Dôme en matière d'installation pour le secteur agricole.</p> <p>Un secteur agricole qui tend à diversifier ses activités depuis 2016.</p> <p>Des actions mises en œuvre depuis 2010 pour optimiser la gestion espaces forestiers et faciliter notamment leur desserte et leur valorisation. La filière bois se développe grâce à l'initiative privée et parfois publique mais cela reste timide.</p> <p>Pas de nouvelle exploitation de carrières entre 2010-20.</p> <p>Une production d'énergie renouvelable qui s'est développée et recomposée mais qui reste encore faible par rapport à la consommation d'énergie finale sur le territoire (13 à 15% entre 2011-20)</p>	

02

MENER UNE POLITIQUE RESIDENTIELLE DIFFERENCIEE

Rappel des objectifs

- >> Ne plus perdre d'habitants d'ici 10 ans, et donc accueillir 2600 nouveaux habitants pour pallier les pertes dues au solde naturel négatif
- >> Créer 3800 nouveaux logements d'ici 10 ans et diversifier l'offre pour répondre à tous les besoins
- >> Adapter l'offre de services dans les bourgs
- >> Maitriser la périurbanisation à l'Est, et soutenir l'Ouest et le Sud du territoire en renforçant le Cœur des Combrailles et en s'appuyant sur le réseau de bourgs-centres
- >> Contribuer à la notoriété et à la « qualité Combrailles »

1/ NE PLUS PERDRE D'HABITANTS D'ICI 10 ANS, ET DONC ACCUEILLIR 2600 NOUVEAUX HABITANTS POUR PALLIER LES PERTES DUES AU SOLDE NATUREL NÉGATIF

Point sur les dynamiques démographiques

en bref

47 671
habitants en 2019

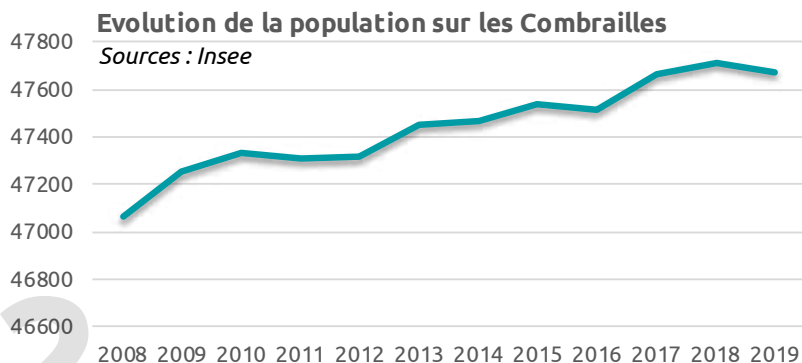
+608 habitants
entre 2008-19

+154 habitants
entre 2016-19

-702 habitants
sur les 12 bourgs centres
entre 2008-19

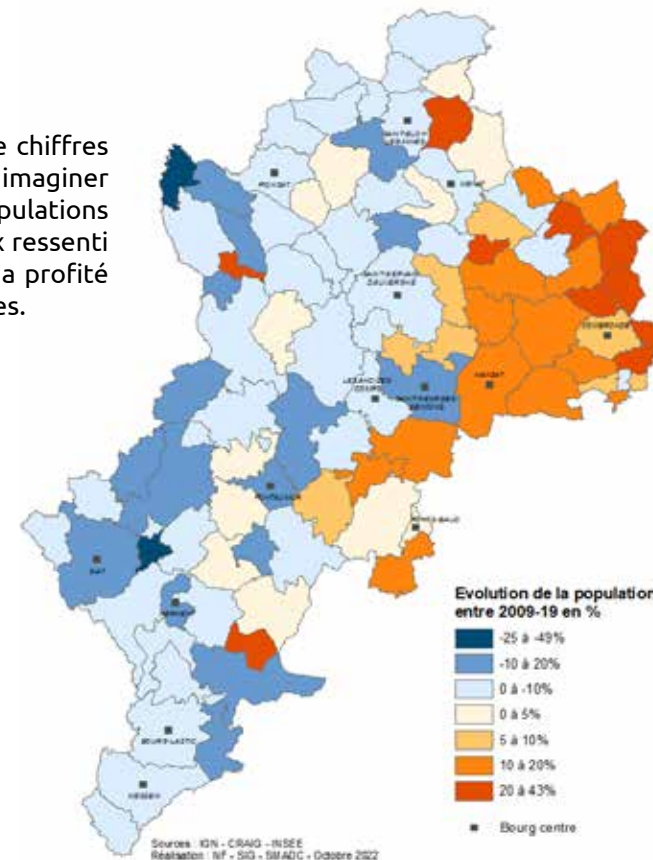
41% de la population
concentré sur la CC CSM

38% de la population
concentré sur les
12 bourgs centres



L'objectif de maintien de la population a été atteint : on compte en 2019, **608 habitants de plus qu'en 2008** et **154 de plus qu'en 2016** (47 517 habitants).

On n'a pas aujourd'hui de chiffres plus récents, mais on peut imaginer que l'engouement des populations pour les territoires ruraux ressenti suite à la période COVID a profité également aux Combrailles.



Aujourd'hui on observe malgré tout que **les déséquilibres se sont poursuivis entre l'Est du territoire, le Sud et l'Ouest**. En effet entre 2008-19, le poids du secteur Est s'est renforcé : la CC Combrailles Sioule et Morge concentre en 2019 41% de la population des Combrailles (contre 39% en 2016 et 37% en 2008). A l'inverse, les secteurs Ouest et Sud des Combrailles accueillent en 2019 moins de population qu'en 2008 : la CC Chavanon Combrailles et Volcans concentre 26% de la population en 2019 (contre 28% en 2008) et la CC Pays de St Eloy concentre elle 33% de la population contre 35% en 2008.

Entre 2008-19 la CC CSM a accueilli près de 1900 habitants ce qui a compensé la perte de près de 1300 personnes sur les 2 autres EPCI.

Le rééquilibrage n'a donc pas eu lieu, et la dynamique démographique que connaît le territoire est essentiellement due au dynamisme de la frange Est, mais cela sera peut-être à réajuster afin de tenir compte des éventuelles tendances entraînées par les suites des crises actuelles (Covid, coût des carburants...).

EX EPCI	Nombre d'habitants			Evolution en %			Objectif du SCOT	
	2008	2013	2019	2008-19	2008-13	2013-19	Nb habitants	Evolution
CC DES COTES DE COMBRAILLES	6929	7545	8118	17	9	8	7942	12%
MANZAT COMMUNAUTE	8532	8569	8941	5	0	4	9617	12%
CC PONTGIBAUD, SIOULE ET VOLCANS	4103	4263	4438	8	4	4	4660	12%
CC CŒUR DE COMBRAILLES	4135	4142	3956	-4	0	-4	4328	5%
CC DE HAUTE-COMBRAILLE	5300	5061	4748	-10	-5	-6	5291	0%
CC DU PAYS DE MENAT	3731	3908	3954	6	5	1	3974	5%
CC DE PIONSAT	2582	2585	2490	-4	0	-4	2592	0%
SAINT-ELOY COMMUNAUTE	7661	7431	7286	-5	-3	-2	7594	0%
CC DU SIOULET-CHAVANON	3826	3672	3472	-9	-4	-5	3766	0%
CC MARCILLAT EN COMBRAILLES	264	274	268	2	4	-2	nc	nc
SCOT	47063	47450	47671	1,29	0,82	0,47	49765	

Sources : Insee/SCOT

2 ex-CC sont proches des objectifs du SCOT et les ont même dépassés : Côtes de Combrailles et Pays de Menat ; celle de Pontgibaud Sioule et Volcans s'en approche.

Toutes les autres ex-CC sont en-deçà des objectifs et beaucoup n'ont pas réussi à maintenir leur population au niveau de 2008.

3 profils de CC se dessinent :

- Celles qui ont réussi à gagner des habitants (CC Côtes de Combrailles, Pays de Menat, Pontgibaud Sioule et Volcans et Manzat Communauté)
- Celles qui ont perdu des habitants de façon continue sur les 10 dernières années (CC St Eloy, Haute Combrailles et Sioulet-Chavanon)
- Celles qui ont gagné des habitants sur la 1ère période puis en ont perdu sur la 2ème période (CC Pionsat, Cœur de Combrailles)

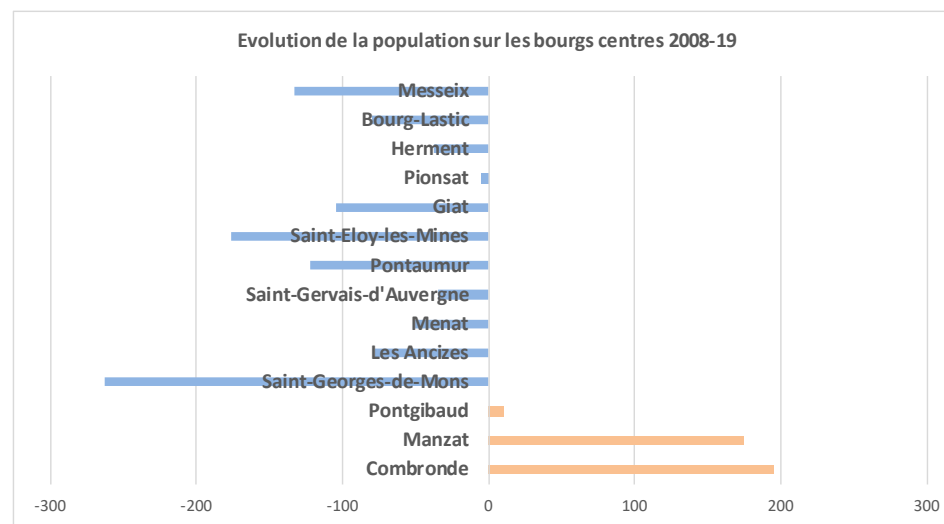
Depuis 2016 il y a eu peu d'évolution : les profils de CC sont similaires sauf pour les ex-CC Manzat Communauté et Cœur de Combrailles. Manzat Communauté a gagné des habitants alors que Cœur de Combrailles au contraire en a perdu.

La situation des bourgs centres

Globalement, ils ont perdu 702 habitants entre 2008-19 : 326 habitants entre 2008-13 et 376 entre 2013-19. Lors de l'évaluation de 2016, 5 des 12 bourgs centre tiraient leur épingle du jeu, mais depuis ils ne sont plus que 4, tous situés sur la frange Est : Combronde, Manzat, Pontgibaud, et les Ancizes. Sur la période 2013-2019, seuls ces 4 bourgs ont en effet gagné des habitants (+206 habitants). Sur la période 2008-19, seuls 3 bourgs ont gagné des habitants : Combronde, Manzat et Pontgibaud.

Tous les autres en ont perdu, notamment les pôles industriels historiques, et même les bourgs de Pontaurmur et St Gervais d'Auvergne qui devaient jouer le rôle de bourg relais.

L'accueil de population ne s'est donc pas fait sur les bourgs centres, et la situation s'est même dégradée entre 2013 et 2019 : les objectifs du SCOT n'ont donc pas été atteints.



Sources : Insee

en bref

1247 ménages
accueillis entre 2008-18
86% sur la frange Est et 9%
sur les bourgs centres

2.1 personnes /ménage
en 2018 contre 2.2 en 2008

42% des ménages
concentrés sur la frange Est en
2018 contre 40% en 2008

39% des ménages
concentrés sur les 12 bourgs
centres en 2018 contre 41%
en 2008

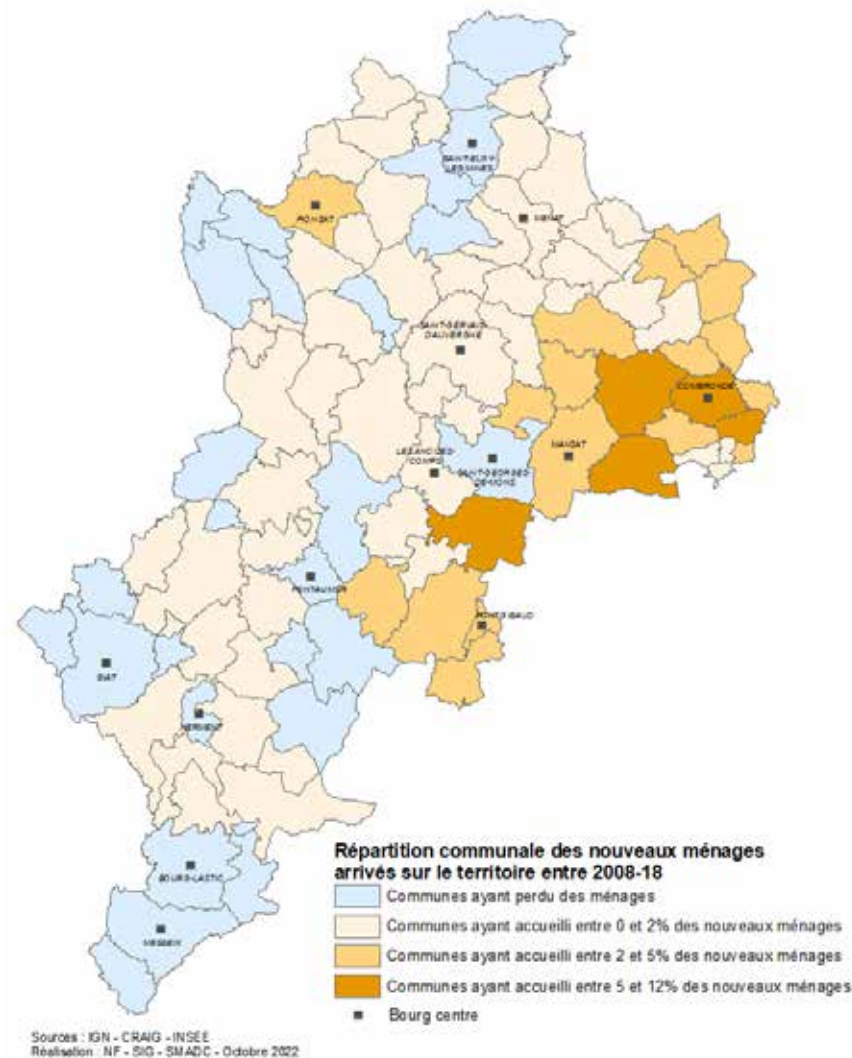
+16% de ménages seuls
ou monoparentaux entre
2008-18

Entre 2008-2016, 881 ménages ont été accueillis sur le territoire. Depuis 2016, l'arrivée de nouveaux ménages s'est poursuivie avec 366 ménages supplémentaires en 2018.

Depuis 2016 le poids de la frange Est s'est stabilisé autour de 42% même si elle continue d'accueillir des ménages (+267), alors que celui des bourgs centres a poursuivi sa diminution même s'ils ont continué eux aussi à accueillir des ménages (+83).

La taille des ménages a globalement diminué sur le territoire comme attendu entre 2008-18 (2.2 à 2.1) mais de façon moins forte que prévu. Elle est restée stable sur la frange Est : 2.3 personnes par ménage en 2008 contre 2.25 en 2018 ; alors que sur le reste du territoire elle a bien diminué passant de 2.12 personnes par ménage en 2008 à 1.99 en 2018. Les phénomènes mis en avant dans l'évaluation de 2016 se sont donc poursuivis.

Globalement le desserrement des ménages a été moins fort que prévu dans le SCOT sur l'ensemble du territoire sauf sur certains bourgs centres (St Georges de Mons, Menat et Herment), et cela aura donc nécessité moins de logements.



A noter l'augmentation des ménages seuls ou monoparentaux sur la période 2008-18 (+16%) : en 2018 ces ménages représentent 45% des ménages des Combrailles contre 41% en 2008 (un poids qui s'est notamment renforcé sur la frange Est). Tous les bourgs sont concernés par cette hausse sauf Giat, Bourg-Lastic et Messeix, plus éloignés de Clermont-Ferrand.

en bref

+0.32%
taux de variation annuel
moyen de la population
entre 2009-18

+1.99%
lié au solde migratoire

-1.67%
lié au solde naturel

4192 naissances pour **6564** décès

-20% de la population
âgée de 15 à 44 ans
entre 2008-18

+29% de la population
âgée de 60 à 74 ans
entre 2008-18

L'évolution démographique positive du territoire est toujours dûe essentiellement au solde migratoire.

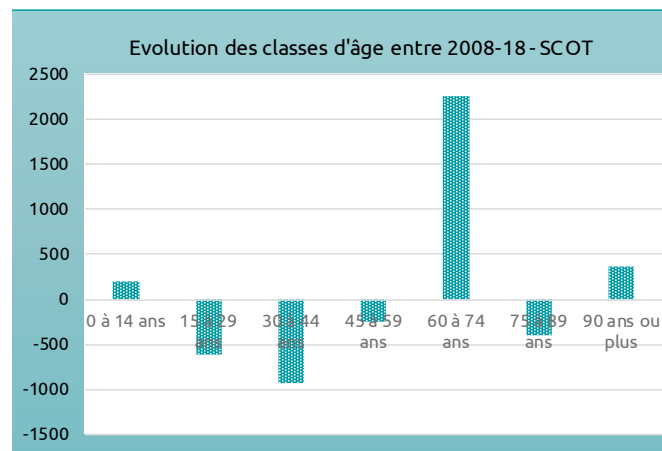
Entre 2009-18 le taux de variation annuel moyen de la population est toujours légèrement positif (0.32%) et dû essentiellement au solde migratoire (+1.99%). La part liée quant à elle au solde naturel est toujours négative : -1.67% (sur toutes les CC sauf sur CSM). **On compte sur la période 4192 naissances pour 6564 décès.**

Depuis 2016, il y a toujours plus de naissances sur la frange Est (52% en 2016 à 54% en 2018) et toujours plus de décès sur le reste du territoire (68% en 2016 à 69% en 2018).

Sur les 12 bourgs centres globalement l'évolution démographique est négative, néanmoins **2 bourgs centres (Combronde et Manzat) combinent un solde naturel et migratoire positif sur la période**, et 9 autres bourgs centres connaissent des taux de variation dûs au solde migratoire positif et sont donc attractifs (sauf pour Menat, Herment et les Ancizes).

La répartition de la population par classe d'âge n'a pas vraiment évolué entre 2008-18 : les moins de 20 ans représentent toujours 20% de la population, les 20-64ans se sont légèrement affaiblis passant de 57 à 54% et les plus de 65 ans se sont renforcés passant de 23 à 26% de la population.

Mais si on regarde un peu plus finement, on note que le territoire a perdu des habitants sur 2008-18 âgés de 30 à 44 ans (-10%), voire de 15 à 44 ans (-20%) alors que les personnes ayant entre 60-74 ans ont augmenté de 29% sur la période.



Source : Insee

2/ CRÉER 3800 NOUVEAUX LOGEMENTS D'ICI 10 ANS ET DIVERSIFIER L'OFFRE POUR RÉPONDRE À TOUS LES BESOINS (PETITS LOGEMENTS, LOCATIFS AIDÉS..)

3/ MAITRISER LA PÉRIURBANISATION À L'EST, ET SOUTENIR L'OUEST ET LE SUD DU TERRITOIRE EN RENFORÇANT LE CŒUR DES COMBRAILLES ET EN S'APPUYANT SUR LE RÉSEAU DE BOURGS CENTRES

Un rythme de construction plus bas que prévu

en bref

2010-20

1697 logements créés
soit 154 logements/an
63% sur la frange Est
29% sur les bourgs centres

2010-15

1057 logements créés
soit 176 logements/an
60% sur la frange Est
26% sur les bourgs centres

2016-20

640 logements créés
soit 128 logements par an.
67% sur la frange Est
34% sur les bourgs centres

Ex-CC	Nombre de logements commencés						Objectifs SCOT 2020 par an
	2010-15	2016-20	sur la période 2010-20	Moyenne logts/an 2010_15	Moyenne logts/an 2016_20	Moyenne logts/an 2010_20	
Côtes de Combrailles	254	198	452	42	40	41	56
Manzat Communauté	234	135	369	39	27	34	85
Pontgibaud Sioule et Volcans	148	95	243	25	19	22	50
Cœur de Combrailles	84	13	97	14	3	9	39
Haute-Combraille	59	28	87	10	6	8	31
Pays de Menat	80	60	140	13	12	13	25
Pionsat	37	35	72	6	7	7	15
St Eloy Communauté	103	34	137	17	7	12	48
Sioulet-Chavanon	56	41	97	9	8	9	32
Marcillat en Combrailles	2	1	3	0	0	0	
SCOT	1057	640	1697	176	128	154	381

Source : Sitadel/SCOT

La production est bien loin des objectifs prévus au SCOT (380 logements à produire par an dont 50% sur les bourgs centres) et en-deçà du rythme de 2000-2009 (198 logts/an).

Le rythme de construction a été plus intense sur la 1ère période 2010-15 puis il s'est fortement réduit sur 2016-20. Il a été très faible sur les bourgs centres (à peine 50 logements/an contre les 190 prévus au SCOT) et s'est encore dégradé depuis 2016.

Source : Sitadel	Nombre de logements commencés						
Bourgs centres	Entre 2010 et 2015	Entre 2016 et 2020	sur la période 2010-20	Moyenne logts/an 2010_15	Moyenne logts/an 2016_20	Moyenne logts/an 2010_20	Objectifs SCOT 2020 par an
Combronde	54	45	99	9	9	9	23
Manzat	34	34	68	6	7	6	17
Pontgibaud	8	7	15	1	1	1	8
Saint-Georges-de-Mons	29	21	50	5	4	5	26
Les Ancizes	46	27	73	8	5	7	22
Total frange Est	171	134	305	29	27	28	96
Menat	3	5	8	1	1	1	5
Saint-Gervais-d'Auvergne	29	3	32	5	1	3	15
Pontaumur	2	4	6	0	1	1	10
Saint-Eloy-les-Mines	35	21	56	6	4	5	28
Giat	5	1	6	1	0	1	7
Pionsat	11	23	34	2	5	3	9
Herment	3	3	6	1	1	1	2
Bourg-Lastic	10	7	17	2	1	2	8
Messeix	11	19	30	2	4	3	11
Total reste du territoire	109	86	195	18	17	18	95
Total	280	220	500	47	44	45	191

Une offre de logements qui ne s'est pas diversifiée

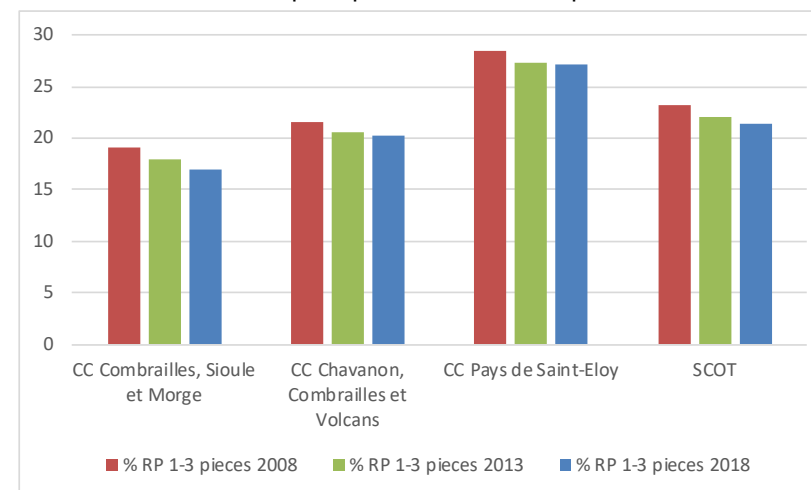
Le SCOT demandait de diversifier l'offre de logements en prévoyant d'une part plus de petits logements type F1 à F3 pour répondre aux besoins du vieillissement, à l'évolution structurelle des familles, aux lycéens...mais malheureusement, force est de constater que c'est le phénomène inverse qui s'est passé : **de 2008 à 2018, les logements de moins de 3 pièces n'ont fait que régresser** (de 23% des résidences principales à 21% en 2018) et cela est valable sur les 3 CC, sauf sur celle du Pays de St Eloy où l'on observe une stagnation entre 2013-18.

Sur les bourgs centres, de façon générale on assiste également à cette **baisse voire à une légère stagnation** (29% des résidences principales en 2008 à 28% depuis 2013) : baisse qui touche un peu plus les bourgs de la frange Est. Et pourtant sur la période 2008-18 les ménages seuls ou monoparentaux se sont accrus sur le territoire passant de 41% à 45%.

Le SCOT prévoyait, d'autre part, de développer également l'offre en logements locatifs sociaux, mais à l'inverse l'offre s'est réduite. En effet, par rapport à 2016, le territoire a perdu 107 logements sociaux (116 par rapport à 2012) : 82 sur la CC PSE, 21 sur la CC CCV et 4 sur la CC CSM. Plus de la moitié des logements qui ont disparu étaient des petits logements (moins de 3 pièces).

65 étaient des logements individuels (les 3 CC concernées) et 42 des logements collectifs (CC PSE seulement).

Evolution des résidences principales de moins de 3 pièces - source INSEE



Un phénomène de périurbanisation pas vraiment maîtrisé

C'est sur la frange Est que l'on a construit principalement du logement neuf ces 10 dernières années, et cela s'est amplifié sur les 2 périodes : les secteurs des anciennes CC de Côtes de Combrailles et Manzat Communauté sont les plus attractifs (27 et 22%) puis suivent Pontgibaud Sioule et Volcans (14%) et ensuite le pays de Menat et St Eloy Communauté (8%), et à l'inverse les moins dynamiques restent les secteurs sud et ouest du territoire.

Ce dynamisme à l'Est n'a pas non plus été relayé à l'Ouest par le réseau des bourgs centres ni plus particulièrement par les bourgs relais de St Gervais et Pontaumur : depuis 2016 ils n'ont accueilli que 1% des nouvelles constructions. A noter néanmoins la situation des bourgs de Pionsat et Messeix qui ont accueilli entre 2016-20, 9 à 10% des nouvelles constructions.

579 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) consommés sur 2010-20 (moyenne de 58ha/an)

23% pour de l'activité
77% pour de l'habitat

Près de la moitié (47%) de cette consommation concerne la CC CSM, et près de 40% concerne des communes sans document d'urbanisme.

Depuis 2011 la consommation d'ENAF est en constante diminution, et entre 2010-2020 elle a ainsi été divisée par 4 (80ha à 20ha/an). Une tendance qui touche globalement toutes les CC, même si cela reste fluctuant, qui souligne les efforts déjà réalisés des communes qui ont révisé leur document d'urbanisme et ont réduit de 70% leurs espaces constructibles à vocation d'habitat (76% sur la période 2016-21).



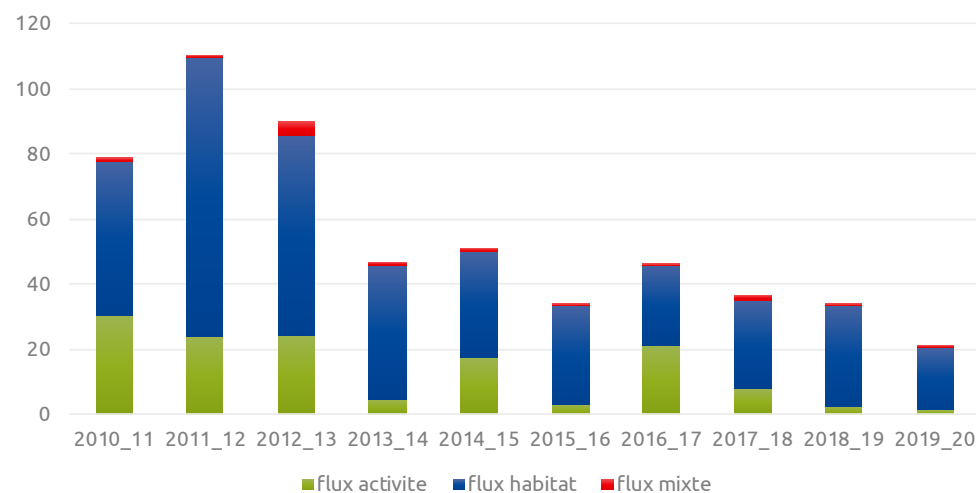
02
HABITAT

SCOT du Pays des Combrailles - Analyse des résultats 2016-2022

	Nombre de logements commencés					
	Entre 2010 et 2015	% 2010-15	Entre 2016 et 2020	% 2016-20	sur la période 2010-20	%2010-20
Côtes de Combrailles	254	24	198	31	452	27
Manzat Communauté	234	22	135	21	369	22
Pontgibaud Sioule et Volcans						
	148	14	95	15	243	14
Total frange Est	636	60	428	67	1064	63
Cœur de Combrailles	84	8	13	2	97	6
Haute-Combraille	59	6	28	4	87	5
Pays de Menat	80	8	60	9	140	8
Pionsat	37	4	35	5	72	4
St Eloy Communauté	103	10	34	5	137	8
Sioulet-Chavanon	56	5	41	6	97	6
Marcillat en Combrailles	2	0	1	0	3	0
Total reste du territoire	421	40	212	33	633	37
SCOT	1057	100	640	100	1697	100

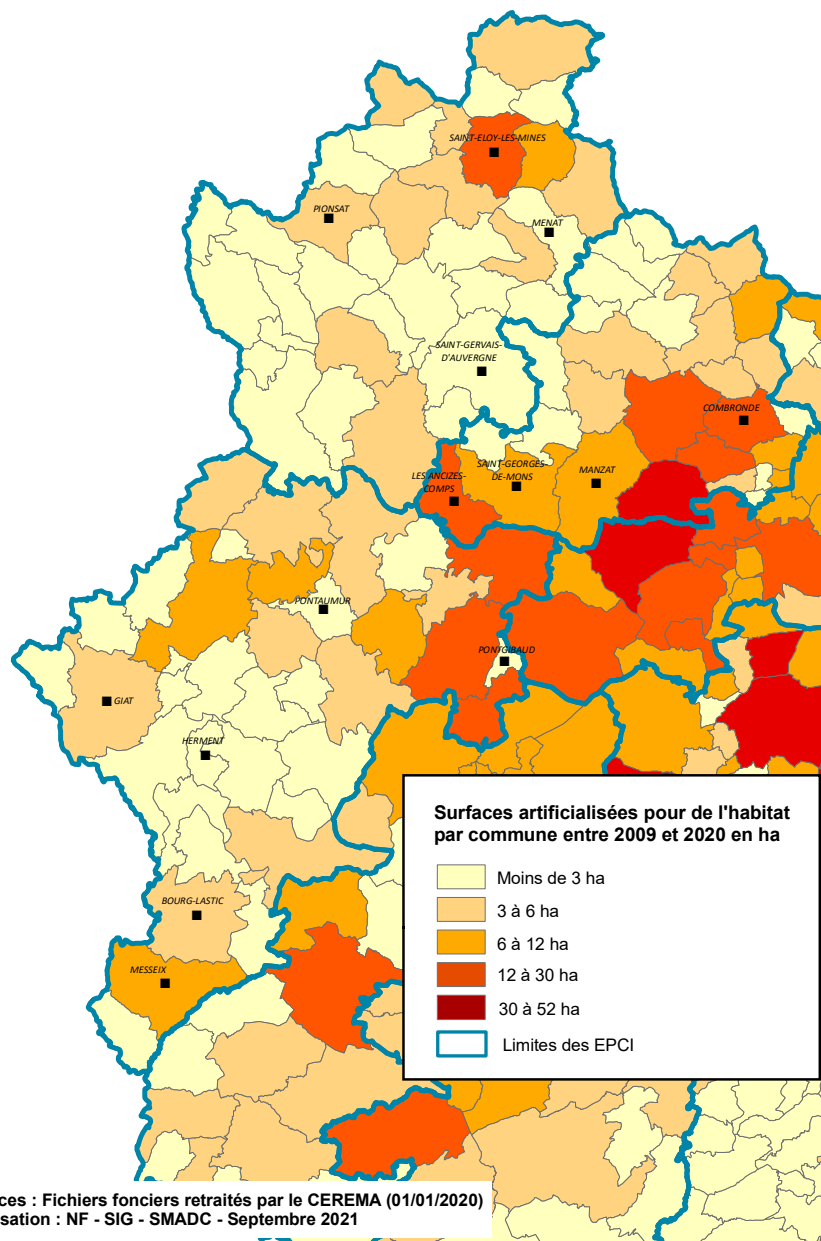
Source : Sitadel

Evolution des flux d'artificialisation



Source : Observatoire national de l'artificialisation

Evolution de l'artificialisation des sols entre 2009 et 2020
- destination habitat -



Sources : Fichiers fonciers retraités par le CEREMA (01/01/2020)
 Réalisation : NF - SIG - SMADC - Septembre 2021

4/ ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES DANS LES BOURGS

La solidarité affichée par les élus du SMADC pour construire un territoire attractif passe par la reconnaissance des spécificités et du rôle de chacun, c'est pourquoi, en termes de services, le SCOT avait indiqué qu'il fallait davantage miser sur la complémentarité stratégique des 12 bourgs plutôt que d'essayer vainement de développer une gamme complète sur l'ensemble des communes.

Dans cet esprit le SCOT préconisait que chacun des 12 bourgs propose à la population de son bassin de vie l'ensemble de la gamme de services et commerces nécessaires à la vie quotidienne, et que des efforts particuliers pouvaient être fournis sur certains créneaux selon les problématiques géographiques.

Les 2 pôles majeurs (St Eloy les Mines et les Ancizes/St Georges)

OBJECTIFS DU SCOT : conserver voire développer la gamme de services proposée en termes de services aux entreprises et à la population, de formation, d'équipements rares (loisirs/culture/sports) et de desserte TER.

2010-16 **R**enforcement des services et équipements liés à la formation

2016-22 **R**enforcement des équipements culturels et sportifs

Maintien fragile des services et commerces de façon globale.

Depuis 2016, certains équipements sont devenus intercommunaux suite aux fusions des intercommunalités en 2018 et ont ainsi fait l'objet de travaux de rénovation : c'est le cas de la piscine de St Georges-de-Mons et du cinéma La Viouze aux Ancizes, ou encore de la maison Bâtisse aux Ancizes également qui abrite l'école de musique de l'Union Musicale en Combrailles. La résidence des Combrailles gérée par le Corum St Jean a également fait l'objet d'une rénovation totale et accueille désormais des alternants ou des salariés en mobilités professionnelles sur le territoire.

Sur St Eloy, on peut également noter la création de la Maison des entrepreneurs, la rénovation de la halle du marché, ou encore l'expérimentation d'un système de co-voiturage solidaire à destination des personnes n'ayant pas les moyens de se rendre à un rendez-vous médical (Covoit santé 63).



Résidence des Combrailles à St Georges de Mons



Les 3 bourgs périurbains (Combronde, Manzat et Pontgibaud)

OBJECTIFS DU SCOT : développer des services liés à la petite enfance et la jeunesse, et de maintenir les commerces en activité.

2010-16 **D**éveloppement des services liés à la petite enfance

2016-22 **R**enforcement des activités et actions de ces services, et élargissement de leur rayonnement

Offre commerciale qui se maintient, se diversifie mais reste fragile



Les 6 bourgs ruraux (Bourg-Lastic/Messeix, Giat, Pontaumur, Saint-Gervais-d'Auvergne, Menat et Pionsat)

OBJECTIFS DU SCOT : garder une offre de services polyvalente de bon niveau, en maintenant voire agrandissant les commerces en activité, en maintenant et confortant les services aux personnes âgées, en agrandissant les structures d'accueil, ou encore en maintenant ou compensant la fermeture de certains services publics.

2016-22

Maintenance/développement des services aux personnes âgées

Il existe aujourd'hui une offre de service importante pour la prise en charge des personnes à domicile (CIAS, APAMAR, SSIAD, ESA, PFAR).

Rénovation/agrandissement des structures d'accueil (EHPAD..) + nouvelles formes d'accueil (ex des lodges à Pionsat)

Création de nouveaux services publics

Des maisons France Service se sont développées pour créer de nouveaux services et parfois compenser la fermeture des trésoreries, en particulier au sud du territoire: ces lieux combinent accueil physique et accompagnement numérique et apportent aux usagers une information de 1er niveau en étant un relais privilégié d'un certain nombre de partenaires. 5 des 6 bourgs ruraux en sont équipés et permettent l'accès à une offre de services élargie (CAF, conciliateur de justice..). D'autre part, pour compenser la fermeture des bureaux de poste, certaines communes ont également pris le relais au travers des agences postales communales.

Offre commerciale fragile à renforcer

Développement de l'offre de santé depuis 2010 grâce à la mise en œuvre du 1er Contrat Local de Santé qui a favorisé notamment le regroupement et l'installation de médecins dans le cadre de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) comme à Pontgibaud, St Eloy, Pionsat/Marcillat en Combrailles, Giat/Montel de Gelat/Pontaumur, Bourg-Lastic, les Ancizes, ou le développement d'actions pour pallier les difficultés d'accès à une offre de second recours :

- Consultations avancées à la MSP de Pontgibaud, en urologie, orthopédie et chirurgie vasculaire et à la MSP de Bourg-Lastic en cardiologie

- Cabinet de radiologie conventionnelle à la MSP de Pontgibaud, avec interprétation des clichés par télé-expertise par un médecin radiologue installé à Riom dans le cadre d'un conventionnement avec le Pôle Santé République.

- Expérimentation de la télémédecine au sein des EHPAD
- Dépistage de la rétinopathie diabétique et de la DMLA, par une orthoptiste, en téléexpertise avec un ophtalmologue à distance.

5/ CONTRIBUER À LA NOTORIÉTÉ ET À LA «QUALITÉ COMBRAILLES»

Remettre 30% de logements vacants sur le marché

en bref

+28%
de logements vacants
sur 2008-18

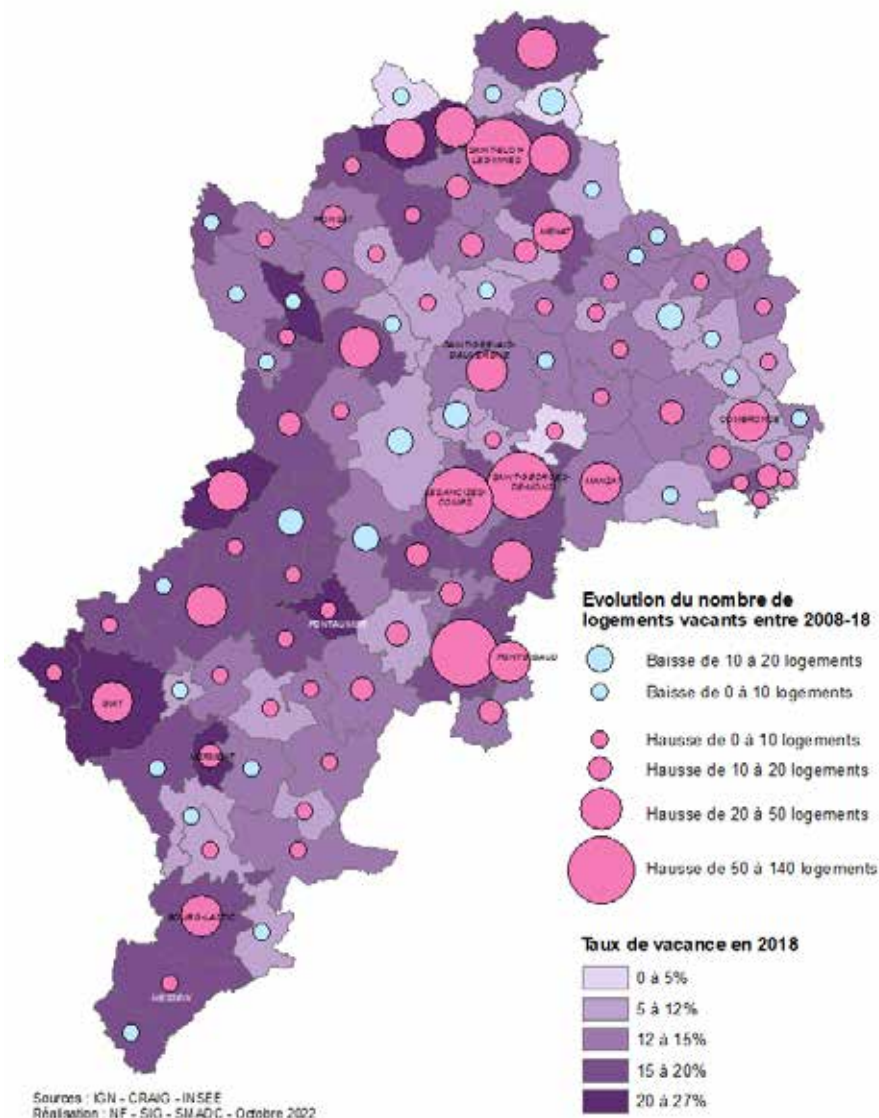
15 à 16%
du parc de logements est
aujourd'hui vacant contre
12% en 2008

Entre 2008-18 on comptabilise 1045 logements vacants supplémentaires sur le territoire dont 341 entre 2013-18 (33%).

Cette forte augmentation concerne de façon quasi similaire les 3 CC (+30% pour CC CSM et CC CCV et +26% pour PSE).

47% de ces nouveaux logements vacants concerne la frange Est et 54% les bourgs centres.

77% des logements vacants le sont depuis plus de 2 ans.

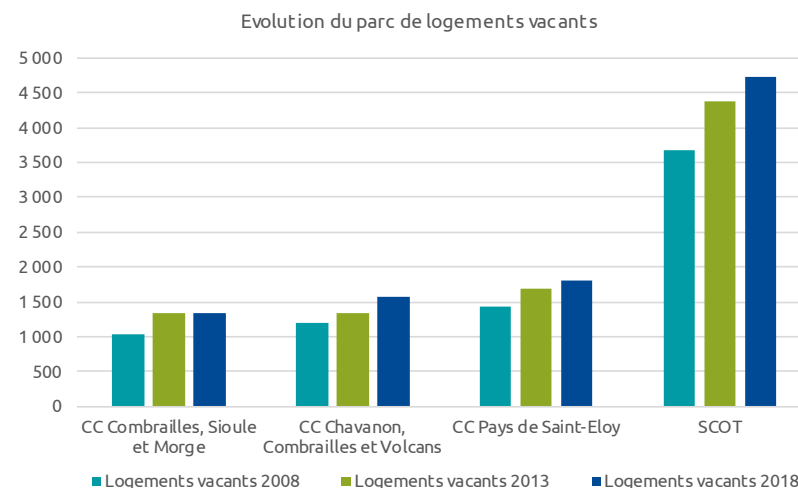


Néanmoins, entre les 2 périodes 2008-13 et 2013-18, les choses ont un peu évolué :

- le nombre de logements vacants s'est légèrement réduit sur la CC CSM,
- sur la CC CCV il a continué d'augmenter fortement,
- alors que sur la CC PSE le phénomène s'est ralenti.

Pour les bourgs centres, la situation est assez similaire : la vacance s'est particulièrement aggravée sur la période 2008-13 (+31%) alors que depuis 2013 on observe une augmentation plus faible de 8% (soit +139 logements).

Au total sur 2013-18, 5 des 12 bourgs centres ont vu leur nombre de logements vacants décroître (Combronde, St Georges, Menat, Pionsat et Messeix).



Source : Insee

Bourgs-centre	Logements vacants en 2008	%	Logements vacants en 2013	%	Logements vacants en 2018	%	evol0818 logts vacants en nb	evol0818 logts vacants en %	evol0813 logts vacants en nb	evol0813 logts vacants en %	evol1318 logts vacants en nb	evol1318 logts vacants en %
Combronde	101	10	140	13	132	11	31	31	39	38	-8	-6
Manzat	57	8	95	13	101	13	44	77	38	67	6	6
Pontgibaud	41	10	65	15	72	15	32	78	25	61	7	11
Saint-Georges-de-Mons	87	8	181	15	178	15	91	105	94	108	-3	-2
Les Ancizes	85	9	141	15	143	15	58	68	55	65	3	2
bourgs frange est	371	9	621	14	627	14	256	69	250	68	5	1
Menat	42	10	73	17	68	15	26	63	31	75	-5	-7
Saint-Gervais-d'Auvergne	111	12	123	13	140	14	29	26	12	11	17	14
Pontaumur	89	20	91	22	96	22	7	8	2	2	5	5
Saint-Eloy-les-Mines	298	13	376	16	443	18	145	48	78	26	67	18
Giat	96	15	108	17	131	20	34	36	11	12	23	21
Pionsat	75	12	99	15	94	14	20	26	25	33	-5	-5
Herment	26	13	21	10	43	20	17	67	-5	-19	22	107
Bourg-Lastic	72	12	86	15	97	16	26	36	14	20	11	13
Messeix	161	17	164	17	163	17	2	1	3	2	-1	-1
bourgs reste territoire	970	13	1141	16	1275	17	305	31	171	18	134	12
total bourgs	1341	12	1763	15	1902	16	561	42	422	31	139	8

Source : Insee

Favoriser de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espaces

87%

des nouveaux logements sont des logements individuels

A l'échelle du SCOT, 87% de l'offre de logements commencée sur la période 2010-20 est toujours destinée à de l'individuel pur (90% d'individuel sur la frange Est contre 81% sur l'ouest et le sud) et seulement 14% à des formes plus groupées ou du collectif. Mais depuis 2016, l'individuel pur perd du terrain quasiment partout (88% sur 2010-15 à 85% sur 2016-20) au profit de formes d'habitat plus groupées ou collectives, voire des résidences (12 à 14% sur les 2 périodes) et ce phénomène semble concerner tout le territoire, mais plus fortement la CC PSE et les bourgs centres.

	% logts indiv purs			% logts indiv groupés			% logts collectifs		
	2010-15	2016-20	2010-20	2010-15	2016-20	2010-20	2010-15	2016-20	2010-20
Frange est	90	91	90	8	4	6	2	5	1
Reste du territoire	85	73	81	9	2	7	5	17	9
SCOT	88	85	87	9	3	7	3	9	6

Source : Sitadel

	Part de logement individuel	Part des logements collectifs/résidence	Objectif du SCOT	
	2010-20	2010-20	% habitat individuel	% habitat groupé
Bourgs centres				
Combronde	94	6	50	50
Manzat	90	10	50	50
Pontgibaud	73	27	50	50
Saint-Georges-de-Mons	100	0	50	50
Les Ancizes	89	11	50	50
Total frange Est	92	8		
Menat	100	0	60	40
Saint-Gervais-d'Auvergne	81	19	60	40
Pontaumur	100	0	60	40
Saint-Eloy-les-Mines	73	27	50	50
Giat	100	0	60	40
Pionsat	41	59	60	40
Herment	100	0	60	40
Bourg-Lastic	100	0	60	40
Messeix	53	47	60	40
Total reste du territoire	72	28		
Total bourgs	84	16		

Source : Sitadel

Si on regarde l'évolution sur 2010-15 puis 2016-20, on note que l'habitat individuel pur perd du terrain sur les bourgs centres de façon générale qu'on soit sur la frange Est ou pas, ce qui va plutôt dans le sens de ce qui était attendu dans le SCOT, mais malheureusement pas encore pour tous les bourgs. **Seuls 2 des 12 bourgs centres ont atteints leurs objectifs de diversification des formes urbaines voire les ont dépassés (50-50 ou 60-40 suivant les cas) : il s'agit de Pionsat et Messeix.**

Si on regarde plus précisément l'évolution de la taille moyenne des logements individuels entre 2010 et 2020 à l'échelle du SCOT on observe une réduction continue : 128m² en 2010 pour l'individuel pur, 122m² en 2016 puis 110m² en 2020 / 108m² en individuel groupé en 2010, 92m² en 2016 et 76 en 2020.)

Sur les 3 CC, la tendance est à la baisse aussi mais pas toujours régulière.

Au niveau des bourgs centres, la tendance générale est à la réduction également mais légère (119m² entre 2010-15 à 114m² entre 2016-20). Si les bourgs de la frange Est suivent ce mouvement plutôt régulièrement (122m² à 111m²) ce n'est pas toujours le cas sur les bourgs centres du reste du territoire dont l'évolution est très variable suivant les années. Si on compare les 2 périodes, 4 des 12 bourgs centres voient la taille des logements individuels augmenter sur la période plus récente (2016-19) dont 2 communes sans document d'urbanisme (Herment et Messeix).

Une tendance à la réduction de la consommation foncière globalement : d'après l'observatoire national de l'artificialisation entre 2010-16 c'est en moyenne 50ha/an d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers qui étaient consommés pour de l'habitat alors qu'entre 2016-20 ce n'est plus que 25ha/an. Cette réduction par 2 concerne les 3 CC.

Appliquer des principes d'urbanisme garants de qualité (regroupement de l'urbanisation, préservation des paysages...)

La réduction des surfaces constructibles a été retranscrite dans les documents d'urbanisme révisés :

23 documents d'urbanisme sur 32 ont été révisés et mis en compatibilité en 2021.

Il en reste donc encore 9 à faire évoluer (5 cartes communales et 4 PLU), mais 3 ont déjà délibéré pour lancer le chantier de la révision. A noter également, que 2 communes dotées de POS caducs se sont engagées dans l'élaboration de nouveaux PLU.

Finalement la couverture en documents d'urbanisme a peu évolué voire a régressé en 10 ans : 39 communes en 2010 contre 32 en 2021 et **tous les bourgs centres ne disposent toujours pas d'un PLU** : 5 sur 12 n'ont toujours pas ou plus de document d'urbanisme.

Dans le cadre de ces démarches d'élaboration ou révision, on peut observer :

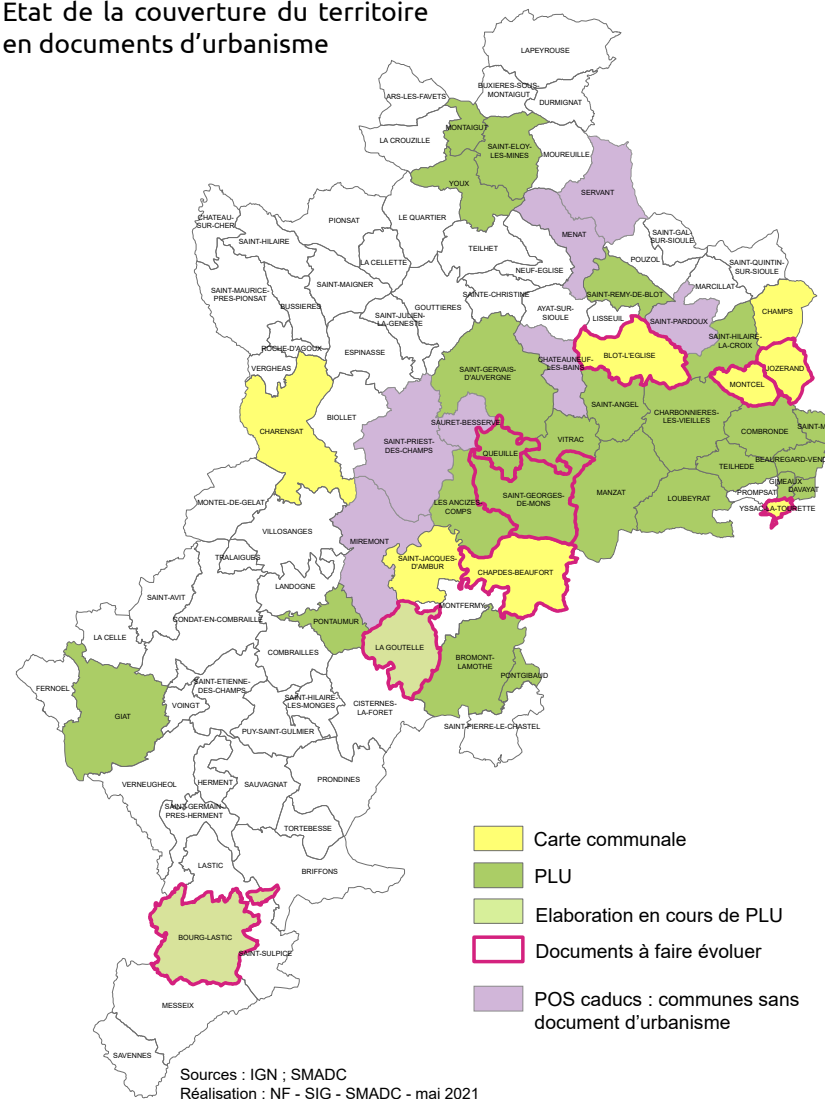
-50%
des espaces constructibles en moyenne

-70%
des espaces constructibles à vocation d'habitat
(voire -76% sur 2016-21)

Recours croissant à des principes d'urbanisme permettant de préserver les paysages et la qualité du cadre de vie :

le regroupement de l'urbanisation autour des noyaux bâtis existants évitant ainsi le mitage des espaces agricoles (50 à 80% des nouvelles disponibilités se trouvent dans le bourg) et permettant de compléter les dents creuses avant de s'étendre ; le recours à des OAP pour les zones AU même si souvent elles restent encore assez légères ; la protection des zones humides ou de certaines haies.

Etat de la couverture du territoire en documents d'urbanisme



Les outils mis en œuvre pour tenir les objectifs :

Engagement de PLU sur les 12 bourgs centres et les communes rurales de la frange Est à minima :

5 des 12 bourgs centres ne sont toujours pas dotés d'un document d'urbanisme (Menat, Pionsat, Herment, Bourg-Lastic et Messeix) et 1 seul de ces 5 bourgs s'est engagé dans l'élaboration récente d'un PLU.

Sur les 23 communes rurales de la frange Est, 18 ont une carte communale ou un PLU, et il reste donc 5 communes au RNU (St Pierre le Chastel, Montfermy, Prompsat, La Goutelle, Chateauneuf-les-Bains).

Engagement de programmes en faveur de la réhabilitation/programmation de l'habitat :

Suite à l'approbation du SCOT, 8 des 9 ex-CC s'étaient engagées dans l'élaboration de Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) en 2011 qui ont été approuvés en 2015-2016. Mais suite aux fusions des CC en 2017, ces PLH n'ont pas été redéfinis à l'échelle des nouveaux périmètres et sont donc devenus caducs.

Lors de l'élaboration de ces PLH, les CC avaient rejoint le **dispositif départemental Habiter Mieux** (2012-16 puis 2016-19) visant à améliorer la performance énergétique des logements (lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne) et à favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Prolongé jusqu'en 2021, ce dispositif a été revu et sera repris par les EPCI volontaires dans le cadre :

- Du **service public de la rénovation de l'habitat** (SPPEH – rénov'actions63) mis en place en 2021 : des conseillers accompagnent gratuitement les particuliers et les aident à monter leur projet de rénovation d'habitat afin d'en améliorer sa performance énergétique : conseil, diagnostic, travaux, financement.

- De la **mise en œuvre d'OPAH** (études pré-opérationnelles en cours sur les 3 CC en 2022)

La CC CCV s'est également investie dans l'**aide à la rénovation des façades** : 62 dossiers aidés de 2017 à 2022 – entre 1000 et 1500 € d'aide de la CCV soit 60 081 € depuis 2017. 22 dossiers concernent les bourgs centre (1/3).

Elle a également mis en place en août 2019 un observatoire de l'Habitat qui lui permet de suivre ce qui est à louer ou à acheter sur son territoire et quel type de biens (offre locations et ventes).

Une **OPAH spécifique** concerne la commune de St Eloy dans le cadre de l'AMI depuis 2016 : très bonne dynamique du dispositif qui a néanmoins mieux fonctionné auprès des propriétaires occupants pour les travaux d'économie d'énergie, et plus difficilement pour des travaux d'adaptation du logement pour le vieillissement. Dispositif qui a très bien fonctionné également auprès des propriétaires bailleurs.

OPAH de St Eloy - quelques chiffres

252 projets accompagnés depuis 2016

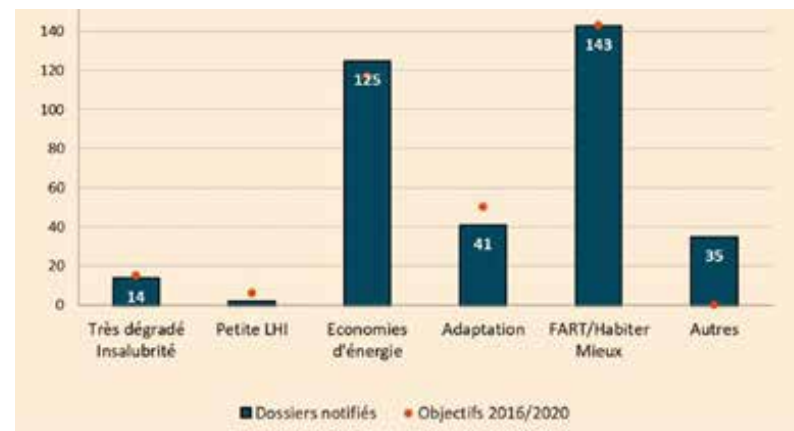
231 réalisés en 07/2022

4 millions d'euros de travaux réalisés et 2 millions en cours

61% des travaux réalisés par des entreprises locales

46% de gain énergétique moyen

Atteinte des objectifs quantitatifs concernant les propriétaires occupants entre 2016-21



Source : Urbanis OPAH St Eloy

Pour sensibiliser et faciliter les travaux d'amélioration de l'habitat auprès du plus grand nombre, d'autres actions ont vu le jour :

- **La création du Mobili'dôme** : depuis 2020, le conseil départemental du Puy-de-Dôme a mandaté les Compagnons Bâisseurs Auvergne (CBAU) pour mettre en œuvre et animer un démonstrateur itinérant d'information et de sensibilisation à l'amélioration de l'habitat : le Mobili'dôme. Ce démonstrateur a pour vocation de se rendre sur les territoires et pendant 3 à 4 jours de sensibiliser les partenaires institutionnels, associatifs et surtout les habitants sur les 3 thématiques suivantes :

- Amélioration de l'efficacité énergétique des logements (maîtrise des énergies pour lutter contre la précarité énergétique),
- Amélioration de l'habitat (lutter contre l'habitat indigne),
- Adaptation des logements au maintien à domicile (anticiper la perte d'autonomie)

Depuis 2020, le Mobili'dôme a ainsi parcouru le territoire des Combrailles en s'installant sur les divers bourgs centres du territoire.








- **Le Bricobus** porté par les Compagnons Bâisseurs et visant à accompagner l'auto-réhabilitation et les foyers les plus défavorisés dans leur projet de petits travaux.

En matière d'économie d'énergie, seule la CC CSM a choisi d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial PCAET (approuvé en 2020). Plus récemment la CC CCV a signé avec l'ADEME (en 2021) un Contrat d'Objectif Territorial (COT) qui lui permettra de mettre en œuvre des actions pour la transition écologique.



Plan Climat Air Énergie Territorial
Plan d'actions
Communauté de communes Combrailles,
Sioule et Morge



Objectifs du SCOT	Bilan depuis l'approbation du SCOT	
Ne plus perdre d'habitants d'ici 10 ans, et donc accueillir 2600 nouveaux habitants	<p>Le territoire ne perd plus d'habitants mais le rééquilibrage souhaité entre l'Est et le reste du territoire n'a pas eu lieu, et s'est aggravé au contraire.</p> <p>Le recentrage de la population sur les bourgs centres n'a pas eu lieu non plus et leur situation s'aggrave également depuis 2016.</p> <p>Le desserrement des ménages a été moins fort que prévu.</p> <p>L'évolution démographique positive du territoire est toujours liée au seul solde migratoire.</p>	
Créer 3800 nouveaux logements d'ici 10 ans soit 380 par an et diversifier l'offre	<p>Un rythme de construction bien inférieur aux attendus du SCOT et qui s'est encore réduit depuis 2016, notamment sur les bourgs centres.</p> <p>87% de ces logements sont encore des logements individuels, les logements sociaux et les petits logements ont diminué alors que la demande s'est accrue : inadaptation du parc aux besoins de la population ; orientation en faveur de la diversification de l'offre difficile à mettre en œuvre.</p>	
Maitriser la périurbanisation à l'Est, et soutenir l'Ouest et le Sud du territoire en renforçant le Cœur des Combrailles et en s'appuyant sur le réseau de bourgs-centres	<p>La dynamique de construction est toujours plus favorable à l'Est mais se diffuse également vers le Nord des Combrailles.</p> <p>La proportion de constructions sur les bourgs centres est en diminution et n'a jamais atteint le niveau attendu, et le dynamisme de l'Est n'a pas été relayé vers l'Ouest et le Sud du territoire.</p>	
Adapter l'offre de services dans les bourgs	<p>Les bourgs centres se sont tous attachés à étoffer l'offre de services et de commerces nécessaires à la vie quotidienne disponible sur le territoire, mais si pour les services la tendance est plutôt au développement, l'équilibre reste fragile pour les commerces, et en matière de santé subsiste un manque global de professionnels et un manque de structuration.</p>	
Remettre 30% des logements vacants sur le marché	<p>La vacance s'est partout aggravée sur le territoire et notamment sur les bourgs centres mais depuis 2013 la situation commence très légèrement à s'améliorer, plus particulièrement sur la frange Est et sur les bourgs centres également.</p>	
Favoriser de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espaces	<p>Une offre nouvelle toujours constituée principalement de logements individuels, mais qui tend à se diversifier légèrement et à réduire son impact sur les espaces naturels, agricoles et forestiers grâce notamment aux documents d'urbanisme.</p>	
Appliquer des principes d'urbanisme garants de qualité	<p>23 documents d'urbanisme sur 32 ont été révisés et mis en compatibilité en 2021 : il en reste donc encore 9 à faire évoluer.</p> <p>En matière de rénovation de l'habitat, des actions ont été engagées mais l'impact est encore trop faible : une vraie politique de l'habitat est nécessaire.</p> <p>Une seule démarche de PCAET a été menée sur le territoire, à l'échelle d'un EPCI.</p>	

03

RENDRE DURABLEMENT ACCESSIBLE LE TERRITOIRE

Rappel des objectifs

- >> Structurer une offre en déplacements alternatifs à l'échelle des bassins de vie des bourgs centres
- >> Relancer la voie ferrée Montluçon/Clermont et maintenir les autres dessertes ferroviaires
- >> Poursuivre l'organisation routière du territoire
- >> Préserver les principales perceptions sur les sites naturels lointains à partir des grands axes routiers

1/ STRUCTURER UNE OFFRE EN DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE DES BOURGS CENTRES

Afin de structurer une offre de déplacements alternatifs à l'échelle des bassins de vie des 12 bourgs, le SCOT avait préconisé de travailler sur différents aspects :

- Organiser un rabattement en bus depuis les communes périphériques vers les bourgs-centres
- Organiser un rabattement vers les lignes de transport en commun structurantes (pôles gare) ou les axes structurants (gares de péage..)
- Adapter l'accessibilité et les capacités de stationnement au niveau des pôles gares et des gares de péage
- Rechercher la desserte en transports collectifs des pôles d'activités
- Encourager la mise en place de plans de déplacements entreprises
- Organiser des liaisons douces

2010-16

L'essentiel des actions a porté sur les conditions de remise en service de la voie ferrée Volvic-Lapeyrouse, et donc en dehors de l'organisation du covoiturage sur le territoire aucun autre aspect n'avait été abordé.

2016-22

Quelques évolutions : les 3 CC se sont emparées de la problématique des déplacements et ont cherché chacune à leur manière à réduire l'usage de la voiture individuelle, à développer la mobilité auprès des plus fragiles, et enfin, 2 des 3 CC sont devenues Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) : CCV et PSE.

Sur la CC CCV, après 2 années d'études et de réflexion, l'année 2021 a permis la concrétisation de cette prise de compétence en matière de mobilité et de déplacement. Plusieurs réflexions ont émergé sur le covoiturage, le train ou encore le transport scolaire. Ces réflexions ont été poursuivies dans le cadre d'Ateliers de la Mobilité visant à mieux appréhender les enjeux de demain liés à la mobilité et aux déplacements, et à se projeter, en imaginant des solutions adaptées au territoire. Une feuille de route a été impulsée et plusieurs projets sont en réflexion. En 2022 la CC CCV a également doté son service d'aides à domicile de véhicules électriques de façon expérimentale.



Sur le territoire du Pays de Saint Eloy, la CC a mis en place un service covoiturage solidaire (Covoit'santé 63) pour les personnes n'ayant pas les moyens de se rendre à un rendez-vous médical, et a engagé l'élaboration de son plan de mobilité simplifié qui lui permettra d'établir sa stratégie de mobilité adaptée aux besoins du territoire.



Dispositif solidaire qui s'adresse aux personnes n'ayant pas les moyens de se rendre à un rendez-vous médical. Covoit'Santé 63 les met en relation avec un réseau de conducteurs bénévoles. Il facilite ainsi l'accès aux soins tout en créant du lien social entre les habitants. Les déplacements concernent l'ensemble du territoire des Combrailles mais aussi les villes de Montluçon, Riom et Clermont-Ferrand où se trouvent les médecins spécialistes et les établissements hospitaliers.

Ce service est proposé par la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy via la Maison France Services de Saint-Gervais-d'Auvergne.

Concernant la CC CSM celle-ci ne s'est pas positionnée pour devenir AOM, mais a entrepris l'électrification progressive de son parc de véhicules, l'équipement progressif de ses sites en bornes de recharges électriques (bornes 22 kW), et s'est engagée (comme la CCV) dans une étude menée par le SMTIC afin de recueillir les données nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de la mobilité en partenariat avec la Région : covoiturage, renforcement des transports en commun, confortement des modes doux, etc.

Pour réduire l'usage de la voiture et les déplacements domicile-travail, le recours au télétravail est également un bon moyen, tout comme le déploiement d'espaces de coworking : suite à la crise sanitaire, ces 2 aspects se sont développés et sont en cours de réflexion (Giat, Pontgibaud, Combronde, St Eloy, St Myon).

En matière de liaisons douces, quelques communes se sont lancées dans des aménagements permettant de faciliter et sécuriser l'accès aux équipements sportifs, scolaires ou aux services et commerces de centre bourg, aux personnes circulant à pied ou en vélo : c'est le cas de Pontaumur (Parc nature – Liaison entre le bourg centre et certains établissements ou équipements (maison de santé, halle des sports, collège, lycée, EPHAD), de Manzat (liaison entre le bourg et les équipements sportifs). Mais cela reste encore trop rare.

On compte sur les Combrailles 17 aires de covoiturages dont 4 d'intérêt départemental. Depuis 2017 la plateforme de covoiturage gratuit Mov'ici, développée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes a comptabilisé 669 inscriptions sur le territoire des Combrailles, dont 88% ont publié au moins une annonce. Environ 250 recherches ont été réalisées mais finalement peu ont abouti car la plupart des sollicitations restent sans réponses et les trajets ne sont pas validés par le conducteur, ou hors de la plateforme. Se pose la question de la sous-utilisation de la plateforme ou plus largement de la multitude des plateformes existantes.



Parc nature de Pontaumur



2/ RELANCER LA VOIE FERRÉE MONTLUÇON/CLERMONT ET MAINTENIR LES AUTRES DESSERTES FERROVIAIRES

En 2016 l'évaluation avait déjà mis en avant [la disparition progressive des dessertes ferroviaires du territoire](#) :

- suspension de la ligne Montluçon/Clermont en 2007 remplacée par un bus de substitution à raison de 6 à 7 allers-retours dans la semaine
- fermeture de la ligne Montluçon/Ussel en 2008 pour cause de vétusté et de celle de Volvic-Ussel en 2014.

Depuis rien n'a changé, seule subsiste une desserte pour le fret ferroviaire jusqu'à Volvic (Clermont-Volvic et Le Mont-Dore-Volvic) et la tendance actuelle consiste à [développer l'exploitation touristique des anciennes voies ferrées](#) faute de pouvoir faire mieux.

2016 : ouverture au public de la liaison en VÉLORAIL Lapeyrouse/St Eloy

2020 : ouverture au public de la liaison en VÉLORAIL Gare des Ancizes/viaduc des Fades

Etude de l'ouverture d'une voie verte sur l'ensemble du linéaire (du viaduc à St Eloy + variante vers Pionsat) : retenue dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-27



3/ POURSUIVRE L'ORGANISATION ROUTIÈRE DU TERRITOIRE

2010-16 35 communes ont été concernées par différents projets d'infrastructures qui ont permis d'améliorer toujours plus l'organisation routière du territoire, ainsi que la sécurité routière.

Voici quelques exemples : le contournement de Montaugut-en-Combraille, l'élargissement de la RD987 entre St Eloy et St Gervais d'Auvergne, de la RD986 entre Pontgibaud et Massagettes, de la RD19 entre Charbonnières les Vieilles et Combronde... travaux d'élargissement de la RD90 entre St Georges de Mons/Paugnat/A89.

2016-22 c'est environ 26 communes qui ont fait l'objet de travaux d'amélioration de la voirie (aménagement de traverses, aménagements paysagers, travaux de sécurisation routière...) : amélioration de l'accès et du stationnement au Gour de Tazenat par exemple, amélioration de la traversée de Chapdes-Beaufort sur la RD575..., contournement de St Eloy sur la RD987.



Amélioration de l'accès et du stationnement au Gour de Tazenat







Contournement de St Eloy les Mines

4/ PRÉSERVER LES PRINCIPALES PERCEPTIONS SUR LES SITES NATURELS LOINTAINS A PARTIR DES GRANDS AXES ROUTIERS

Dans le SCOT les 4 principaux axes de découverte du paysage des Combrailles (A89, RD941, RD2089 et RD2144) devaient faire l'objet d'une attention particulière pour préserver les principales perceptions sur les sites naturels lointains (maintenir les ouvertures depuis ces axes, interdire l'urbanisation en bordure de ces axes, requalifier les séquences dégradées..)

Force est de constater que ces 4 axes ont fait l'objet de différents travaux permettant de requalifier les séquences dégradées relevées dans le SCOT, mais qu'aucune action spécifique n'a été vraiment menée pour préserver les principales perceptions sur les sites naturels lointains, ou pour les valoriser, et on assiste même plutôt à une fermeture des paysages.

Objectifs du SCOT	Bilan depuis l'approbation du SCOT	
<p>Structurer une offre en déplacements alternatifs à l'échelle des bassins de vie des bourgs-centres</p>	<p>Aucune des pistes de travail préconisées dans le SCOT n'a été suivie depuis 2010, si ce n'est l'organisation ponctuelle de liaisons douces ou le développement du covoiturage.</p> <p>Les CC ont préféré mener des actions pour réduire l'usage de la voiture individuelle ou engager plus récemment des réflexions pour mettre en place une stratégie des mobilités.</p>	
<p>Relancer la voie ferrée Montluçon/Clermont et maintenir les autres dessertes ferroviaires</p>	<p>Disparition progressive des dessertes ferroviaires du territoire.</p> <p>Développement de l'exploitation touristique des anciennes voies ferrées.</p>	
<p>Poursuivre l'organisation routière du territoire</p>	<p>Une amélioration continue de l'organisation et de la sécurité routière du territoire.</p>	
<p>Préserver les principales perceptions sur les sites naturels lointains à partir des grands axes routiers</p>	<p>Les 4 principaux axes de découverte du paysage des Combrailles ont fait l'objet de différents travaux permettant de requalifier les séquences dégradées relevées dans le SCOT, mais aucune action spécifique n'a été vraiment menée pour préserver les principales perceptions sur les sites naturels lointains (fermeture des paysages).</p>	

04

TOURISME, NATURE, ENVIRONNEMENT

Rappel des objectifs

- >> Développer un tourisme durable en lien avec les aspects patrimoniaux du territoire (en renforçant l'axe touristique de la Sioule et en jouant la carte du tourisme vert)
- >> Protéger et gérer les espaces naturels remarquables (assurer la protection des milieux et espèces les plus remarquables, maintenir les échanges écologiques, préserver les boisements d'intérêt écologique et paysager)
- >> Préserver durablement la ressource en eau (préserver la qualité de la ressource, assurer les besoins en eau potable et en assainissement)
- >> Maitriser la consommation d'énergies fossiles (réduire les consommations énergétiques liées à l'habitat et développer les énergies renouvelables)
- >> Assurer la gestion des déchets
- >> Prévenir les risques

1/ DÉVELOPPER UN TOURISME DURABLE EN LIEN AVEC LES ASPECTS PATRIMONIAUX DU TERRITOIRE

En renforçant l'axe touristique de la Sioule

Le SCOT préconisait que le développement touristique de la vallée de la Sioule prenne en compte les différents enjeux écologiques du cours de la Sioule, et c'est dans ce sens qu'un certain nombre de préconisations différenciées avaient été édictées dans le but de redynamiser le tourisme dans la vallée.

Ces préconisations n'ont pas toujours été suivies :

- peu d'actions ont été menées pour valoriser les gorges de la Sioule,
- l'hôtellerie a été peu reprise ou a évolué vers des formes plus adaptées à la demande actuelle (chambres d'hôtes, restaurants),
- peu de circuits de découverte thématiques ont été aménagés pour sensibiliser ou faire découvrir les richesses naturelles du territoire,
- et le pôle de loisirs des Fades reste à structurer et à moderniser.

Néanmoins, l'offre en activités de pleine nature s'est enrichie et largement diversifiée (circuits de randonnées, circuits expert nature pour les enfants, géocaching, activités liées à la pêche, vélorail, via ferrata...)

Concernant la pêche, on observe ces dernières années, l'installation de plusieurs prestataires touristiques qui sont à la fois hébergeurs/restaurateurs et guides de pêche et qui ont ainsi développé les 2 activités en parallèle sur le territoire (ex des chambres d'hôtes Villa Colombier à Pontgibaud, du restaurant de La Ramade à Giat, ou encore du Domaine de Balbuzard sur Condat-en-Combraille). D'autre part, quasiment tous les étangs et plans d'eau sont suivis (empoissonnement...) de près par des associations.

Le SCOT mettait également en avant l'intérêt et l'importance à maintenir la qualité écologique des plans d'eau et des milieux aquatiques pour garantir leur attractivité touristique.

L'évaluation de 2016 avait rappelé que pour aller dans ce sens les gestionnaires de plans d'eau avaient l'obligation de réaliser des profils de baignade puis de les mettre à jour en cas de qualité insuffisante.

Sur le territoire, on compte 10 lieux de baignade, tous classés en qualité d'eau excellente ou bonne depuis 2018. Tous disposent d'un profil de baignade réalisé entre 2011 et 2018. Le profil du Gour de Tazenat est le plus ancien et n'a semblé-t-il jamais été remis à jour malgré les interdictions de baignade de 2016.

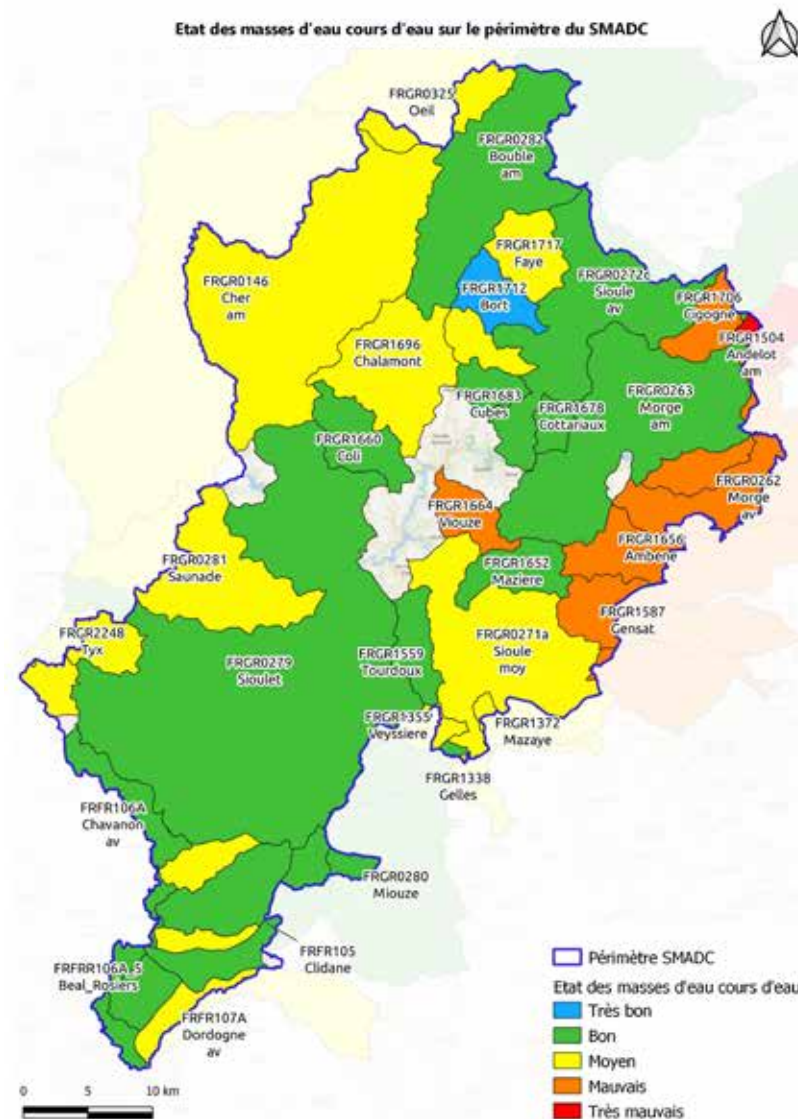
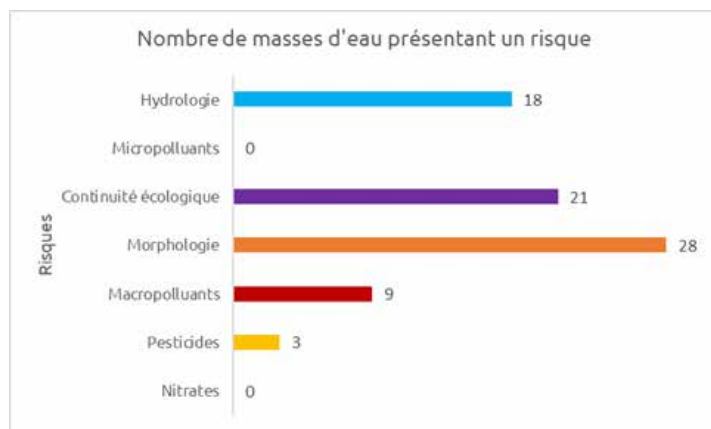


Malgré cette bonne qualité des eaux, **7 lieux de baignade ont connu entre 2018 et 2022 des interdictions de baignades temporaires pour raison sanitaire** (présence de cyanobactéries toxigènes) : Gour de Tzenat, plan d'eau de Lapeyrouse, plan d'eau des Fades (Confolant, Pont du Bouchet, La Chazotte), l'étang Philippe, plan d'eau du Béal des Roziers et plan d'eau de Servant.

La veille sur la qualité de l'eau des plans d'eau est une préoccupation des communes, et certaines étudient la possibilité d'être labellisé Pavillon Bleu. Pour aller dans ce sens, depuis 2020, le Conseil Départemental accompagne les communes qui disposent d'un plan d'eau pour les mettre en réseau, les conseiller dans leur mise en valeur et leur aménagement.

Enfin, concernant les cours d'eau, le territoire du SCOT comprend 38 masses d'eau cours d'eau, dont l'analyse globale montre un état écologique principalement moyen à bon mais 29 d'entre elles présentent cependant, **au moins un risque de non atteinte du bon état des eaux d'ici 2027**.

En effet, les masses d'eau classées en bon état présentent elles aussi des risques de dégradation, et si les pressions qui pèsent sur ces masses d'eau ne sont pas prises en compte, elles risquent de se retrouver déclassées. Les principales pressions à l'origine de la dégradation des cours d'eau sont la morphologie des cours d'eau, la continuité écologique, l'hydrologie, les macropolluants et occasionnellement les pesticides pour les secteurs de cultures.



En jouant la carte du tourisme vert sur l'ensemble du territoire

Adaptation aux besoins en hébergement

405

hébergements touristiques
en 2021

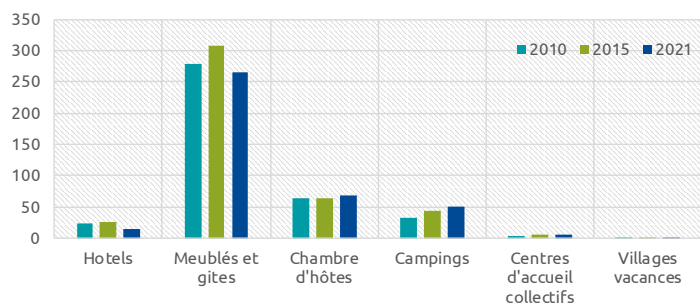
Une offre d'hébergements touristiques en baisse par rapport à 2016 mais qui se maintient par rapport à 2010 (404 hébergements en 2010 ; 448 en 2016)

+142

nouveaux hébergements
depuis 2016

42% sur la CC PSE, 34% sur CCV et 25% sur CSM. 27% sur les bourgs centres

Evolution des hébergements touristiques - Source : OTC 2021

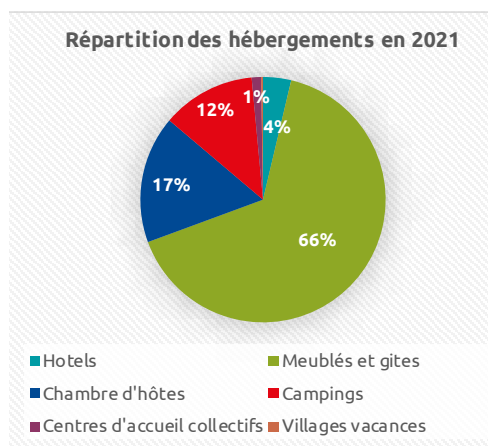


Entre 2016-21

-42
meublés et gites
-10
hôtels

Depuis 2016, le territoire a perdu 42 meublés et gites, et 10 hôtels, alors que le nombre de chambres d'hôtes et de campings a légèrement progressé.

L'offre reste donc globalement inchangée : 66% des hébergements présents sur le territoire sont des meublés ou des gites, 17% des chambres d'hôtes, 12% des campings et 4% des hôtels.



D'autre part, les tendances observées en 2016 se sont accentuées :

- **Forte augmentation des hébergements non classés** (entre 2010-2021, 157 hébergements sont devenus des structures non classées ou non labellisées dont 80 sur la période 2016-21)

- **Diminution des hébergements classés** de façon générale à l'exception des campings 3 étoiles et des meublés 4 étoiles qui sont les seuls à avoir vu leur nombre augmenter entre 2010-2021.

- **Augmentation des hébergements de grande capacité modulables** (possibilité de tout louer en même temps pour un mariage, des retrouvailles familiales, ou, sur certaines parties de l'année possibilité de louer individuellement des chambres : gites de groupe ou chambre d'hôtes suivant les moments), mais par contre aucune évolution au niveau des hébergements collectifs

- **Hôtellerie ancienne laissée plutôt en désuétude** ou utilisée seulement pour de la restauration, voire dans le meilleur des cas transformée en chambres d'hôtes.

4 des 7 projets d'UTN ont vu le jour

3 ont vu le jour entre 2010 et 2016 (Les Cabanes des Combrailles sur St Gervais d'Auvergne, Natura Tazenat sur Charbonnières les Vieilles et un des projets concernant les thermes de Chateauneuf les Bains et visant à diversifier l'activité thermique.

Un 4ème projet est en cours de réalisation sur la commune de Charensat à proximité de l'étang de Chancelade : 3 chalets sur les 7 prévus sont aujourd'hui réalisés et commercialisés.

Les 3 autres projets prévus au SCOT n'ont pas encore vu le jour et pour certains ne sont plus d'actualité.



Diversification des activités et valorisation des sites et patrimoines naturels et culturels

De façon générale, les **activités et animations touristiques ont progressé sur le territoire depuis 2016 même si cela reste parfois fragile**. Elles couvrent le territoire sur une bonne partie de l'année, même si une période creuse subsiste en hiver.

Depuis 2016, on observe **au niveau des activités** :

- un dynamisme lié à l'activité pêche,
- une tendance aussi de certains prestataires à organiser des animations ouvertes à un public élargi et pas seulement à leurs clients (repas/concerts d'été, stages..).
- un certain nombre d'artisans locaux et de producteurs fermiers qui ouvrent également leurs portes pour faire découvrir au public leur activité.
- au niveau culturel, des animations de qualité qui se maintiennent et se développent grâce à une coordination des festivals et des saisons culturelles au sein du réseau « Effervescences culturelles en Combrailles ».



Pour découvrir le patrimoine des Combrailles qu'il soit culturel ou naturel, on peut compter sur :

- les visites guidées du patrimoine organisées par le SMADC depuis maintenant 12 ans,
- les musées au contenu de qualité,
- les visites d'espaces naturels organisées par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) mais qui restent à développer vu le potentiel et la variété des milieux,
- ou encore sur l'application Combrailles Balade et Randonnées de l'OTC.

A également émergé ces dernières années une **volonté à repérer et mettre en valeur les belvédères** que l'on trouve un peu partout dans les Combrailles, et qui permettent de découvrir des vues magnifiques sur la chaîne des Puys, le Sancy ou les Combrailles : ce recensement a été fait sur la CC Chavanon et a vocation à être élargi.

La randonnée à pied ou à VTT permet également de découvrir le patrimoine des Combrailles : depuis 2016, un nouveau GR a vu le jour (GR89), le GR4 a été mis à jour en 2019, un tour spécial VTT de 285km a été mis en oeuvre, ainsi que de nombreux nouveaux itinéraires.

De nouvelles activités touristiques ont également vu le jour, essentiellement de pleine nature : vélorail, via ferrata dans les Gorges de la Sioule (ouverte en 2021), paintball, laser game, balades et découverte d'activités autour des chiens de traîneau, marche nordique...

2010-16 Aménagements de sites naturels et culturels pour les mettre en valeur, sécuriser leur accès, gérer la fréquentation, (ex du Gour de Tazenat, de l'étang de Chancelade, du Puy de Moufle à Bromont-Lamothe, de la maison archéologique de Voingt...)

2016-22 Aménagements du site de Château-Rocher, de la butte de Saint-Pierre-le-Chastel par exemple ; réflexions sur le site de Queuille, et sur les étangs et cours d'eau à vocation de loisirs de façon plus générale, rénovation du château de Pionsat.



Le SCOT indiquait qu'il serait également nécessaire de renforcer l'offre en restauration de terroir et qualité valorisant l'identité des Combrailles.

Il n'est malheureusement pas encore évident aujourd'hui que les restaurateurs des Combrailles valorisent l'identité Combrailles à travers une offre en restauration de terroir et de qualité. Les produits locaux issus des Combrailles sont encore trop peu mis en avant, mais le travail mené actuellement dans le cadre de la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) ou d'une marque Combrailles facilitera peut-être les choses.

2/ PROTÉGER ET GÉRER LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

Assurer la protection des milieux et espèces les plus remarquables

Les espaces naturels sont mieux protégés dans les documents d'urbanisme, et mieux connus par le biais d'inventaires comme les zones humides (trames vertes et bleues intégrées dans les derniers documents d'urbanisme révisés).

9%
du territoire inventorié
en zones humides

L'inventaire des zones humides porté par le SMADC sur le bassin versant de la Sioule de 2014 à 2018 a permis d'identifier 10 261 hectares de zones humides sur 74 communes du SMADC (soit 7% du territoire des communes inventoriées).



Cet inventaire a été élargi aux communes du SMADC relevant du bassin du Cher Amont de 2020 à 2022 : sur les 13 communes concernées 1857 ha ont été inventoriées humides soit 9% du territoire.

87 des 99 communes du SMADC disposent désormais de cet inventaire.

La forte concertation menée lors de cet inventaire a permis de sensibiliser les collectivités et les usagers à la préservation de ces milieux, qui n'hésitent désormais plus à contacter les services du SMADC afin de prendre en compte les zones humides dans leurs projets.

2
renouvellements et
extensions de carrières
depuis 2016



Au niveau des autorisations d'exploitation de carrières et extensions : depuis 2016, seulement 2 renouvellements et extensions de carrières ont été autorisées sur les communes de St Sulpice et Combronde, mais aucun ne concernaient un milieu naturel remarquable (soit 6 depuis 2010).

Maintenir les échanges écologiques

Concernant les corridors écologiques, un 1er travail de cartographie avait été réalisé par la Région Auvergne dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) entre 2011 et 2015. Ce travail a depuis été repris à l'échelle de la nouvelle Région Auvergne Rhône Alpes lors de l'élaboration du SRADDET.

Approuvé en 2020, celui-ci reprend donc les éléments des anciens SRCE dans le cadre d'un **atlas cartographique des trames vertes et bleues**. Le SCOT n'ayant pas été modifié depuis 2010 pour intégrer les nouveaux textes législatifs ou les nouveaux documents supra comme le SRADDET, ces éléments n'ont pas été repris ni déclinés dans le SCOT, mais seulement dans certains PLU révisés.

Préserver les boisements d'intérêt écologique et paysager

64 000 ha

de surfaces forestières

Les surfaces forestières sont stables autour de 64 000 ha (33%) tout comme les surfaces certifiées PEFC qui avoisinent en 2022 les 5000 ha (4736 en 2010 ; 5375 en 2016 et 4708 en 2022).

4 700 ha

de surfaces certifiées PEFC en 2022

400 ha

de forêts défrichées avec autorisation depuis 2010

Entre 2010-16, 298ha de forêt ont été défrichés avec demande d'autorisation et 99ha entre 2017-22, soit 397ha entre 2010-2022 sur 56 communes (Source : DDT63). Ces défrichements sont réaffectés à l'activité agricole.



12.5%

des surfaces forestières privées sont gérées par un document de gestion

Sur le plan de la gestion forestière les surfaces couvertes par un plan simple de gestion (PSG) ont significativement progressé, passant de 2 500 ha en 2010 à 4 382 ha en 2022 (71 PSG), soit près de 9% des surfaces forestière privées. Si on ajoute les surfaces concernées par un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) les forêts privées gérées selon un document de gestion représentent 12,5 % des surfaces en 2022 (PSG et CBPS valides et en cours de renouvellement).

On compte en effet 316 CBPS sur 1 805 ha en 2022 contre 166 en 2015 et 53 en 2010.

A noter également la présence d'un animateur forestier territorial sur la CC CCV depuis 2020, qui permet l'amélioration de la gestion forestière privée.

CCV CHAVANON COMBRAILLES & VOLCANS

FORÊT

Vous êtes propriétaire forestier sur le territoire de Chavanon, Combrailles et Volcans

Vous souhaitez valoriser vos forêts ?

Un réflexe !

Contactez l'animateur territorial forestier

Antoine GOURDY
Animateur territorial forestier
Portable : 07 63 56 82 78
Mail : antoine.gourdy@puy-de-dome.fr

PUY-DE-DÔME LE DÉPARTEMENT

10 274 ha

de forêt publique est soumise au régime forestier

La surface de forêt publique soumise au régime forestier et dont l'aménagement est à jour, est restée stable avec 10 274 ha.

Préserver durablement la ressource en eau

85%

des captages d'alimentation en eau potable sont protégés

3 SAGE

approuvés sur le territoire

4 contrats territoriaux dont 2 nouveaux

Les actions mises en œuvre entre 2010 et 2016 pour préserver la qualité de l'eau se sont poursuivies entre 2016 et 2022, c'est le cas de :

- **la protection des captages** : 85% des captages AEP ont fait l'objet d'une procédure de protection. 4 captages sont en cours de protection aujourd'hui sur Pionsat et Vergheas, 7 restent à réaliser sur la commune de Prondines, et 17 captages privés n'ont jamais engagé cette procédure de protection.

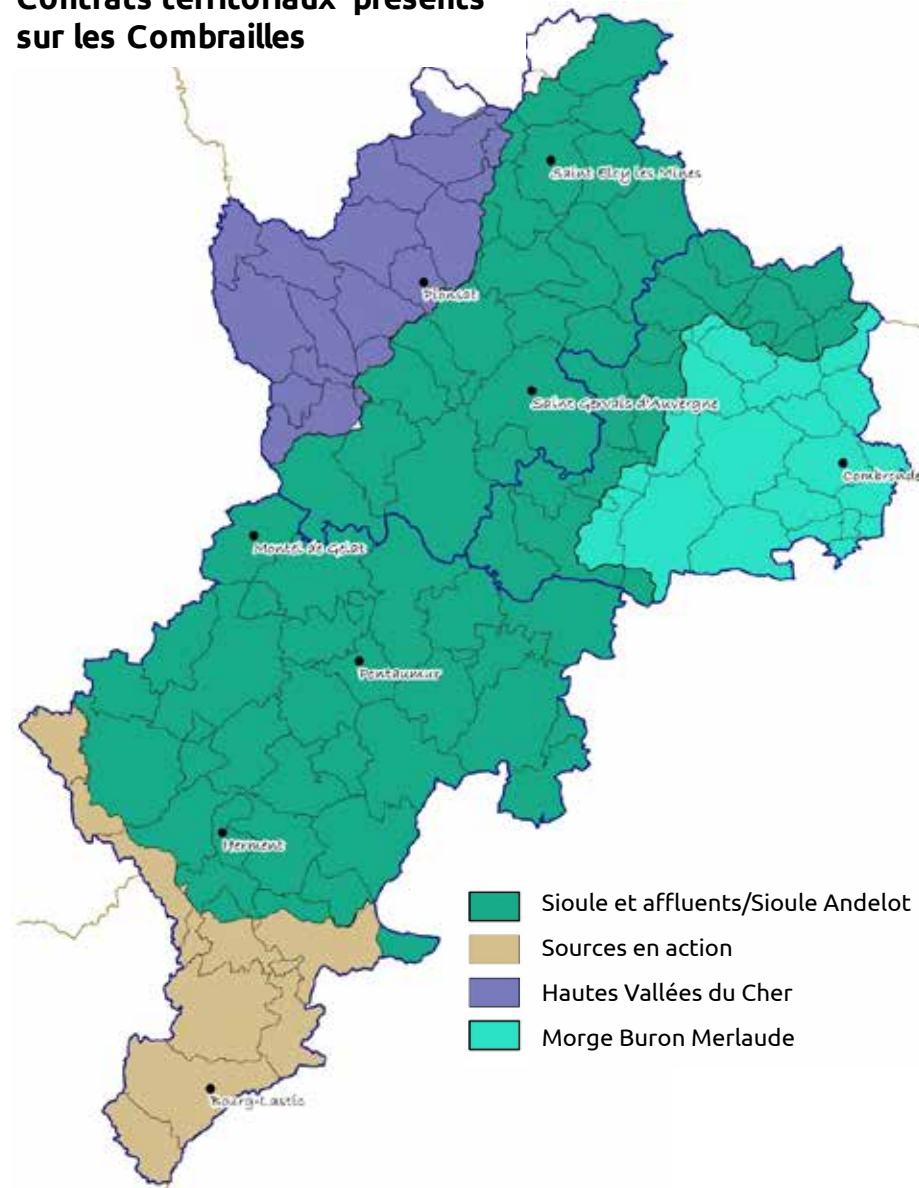
- **l'élaboration des SAGE** : 3 SAGE approuvés sur le territoire. Un 4ème, le SAGE Dordogne Amont est en cours de rédaction aujourd'hui (état des lieux validé en 2018, stratégie validée fin 2019, règles et dispositions en cours de rédaction)

- **la mise en œuvre des contrats territoriaux**. L'ensemble du territoire est couvert par un contrat territorial. Les 1ers contrats mis en œuvre en 2013-14 (celui de la Morge, de la Sioule et du Chavanon) se sont officiellement achevés en 2019 mais les travaux ont parfois perduré jusqu'en 2021. Un dernier vient tout juste d'être signé en 2022 concernant les Hautes Vallées du Cher.

Le 1er contrat territorial de la Morge a permis d'engager des actions principalement orientées sur la restauration légère de la ripisylve et l'aménagement des berges des cours d'eau en contexte d'élevage.

Celui de la Sioule a permis la réalisation de travaux d'aménagement des berges des cours d'eau pour lutter contre le piétinement, la création de 3 nouvelles stations d'épuration (Pontgibaud/Pechadoire, Saint-Pierre (Roure), Vitrac (Gouzet)), la restauration de la continuité écologique (ouvrages communaux, effacement d'étangs, suppression de seuils...), notamment sur la Bouble, le ruisseau de Cubes, les Cottariaux et la Sioule, et enfin, il a permis d'accompagner les communes pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires et résoudre les problèmes de concentration de nitrates.

Contrats territoriaux présents sur les Combrailles



Celui du Chavanon a quant à lui également permis de travailler sur l'aménagement des berges des cours d'eau, d'améliorer la continuité écologique, et de lutter contre les pollutions diffuses domestiques

Ces trois contrats ont été renouvelés ou sont sur le point de l'être (Morge 2021-26 ; Chavanon 2021-25 ; Sioule 2023-28).

De façon générale, ces nouveaux contrats territoriaux tendent à poursuivre leurs actions visant à restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques (restauration du lit des cours d'eau en milieu rural et urbain, restauration des continuités écologiques, préservation des zones humides), à lutter contre les pollutions et à améliorer/maintenir la qualité des débits des cours d'eau.

Améliorer la qualité des eaux passe également par **l'optimisation de l'assainissement des eaux usées**, c'est pourquoi le SCOT avait préconisé que des efforts soient entrepris pour améliorer la collecte des effluents, la qualité des réseaux, le traitement des eaux et des boues d'épuration. Le SCOT préconisait également la réalisation de zonage d'assainissement à l'échelle communale intégrant la problématique des eaux pluviales ainsi qu'un diagnostic des réseaux et du dispositif de traitement.

Depuis 2016, on peut ainsi noter que 18 communes ont réalisé des diagnostics de leur réseau d'assainissement collectif (réseau et traitement) et 20 communes ont réalisé des travaux pour améliorer essentiellement la collecte des effluents, la qualité des réseaux et le traitement des eaux.

Aucune commune n'a par contre travaillé sur un diagnostic des eaux pluviales. Enfin, concernant les zonages d'assainissement, 21 communes ont depuis 2016, procédé à leur actualisation.



Maitriser la consommation d'énergies fossiles

Pour réduire les consommations énergétiques liés à l'habitat, les efforts ont essentiellement porté, ces dernières années, sur le bâti existant à travers différents programmes mis en œuvre pour financer les travaux de rénovation énergétique (PIG Habiter Mieux du département, OPAH sur St Eloy les Mines à travers l'AMI Cœur de bourg, Rénov'Action).

Chaque communauté de communes a également lancé en 2022 une étude pré-opérationnelle OPAH de façon à construire les nouveaux dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des bâtiments permettant également de remettre sur le marché des logements vacants.

LE PIG DEPARTEMENTAL

466

dossiers déposés dans le cadre du PIG départemental entre 2016-22 sur les 3 CC

(36% sur CSM, 39% sur CCV et 25% sur PSE)

63% des dossiers concernent la lutte contre la précarité énergétique

L'AMI COEUR DE BOURG DE ST ELOY

252

projets accompagnés depuis 2016

231 projets réalisés en 07/2022

représentant un peu plus de **4 millions d'euros de travaux**

(61% réalisés par des entreprises locales)

46% de gain énergétique moyen



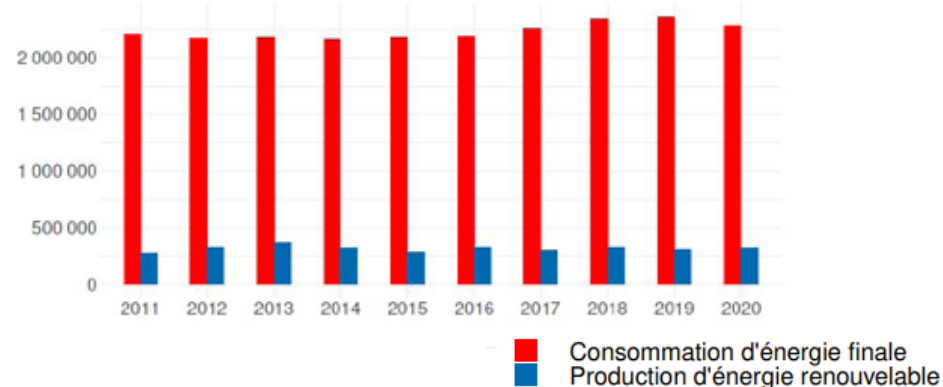
En ce qui concerne le développement des énergies renouvelables, il n'y a pas eu de démarche commune à l'échelle des Combrailles pour encadrer, programmer et répartir leur développement sur le territoire.

Production des ENR

x 6

Leur production a néanmoins été multipliée par 6 depuis 2011 représentant en 2020 autour de 326 000 MWh, soit **15% de la consommation d'énergie finale** (cf p31).

Evolution comparée de la consommation d'énergie finale et de la production d'énergie renouvelable locale (MWh) – source ORCAE 2022



Seule la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge a élaboré un Plan climat air énergie territorial (PCAET) qui a été approuvé en 2020, et la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans vient de signer un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME en 2021 visant la mise en place d'actions pour la transition écologique.



Assurer la gestion des déchets et prévenir les risques

En matière de gestion des déchets, le SCOT reprenait les orientations des plan et schéma départementaux visant notamment à :

- prévoir un centre d'enfouissement technique
- réduire à la source la production de déchets,
- utiliser en priorité les lignes ferroviaires pour transporter les déchets
- créer des stations de transfert à St Eloy, aux Ancizes, Miremont et Manzat
- améliorer le recyclage des matériaux BTP
- privilégier l'usage de composteurs individuels...

Depuis 2016, on peut retenir que :

- Le projet de CET à Montcel après avoir été suspendu, a été abandonné en 2019 ;

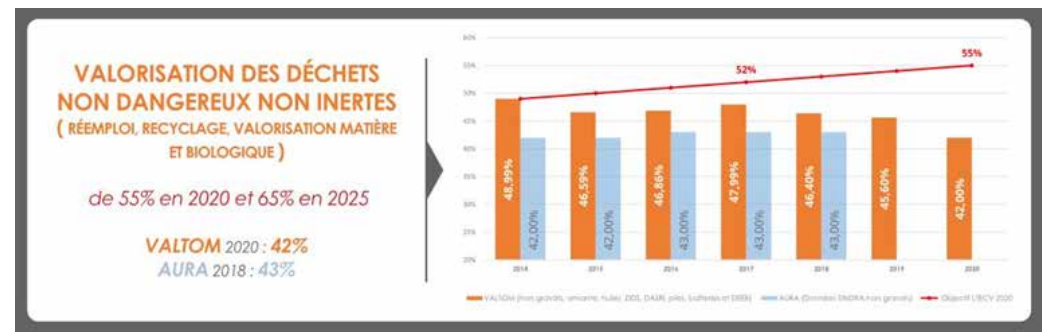
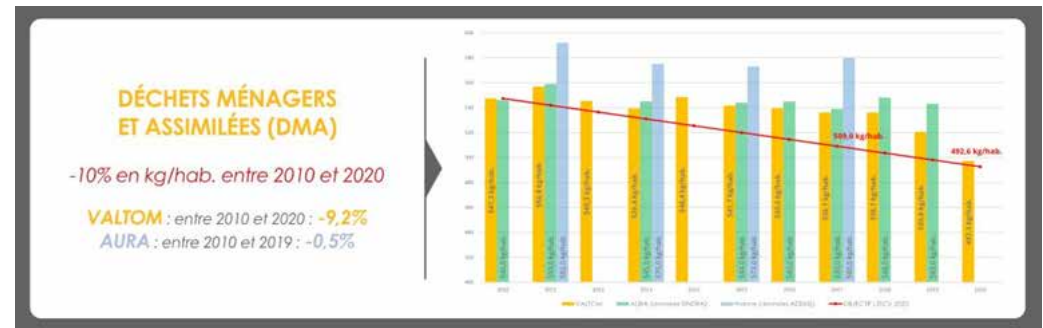
- Le VALTOM et ses collectivités adhérentes ont été labellisés **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** par le Ministère de l'Environnement en 2018, et se sont ainsi engagés pour la **réduction des déchets et le développement de l'économie circulaire** en partenariat avec le monde économique et associatif. Ainsi, au travers de différentes actions et avec l'aide des acteurs locaux, l'objectif était entre 2016 et 2020 de baisser la production de déchets ménagers de 8 % et d'augmenter le taux de valorisation de ces déchets de 11 %.

Beaucoup d'actions ont été mises en œuvre dans ce sens depuis 2016, et aujourd'hui (en 2020) la production de déchets ménagers a effectivement baissé de 9% sur le département et presque 90% des déchets ménagers sont valorisés (valorisation énergétique, biologique, matière, recyclage et réemploi).

Tri à la source des biodéchets : lutte contre le gaspillage alimentaire (nombreuses actions sur les Combrailles dans les établissements scolaires), méthode de jardinage naturel avec broyage des végétaux et compostage.

- Le transport des déchets ne se fait pas par voies ferrées puisque celles-ci sont suspendues, et sur le territoire on peut compter **2 stations de transfert** : Saint-Eloy-les-Mines et Saint-Ours-les-Roches. A l'échelle départementale, ces stations ont permis notamment de diviser par 4 le nombre de véhicules sur les routes devant acheminer les déchets vers le pôle de valorisation Vernéa et les centres de tri.

- Certaines déchetteries sont équipées de bennes pour accueillir les gravats, ce qui a permis à l'échelle départementale d'augmenter la collecte de 16% entre 2010-2015. Mais depuis 2016, cette collecte a tendance à diminuer. De la même façon, de nouvelles filières ont été mises en place ces dernières années pour le plâtre, les huissières, le polystyrène, les plastiques durs, radiographies.. qui sont dorénavant valorisés.



TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET



04

TOURISME ENVIRONNEMENT

COMMENT RÉDUIRE LE GASPILLAGE À LA CANTINE ?

LE PETIT GERVAIS DEVIENDRA GRAND !

Ce 15 mai, le lycée des Combrailles s'est vu remettre le label. La Région dans son Appétit a pour son effort d'approvisionnement du restaurant scolaire.

Pommes, légumes, pain... ce sont en fait 14 producteurs qui fournissent des produits de qualité du lycée. Cette démarche, associée à celle du VALTOM à travers Établissements Sémis et Originité, a permis de réduire considérablement le gaspillage alimentaire et de réaliser sur site les restes de repas grâce à la mise en place de composteurs à grande capacité.

Sur le respect, le gaspillage est passé de 80 g par convive à 50 g entre 2018 et 2019 ! Une réussite pour les équipes des personnels du lycée et les éco-délégués qui ont largement contribué au succès de cette démarche.

- Enfin, dès 1999 le VALTOM s'est engagé dans la promotion du compostage tout d'abord individuel puis, depuis 2008 collectif. Depuis 1999, près de 62 000 composteurs individuels ont ainsi été distribués dont 27 000 ces 10 dernières années. En 2020, cela a permis de détourner 6183 tonnes de biodéchets.



Concernant les risques, le SCOT préconisait que ces derniers soient pris en compte dans les documents d'urbanisme, et que les zones exposées soient classées inconstructibles : c'est le cas désormais (ex du PPRM de St Eloy, du PLU de Pontaurmur avec la prise en compte de l'aléa inondation).

COMMUNE DE PONTAUMUR (63)

Secteur où les cotes des plus hautes eaux sont connues

Plan Local d'Urbanisme




Risque inondation

On distingue deux niveaux de connaissance du risque inondation sur la commune de Pontaurmur. Un secteur avec des cotes des plus hautes eaux et un secteur sans cotes connues. Les documents du règlement ainsi que ceux adaptés à chacun de ces deux niveaux de connaissance.

Secteur sans connaissance des cotes des plus hautes eaux



Extraits du PLU de Pontaurmur

Objectifs du SCOT	Bilan depuis l'approbation du SCOT	
<p>Développer un tourisme durable en lien avec les aspects patrimoniaux du territoire</p>	<p>Un certain nombre d'actions ont été menées pour renforcer l'axe touristique de la Sioule, et d'autres sont en cours : depuis la crise sanitaire on sent qu'il y a un réel potentiel à exploiter.</p> <p>Une adaptation aux besoins en hébergement mais un peu différente de celle préconisée dans le SCOT.</p> <p>Le territoire offre un panel d'activités et d'animations qu'il a su concilier avec la valorisation et l'entretien des nombreux sites naturels : cette offre s'est renforcée et tend désormais à se diversifier de plus en plus.</p>	
<p>Protéger et gérer les espaces naturels remarquables</p>	<p>Des espaces naturels mieux protégés dans les documents d'urbanisme, et mieux connus par le biais d'inventaires mais certaines données restent à intégrer au SCOT (corridors écologiques)</p> <p>Des boisements qui restent stables globalement et des forêts privées qui améliorent leur gestion par le biais de différents outils.</p>	
<p>Prendre en compte la ressource en eau, les énergies et les déchets</p>	<p>De nombreuses actions mises en œuvre pour préserver la qualité de l'eau, restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques mais encore assez peu finalement pour gérer et réduire les besoins.</p> <p>Des programmes mis en œuvre pour réduire les consommations énergétiques liées à l'habitat, mais il y a encore beaucoup à faire.</p> <p>Une stratégie qui reste à définir à l'échelle des Combrailles pour encadrer le développement des énergies renouvelables. Un seul EPCI s'est doté d'un PCAET, or les projets se multiplient (éoliennes, installations solaires..) sans véritable encadrement.</p> <p>Des actions engagées pour réduire les déchets ou mieux les valoriser mais les nouvelles orientations du SRADDET en matière de déchets seront à intégrer dans le futur SCOT.</p>	

05

CONCLUSIONS

LES AVANCEES SIGNIFICATIVES DU SCOT



- ✓ 3 pôles économiques désormais bien affirmés
- ✓ Une dynamique de création d'emplois engagée grâce aux pôles industriels et aux bourgs centres
- ✓ Un territoire qui ne perd plus d'habitants
- ✓ Des bourgs centres qui se sont attachés à étoffer leur offre de services et de commerces nécessaires à la vie quotidienne
- ✓ Un effort de réduction des surfaces constructibles à vocation d'habitat (70%)
- ✓ Une amélioration continue de l'organisation et de la sécurité routière du territoire
- ✓ Une offre d'activités de pleine nature qui s'est enrichie et diversifiée
- ✓ Une meilleure protection et une meilleure gestion des espaces naturels remarquables
- ✓ Des efforts pour restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques
- ✓ Des interventions pour réduire les consommations énergétiques liées à l'habitat

LES POINTS PLUS NEGATIFS DU SCOT



- ✗ Un développement prioritaire des bourgs centres qui a du mal à être effectif (accueil d'activités économiques, habitat...)
- ✗ Le déséquilibre démographique entre l'Est et le reste du territoire s'est accentué
- ✗ Un rythme de construction bien inférieur aux objectifs du SCOT, notamment sur les bourgs centres
- ✗ Le phénomène de périurbanisation à l'Est du territoire s'est renforcé et la dynamique de construction n'a pas été relayée vers l'Ouest ou le Sud du territoire
- ✗ La vacance des logements s'est partout aggravée sur le territoire
- ✗ La couverture du territoire en documents d'urbanisme s'est réduite
- ✗ Une offre en déplacements alternatifs qui reste à structurer à l'échelle des bassins de vie des bourgs centres
- ✗ Une disparition progressive des dessertes ferroviaires du territoire
- ✗ Des paysages qui se ferment
- ✗ Une stratégie qui reste à définir pour encadrer le développement des énergies renouvelables

Ce travail d'analyse des résultats de l'application du SCOT conduit sur la période 2016-2022 permet de compléter les 1ères tendances observées lors de la 1ère évaluation réalisée en 2016.

Il permet également de dresser un bilan de la mise en œuvre du SCOT depuis son approbation en 2010, et donc de voir si les objectifs initiaux ont été réalisés ou non, et si la stratégie initialement prévue a été suivie et déclinée par les différents acteurs.

C'est un point d'étape important qui permet de se réappropriier les enjeux d'un tel document, de rappeler la stratégie définie par les élus, et de s'interroger sur les évolutions qui ont eu lieu ces dernières années et qui ont forcément un impact sur le territoire, et le SCOT en lui-même.

Ce temps d'évaluation, doit permettre aux élus de :

- s'interroger d'une part, sur le respect de la stratégie du SCOT dans les actions des différents acteurs : les priorités de développement ont-elles été suivies par tous ou faut-il les réajuster ?
- s'interroger, d'autre part, sur la compatibilité de cette stratégie avec les différentes évolutions législatives et les nouveaux enjeux.

Ainsi, concernant le respect de la stratégie, l'analyse met en avant un certain nombre d'écarts constatés, qui peuvent s'expliquer tout d'abord par un manque d'appropriation de la stratégie du SCOT, de l'outil de façon générale et un manque de portage politique. Il est en effet difficile de respecter une stratégie si on ne la connaît pas, ou si on ne sait pas quel est notre rôle dans tout ça. D'où l'intérêt de prendre le temps de réexpliquer régulièrement le contenu du SCOT et l'impact sur chacun, le rôle de chacun dans cette stratégie, au moins à chaque renouvellement de mandat.

C'est notamment dans cet esprit qu'ont été organisées en 2022 des rencontres avec les maires de chaque intercommunalité pour leur présenter le SCOT et l'intérêt de l'outil.

Néanmoins, les écarts qui ont pu être soulignés par l'évaluation vis-à-vis de la stratégie initiale montrent aussi que les choses évoluent en l'espace de 10 ans, et qu'il est nécessaire de régulièrement faire le point pour intégrer les nouveaux enjeux qui se posent à nous et également réajuster cette stratégie si cela le nécessite.

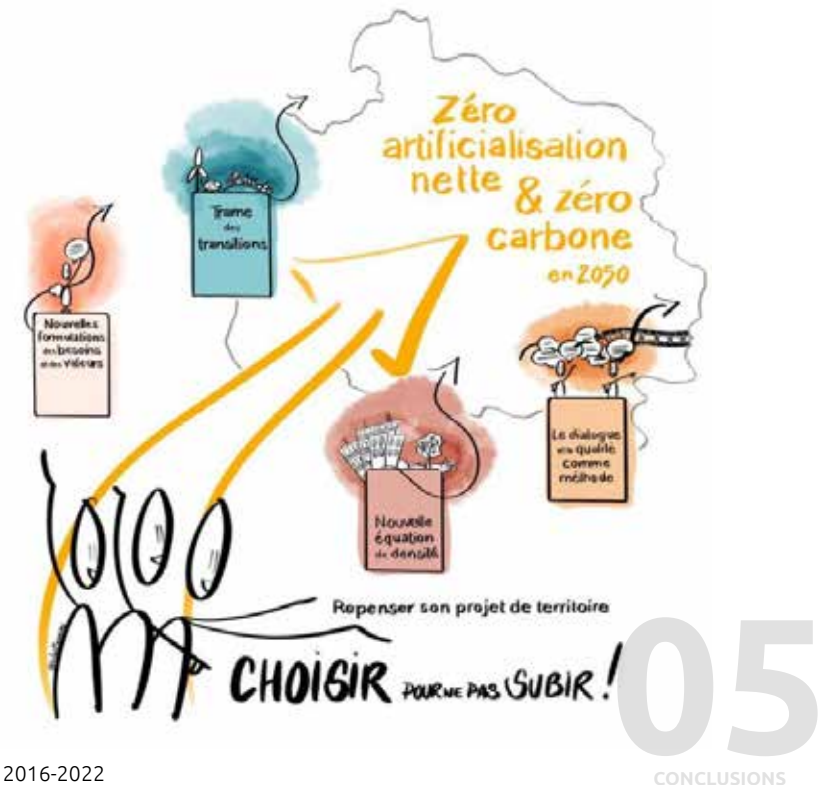
Le SCOT doit être un document évolutif et vivant : aujourd'hui ce temps de réajustement et d'analyse a lieu tous les 6 ans, mais avec la version modernisée des SCOT suite aux décrets de la loi Elan, ce temps aura lieu tous les 3 ans et permettra aux SCOT d'évoluer plus régulièrement et de ne pas se retrouver en décalage, comme l'est aujourd'hui le SCOT du Pays des Combrailles.

Depuis 2010 en effet, le SCOT du Pays des Combrailles n'a fait l'objet d'aucune modification pour intégrer les différents textes de lois qui ont vu le jour ni pour se mettre en compatibilité avec les différents documents de rang supérieur qui ont émergé ou ont été révisés (SDAGE, SRADDET, SRC...).

Il est donc aujourd'hui en complet décalage avec ces textes qui s'imposent aux territoires, avec certains enjeux que ces territoires rencontrent déjà, et avec les nouveaux défis qu'ils vont devoir relever. C'est pourquoi il est nécessaire de rattraper ce retard, et pour ce faire une révision complète du document s'avère indispensable.

L'échéance de 2050 apparaît en ligne de mire de nombreux textes ou documents réglementaires, et le territoire des Combrailles aura à se positionner pour engager sa transition vers un nouveau modèle d'aménagement du territoire.

Il est aujourd'hui essentiel que les élus fédèrent les stratégies définies à l'échelle des EPCI et disposent d'une stratégie d'aménagement du territoire de long terme, partagée, réglementaire, et à la hauteur des défis qui nous attendent. Cette stratégie nous permettra de coordonner et mutualiser nos actions, et d'organiser le développement souhaitable du territoire.





Document réalisé par les services du SMADC - Janvier 2023
Contact : Nolwenn FERREC - Chargée de mission SCOT